



Observatoire national des agendas 21 locaux  
et pratiques territoriales de développement durable

Agenda 21 et participation  
La voix de tous sur la voie  
de l'intérêt général  
Repères pour l'action



Agenda 21 et participation :  
la voix de tous  
sur la voie de l'intérêt général



## Déjà publiés

Cahier n° 1

***Présentation de l'Observatoire et repères pour une démarche territoriale de développement durable***, Actes de l'Atelier de l'Observatoire, 19 décembre 2006.

Cahier n° 2

***Repères sur l'évaluation au regard du développement durable***, Atelier de l'Observatoire, 28 juin - 20 décembre 2007.

Cahier n° 3

***Intégrer le développement durable dans les politiques territoriales***, Atelier de l'Observatoire, 15 & 16 octobre 2008.

Cahier n° 4

***Économie et développement durable - Repères pour la mise en œuvre d'une stratégie territoriale***, Atelier de l'Observatoire, 24 & 25 septembre 2009.

Cahier n° 5

***Sociétés en transition, risques sociaux - Réaffirmer les priorités sociales du développement durable, Repères pour l'action***, Août 2011.  
Atelier de l'Observatoire, 3 & 4 novembre 2010.

N° ISBN : à paraître

Conception et graphisme : Groupe Image Globale, René Bertramo

Date de publication : octobre 2012

Les Cahiers sont publiés par l'Observatoire national des agendas 21 locaux et des pratiques territoriales de développement durable  
Leur coordination et pilotage sont assurés par l'Association 4D  
150-154, rue du Faubourg Saint-Martin - 75010 Paris  
01 44 64 75 02 - <http://www.observatoire-territoires-durables.org>

## Remerciements

L'Observatoire national des agendas 21 locaux et des pratiques territoriales de développement durable remercie l'ensemble des partenaires ayant contribué à la réflexion sur les enjeux de la participation dans le développement durable territorial.

Leur collaboration au long des années 2011 et 2012, et leur implication dans l'Atelier de l'Observatoire, « Participation et agenda 21: combinaison réussie pour des territoires durables ? » qui s'est déroulé les 8 et 9 novembre 2011 à Bordeaux, ont permis de confronter les points de vue, de nourrir les débats et *in fine*, de construire la richesse du présent Cahier.

L'Observatoire exprime sa reconnaissance aux partenaires aquitains et girondins et tout particulièrement à l'équipe de la mission agenda 21 du Conseil général de la Gironde et ses partenaires locaux, à la Communauté urbaine de Bordeaux, la ville de Bordeaux, le Conseil régional d'Aquitaine, la DREAL d'Aquitaine, le CNFPT qui par leur soutien, leur mobilisation et leur apport d'expertise ont permis aux journées de l'Atelier de se tenir dans d'excellentes conditions. Remerciements aussi à l'association Auxillia (Caroline Speirs), à Mélanie Goffi (consultante), à Voix Publiques (Bernard Bensoussan), à Thierry Durning, Mélanie Durand, Fanny Délérís et Cécile Serrate pour la préparation de l'Atelier de l'Observatoire (association 4D), aux nombreux experts entendus, parmi lesquels Pierre André, Université de Montréal, Héloïse Nez, docteure en sociologie, Loïc Blondiaux, docteur en science politique, Paris I, Pierre Radanne, Association 4D, Bruno Villalba, maître de conférences à l'Institut d'études politiques de Lille, à l'ADEME, au Ministère du développement durable et à Veolia propreté pour leur appui au projet.

Une attention toute particulière à tous ceux et celles qui sont intervenus lors de l'Atelier de l'Observatoire à Bordeaux les 8 et 9 novembre 2011, animateurs, témoins, experts, citoyens.

Un remerciement chaleureux à ceux et celles qui ont contribué à cette publication, par leurs points de vue aiguisés d'acteurs, leurs apports d'expériences ou leurs nombreuses relectures.

## Principaux rédacteurs

**Laurence Ermissse** (Association 4D, responsable du pôle « Territoires et développement durable ») et **Thélème Auzonne** (Association 4D, assistant « Territoires et Développement durable »)

**Céline Braillon** (Ministère de l'Écologie du Développement Durable et de l'Énergie, chargée de mission « gouvernance et cohésion sociale » des projets territoriaux de développement durable)



# Discours introductif de l'Atelier de l'Observatoire

**Bernard Dussaut**

*Premier Vice Président du Conseil général de la Gironde*

Mesdames et Messieurs,

Je vous remercie pour votre présence aujourd'hui aux 7<sup>es</sup> Ateliers de l'Observatoire National des agendas 21 locaux que nous avons l'honneur d'accueillir cette année sur le lien entre **participation et agenda 21**.

Je dois excuser le Président du Conseil général de la Gironde, Philippe Madrelle, qui n'a pas pu être des nôtres car retenu au Sénat. Je souhaite remercier particulièrement les partenaires locaux qui se sont mobilisés pour accueillir à nos côtés ces deux journées : le Conseil régional d'Aquitaine, la Communauté urbaine de Bordeaux, la ville de Bordeaux.

Ma reconnaissance va aussi à la DREAL Aquitaine, pour la qualité du partenariat avec les collectivités territoriales en matière de développement durable et au CNFPT, qui accompagne au plus près toutes nos préoccupations de qualification.

Je remercie aussi les organisateurs nationaux : le Ministère en charge du développement durable, l'Association des Maires de France, le Comité 21 et particulièrement l'association 4D qui a coordonné l'organisation de ces ateliers.

Ces classiques remerciements prennent au regard du thème de nos ateliers, une tonalité particulière. Car, dans le lien entre agenda 21 et participation, il est bien question de **reconnaissance** :

- Reconnaissance des légitimités qu'ont les habitants, les usagers, les citoyens, les associations, les acteurs économiques, etc. à s'exprimer dans ce qui concerne le présent et l'avenir de leur territoire et de leur qualité de vie
- Reconnaissance de la capacité de chacune des « parties prenantes » à prendre part aux débats et à s'inscrire ensemble dans la construction d'un projet territorial de développement durable

Et de s'y inscrire dans une perspective qui transcende la simple somme des intérêts individuels ou corporatistes pour une vision co-construite de l'intérêt collectif, à court, moyen et long terme.

Reconnaître cette capacité de chacun et de tous à contribuer à l'agenda 21, projet territorial de développement durable confère une **responsabilité** : celle de permettre l'expression de cette capacité, ce que l'on appelle la « capacitation », en particulier pour les personnes les plus éloignées de l'espace public (les « sans voix », les exclus...). Cette mise en capacité, tant dans la compréhension des enjeux, que dans sa capacité à agir et à débattre, est un des premiers chantiers de tout agenda 21.

Reconnaissance, confiance, respect et responsabilité sont des valeurs humanistes qui s'imprimeront je l'espère dans les échanges de ces deux jours.

Il est donc question de reconnaissance mais aussi et peut être surtout de confiance. Lier participation et projet territorial de développement durable, c'est dire cette confiance :

- Confiance en la capacité que nous avons individuellement et collectivement à influencer sur l'évolution de nos territoires et de notre monde
- Confiance en l'intelligence collective et aux croisements des regards et des expertises (des expertises scientifiques et techniques jusqu'à l'expertise de sa propre vie...) pour inventer ce nouveau modèle de développement dont nous ne savons pas grand-chose si ce n'est qu'il ne peut être une simple adaptation de ce modèle-ci
- Confiance dans notre capacité individuelle et collective à nous faire confiance pour cette métamorphose nécessaire dans le respect des présents comme des générations futures

« *Nous sommes des merveilles* » dit Albert Jacquard, il faut y croire pour explorer ensemble les voies du développement durable.

Après le sens et les valeurs, je souhaite conclure sur les pratiques car c'est aussi cela qui nous intéresse ici.

Et ce n'est pas si facile d'ouvrir largement tous les débats, ce n'est pas si facile de construire et d'évaluer ensemble. Ce n'est pas dans notre culture, ça bouscule tout le monde : les élus, les techniciens, les « experts », les jeux d'acteurs institués sur les territoires mais aussi les habitants...

Nous devons tous apprendre. Apprendre des chercheurs qui ont bien réfléchi sur toutes ces questions, apprendre des expériences des autres et c'est tout l'intérêt de ces ateliers mais aussi apprendre des rencontres, se surprendre et sortir des cadres et c'est ce que les collectivités girondines en réseau vous ont concocté pour cet après-midi.

Je vous souhaite de riches questionnements et échanges.

Merci pour votre attention.



# Sommaire

Préambule .....	8
<b>Chapitre 1</b>	
<b>LA PARTICIPATION, GARANTIE D'UN PROJET TERRITORIAL DURABLE .....</b>	<b>12</b>
A. LA PARTICIPATION, RÉPONSE NÉCESSAIRE AUX DÉFIS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE .....	14
1. La réponse aux enjeux écologiques .....	14
2. De l'insuffisance des modes représentatifs actuels dans la gestion globale des enjeux .....	16
B. LA PARTICIPATION : POUR CONSTRUIRE COLLECTIVEMENT L'INTÉRÊT GÉNÉRAL .....	18
1. Entre désintérêt et envie de s'engager : les attentes contradictoires des acteurs .....	18
2. Les évolutions des modes de participation de la société civile .....	19
3. Une responsabilité partagée pour une transition écologique des territoires .....	20
C. AGENDA 21 ET PARTICIPATION, ALLIANCE ORIGINELLE .....	23
1. La participation : pivot de l'agenda 21 .....	23
2. L'agenda 21, espace pour être acteur de son territoire .....	28
<b>Chapitre 2</b>	
<b>LES EXIGENCES D'UN AGENDA 21 RÉUSSI .....</b>	<b>32</b>
A. LA PROSPECTIVE PARTICIPATIVE : SOCLE D'UN PROJET TERRITORIAL DE LONG TERME .....	34
1. La prospective territoriale participative pour construire des valeurs communes .....	34
2. La prospective dans les agendas 21, un état embryonnaire .....	37
B. LA MOBILISATION DE L'INTELLIGENCE COLLECTIVE, UNE RESSOURCE POUR LA MÉTAMORPHOSE DES TERRITOIRES .....	39
1. La mise en mouvement des compétences et ressources sur un territoire .....	39
2. Intelligence collective et partage des expertises : « le tout est plus que la somme des parties » .....	43
C. AGENDA 21, UNE PARTICIPATION EXIGEANTE .....	48
1. Les exigences d'une participation réussie .....	48
2. L'exigence méthodologique de la participation dans un agenda 21 .....	52
3. Plus-values de la participation dans les agendas 21 .....	59



**Chapitre 3**

<b>AGENDA 21, FERMENT DE L'INNOVATION DÉMOCRATIQUE</b> .....	62
A. ASCENDANCE OU DESCENDANCE, QUI DOIT PRENDRE LE MANCHE ? .....	64
1. Les pouvoirs publics, animateurs ou leaders ? .....	64
2. L'entreprise un acteur pivot encore sous investi .....	70
3. Rencontre entre dynamique citoyenne et initiative publique .....	77
B. LES MOYENS DE LA PÉRENNISATION POUR PLUS DE DURABILITÉ .....	82
1. Créer des passerelles et des réseaux pour « faire système » .....	82
2. Faire vivre la participation dans le temps .....	85
3. L'inclusion sociale <i>via</i> la participation .....	86
C. L'INNOVATION ET LA CRÉATIVITÉ, DES LEVIERS DE LA MOBILISATION .....	88
1. « Avoir l'audace de la créativité » comme principe de construction collective .....	88
2. La capacitation : une innovation démocratique territoriale .....	91
3. Le droit à l'expérimentation .....	95
<b>ANNEXES</b> .....	100
Ressources documentaires .....	100
Programme du 7 <sup>e</sup> Atelier de l'Observatoire .....	104



# Préambule

## **Participation et agenda 21, faire l'expérience collective de l'intérêt général**

La participation est le fondement des agendas 21 locaux, qui étaient ainsi définis dans le chapitre 28 d'Action 21 en 1992 et qui est l'un des cinq éléments de méthode inscrits dans le cadre national de référence des agendas 21 locaux. Sur le papier, le lien entre participation et agenda 21 « va de soi ».

Aucune collectivité n'a donc pu en principe éluder cette étape indispensable à l'élaboration d'un projet territorial de développement durable. Mais non sans peine ! Cette étape a été (et reste) délicate : nombre de collectivités locales déplorent la faible quantité et représentativité des participants, pour un dispositif qui peut être jugé très chronophage. Mais elles saluent l'intérêt des propositions émises pour enrichir le projet et reconnaissent l'utilité et la pertinence des échanges produits.

Maintenir, élargir et approfondir cette participation aux étapes de mise en œuvre et d'évaluation des démarches de développement durable sont trois autres défis adressés aux collectivités. En 2011, ces questions plus précises étaient encore peu abordées dans la littérature et les colloques consacrés aux projets territoriaux de développement durable.

C'est pour cette raison que, tout au long de l'année 2011-2012, l'Observatoire national des agendas 21 locaux et des pratiques territoriales de développement durable s'est interrogé sur les interactions entre participation et territoire de projet, développement durable et gouvernance, modalités pratiques et leçons des expériences de processus participatifs, conditions de transformations réelles des territoires.

À l'ère du numérique et de la co-construction, quelles innovations sont déjà à l'œuvre sur les territoires ? Pourquoi participer, pourquoi faire participer ? Comment promouvoir une exigence de participation qui dépasse le couple traditionnel élu-citoyen pour élargir le champ des participants à l'ensemble des acteurs qui constituent les forces vives du territoire : entreprises, réseaux, tissus associatifs, institutions, artistes, jeunes... ? Comment emmener ces acteurs ? Comment passer de la participation à la « participation » ? Plusieurs niveaux d'interrogations se sont superposés, à la fois philosophiques, pratiques et opérationnels. En écho aux préoccupations des collectivités, l'Observatoire national des agendas 21 locaux et des pratiques territoriales de développement durable a souhaité réinterroger la philosophie et les pratiques de participation, autour d'une ambition forte : faire l'expérience collective de l'intérêt général.

Dans le contexte actuel de mise en mouvement des politiques publiques vers le développement durable, le territoire ne se réduit pas à un simple échelon spatio-administratif, mais s'impose plus encore comme un processus de construction sociale permanent, un espace de négociation et d'élaboration de lignes communes pour définir une action publique adaptée aux contraintes et aux ressources locales.

Dès lors, pour bâtir cette action publique en regard des enjeux de développement durable, il s'agit d'identifier et de définir de nouveaux processus d'élaboration, de nouveaux lieux de la participation, de nouvelles techniques d'action et de décision... et ainsi mettre en mouvement toutes les forces vives du territoire afin de réinvestir la notion d'intérêt général et d'y œuvrer collectivement.

L'agenda 21, de par sa souplesse et ses modalités de fonctionnement, offre un cadre d'action à cet exercice collectif. Néanmoins, selon les usages qui en sont faits, ou la compréhension des enjeux globaux par rapport aux réalités de terrain, la rencontre entre participation et développement durable et les résultats sont plus ou moins aboutis.

Ce Cahier rassemble les enseignements des uns et des autres en faveur de la mise en œuvre de démarches participatives ambitieuses pour construire, animer et mettre en œuvre un projet territorial de développement durable.

---

## ÉLÉMENTS DE DÉFINITION

### Gouvernance territoriale et participation : l'un ne va pas sans l'autre

#### La participation

Processus dynamique et évolutif, la participation est une des modalités de mise en œuvre d'une nouvelle gouvernance territoriale. Elle comporte différents niveaux d'ambition et peut prendre différentes formes. Elle est souvent le fait d'une impulsion politique.

Elle peut également être le fait d'une initiative privée, entreprise, citoyen, association.

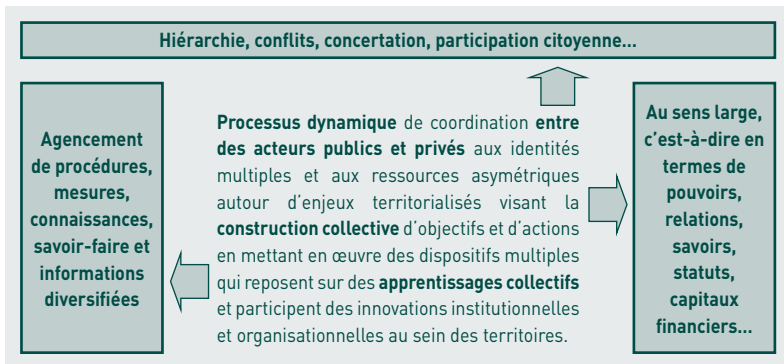
- **L'information** consiste à présenter un projet au public. La relation est a priori à sens unique entre l'émetteur et le récepteur du message. Cette action peut intervenir aux différentes étapes d'un projet territorial et répond à un objectif de transparence. Elle peut-être volontaire ou obligatoire.
- **La consultation** est un recueil d'avis et d'attentes de bénéficiaires ou d'utilisateurs d'un projet, et ce, par le biais d'une procédure obligatoire (enquête publique) ou volontaire (référendum). La consultation peut intervenir en amont du projet, ou en cours, pour vérifier la pertinence de certains choix et orientations. Elle n'implique pas nécessairement un retour sur la prise en compte des avis de la part de la collectivité.
- **La concertation** vise la compréhension mutuelle entre un émetteur et un récepteur par



l'échange direct. Elle facilite la construction d'un sens commun et constitue pour le citoyen une opportunité de participation. La concertation présuppose que les interlocuteurs intéressés cherchent, *a minima*, à se comprendre, soient prêts à y consacrer un certain effort et soient disponibles. Une étape de **formation** peut ainsi se révéler très utile afin de créer une culture et un vocabulaire partagés entre les participants.

- **La co-construction** d'un projet ou d'une politique suppose de faire participer les acteurs à l'élaboration du projet ou de la politique. Elle nécessite l'analyse collective de la problématique, une participation active et une forte implication des personnes et du public tout au long du projet, y compris dans le processus de décision.
- **L'évaluation participative** repose sur la participation à l'exercice d'évaluation des principales parties prenantes du projet. L'implication des élus, des services, des entreprises, des acteurs sociaux et des habitants est gage à la fois d'une évaluation de meilleure qualité, car enrichie de multiples regards, et d'une meilleure appropriation du projet par tous ceux susceptibles de participer à sa mise en œuvre.

Ces différents niveaux de participation, cumulatifs entre eux, montrent qu'il n'existe pas un modèle unique de participation. La participation est fonction du volontarisme politique et des réalités du territoire. Elle recouvre également des modalités et résultats différents selon le mode choisi.



### La gouvernance territoriale

La gouvernance territoriale est un mode de construction de l'action sur un territoire, qui par les processus mis en œuvre, permet de faire intervenir l'ensemble des parties prenantes (sphère publique, institutions, groupes sociaux, acteurs socio-économiques...) et d'atteindre les objectifs définis et discutés collectivement.

Ainsi, « la gouvernance territoriale ne se limite pas à la mise en œuvre de démarches participatives ou concertées et ne se réduit pas à des dispositifs de concertation, médiation, d'information... comme c'est souvent le cas. La notion de gouvernance renvoie plus généralement à de nouvelles modalités et pratiques d'action qui supposent non seulement la participation au sens large mais aussi des innovations dans le pilotage. »

Source : *Guide pour la mise en œuvre de la gouvernance en appui au développement durable des territoires*, 2011, Cémagref, CNRS, Geyser, INRA, Supagro, Université Montpellier, Diffusion INRA Montpellier, 155 pages.

Ce Cahier a pour objet d'aider les collectivités à redécouvrir et mettre concrètement en œuvre le lien intrinsèque entre participation et projet territorial de développement durable. Il s'intéresse à tous les acteurs de la participation : les acteurs socio-professionnels, les associations, les institutions, les citoyens. Ce Cahier apporte des clés et des suggestions pour mobiliser chacune des parties prenantes, dans sa singularité mais aussi dans un collectif, avec l'idée que la participation n'est pas seulement un dialogue, mais bien la construction et la concrétisation d'actions collectives. Avec l'idée aussi qu'elle ne s'arrête pas une fois défini le projet territorial de développement durable, mais qu'elle est une condition *sine qua non* de sa mise en œuvre et de son amélioration continue.

À travers les expériences croisées des élus, agents de collectivités, citoyens, associations ou entreprises et l'analyse des chercheurs et des praticiens, le Cahier rassemble un état des pratiques de participation dans les agendas 21 et projets territoriaux de développement durable.

Pour ce faire, la première partie expose la nécessaire appropriation démocratique des enjeux multiformes que posent le XXI<sup>e</sup> siècle en termes sociaux, écologiques et économiques. Les modèles représentatifs traditionnels et la légitimité des systèmes d'experts sont en crise. Face à leur insuffisance, la participation se pose en garante des solutions les plus adaptées dans un contexte complexe et incertain.

Seront ensuite exposés dans une seconde partie, les principes et les exigences de la participation pour un projet réussi. Une véritable démarche participative s'appuie sur la mobilisation et le partage des expertises de chaque groupe d'acteurs, dans l'optique de construire collectivement un projet de société souhaité.

Enfin, la troisième partie met l'accent sur le caractère innovant qu'apporte et entraîne la démarche participative. En effet, au-delà des « règles » liminaires à adopter, la participation implique des formes d'innovation pour chaque acteur dans son rôle pour la communauté.

Atelier de l'Observatoire,  
novembre 2011, Bordeaux.





## CHAPITRE 1

# LA PARTICIPATION, GARANTIE D'UN PROJET TERRITORIAL DURABLE

La période récente est marquée par une évolution du modèle représentatif traditionnel. En même temps que le corps social évolue vers une réappropriation démocratique, le cadre juridico-institutionnel se construit dans ce sens depuis deux décennies. Les enjeux liés aux crises multidimensionnelles, à la complexification du monde et à la prise de conscience de ses limites, semblent susciter le recours à une participation élargie.

Une politique de développement durable appelle à un processus de construction collective afin que chacun puisse être acteur à son niveau ou échelle et non pas victime des transformations à venir. Soulignée par Edgar Morin dans son appel à la « métamorphose » sociétale, **l'approche démocratique du développement durable constitue la principale garantie d'une exigence forte en durabilité.** Ni la coercition (via la réglementation, la législation), ni les progrès techniques et technologiques pourtant significatifs permettront seuls d'instaurer une dynamique de développement local durable, créative et innovante.

La mobilisation de tous les acteurs dans le projet politique constitue autant une réponse au caractère systémique des crises que l'opportunité d'un renouveau démocratique en quête de politiques plus adaptées et mieux acceptées. L'agenda 21 se présente comme un outil pertinent pour mettre en œuvre cette transition des territoires vers un développement durable, collectif et solidaire. La voix de tous sur la voie de l'intérêt général...



# A. LA PARTICIPATION, RÉPONSE NÉCESSAIRE AUX DÉFIS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

## 1. La réponse aux enjeux écologiques

Au plan national et local, les dégâts que nous infligeons aux écosystèmes et à la biosphère bousculent les modes de gestion et de gouvernance établis puisqu'ils imposent de se placer dans des dimensions spatiales, temporelles, représentatives différentes.

Ainsi,

- Ils incitent au **dépassement des frontières étatiques tout en intégrant les problématiques très locales** : les menaces qui pèsent sur la planète ne sont pas bornées à un État, par contre, leur traduction et leur gestion peuvent être très locales : elles appellent donc un traitement à de multiples échelles.
- Ils impliquent un **travail d'appropriation collective**, de renforcement des capacités et d'intelligence collective pour faire face à la faible visibilité sur les impacts des grandes transformations (crises économiques et sociales, changements climatiques, érosion de la biodiversité etc.) à moyen et long terme.
- Ils nécessitent une **vision transversale**, globale et intégrée des systèmes.
- Ils obligent à une **prise en compte du long terme**, indispensable pour répondre aux enjeux du développement durable mais qui entre en contradiction avec, d'une part, le temps d'action attribué au politique (via notamment les mandats électoraux), mais également avec l'immédiateté des réponses attendues par les individus, entraînés dans des modes de vie basés sur l'instantanéité.

La complexité, la transversalité et l'enchevêtrement des problématiques et des enjeux de développement durable et les limites du pouvoir et des savoirs technico-scientifiques imposent une mise en commun des connaissances et des expériences pour gérer ces problématiques.





■ Les dégradations que nous infligeons à la planète menacent  
 ■ l'avenir de l'humanité. La crise écologique oblige à des choix de société si drastiques que les régimes démocratiques risquent de ne pas résister longtemps face aux solutions autoritaires. Il y a donc urgence à refonder nos institutions pour affronter démocratiquement les défis inédits du gouvernement du long terme.

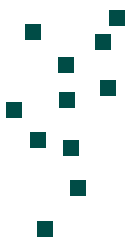
**Dominique Bourg**, philosophe et professeur à l'Université de Lausanne 2011

Par ailleurs, l'imprévisibilité des phénomènes naturels ou des avancées technologiques, les incertitudes quant à l'avenir planétaire, obligent à une sagesse et une prudence qui animent de plus en plus les élus : **la participation devient alors la meilleure garante d'une solution croisée, adaptée et anticipatrice.**

Notre technologie, même extrêmement sophistiquée, ne nous permet aucune visibilité précise du long terme. Le temps court des mandats électoraux et des urgences économiques et sociales quotidiennes s'accommode mal du temps long du fonctionnement de la biosphère. Ainsi, l'effort consenti aujourd'hui en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre, n'aura des répercussions sur l'équilibre climatique que sur un très long terme, du fait de l'inertie forte du phénomène de concentration de ces gaz dans l'atmosphère et de l'interdépendance des phénomènes climatiques entre eux. La nature des défis à relever implique une adaptation des modes de gouverner et une manière différente d'envisager le modèle représentatif.

## POINT DE VUE

Michel Bourgain



### En quoi démocratie et écologie sont-elles intimement liées ?

L'écologie urbaine interroge la façon dont nous avons organisé nos sociétés et nos territoires, dans le contexte d'une croyance aveugle dans les bienfaits de la croissance économique infinie.

Observant les limites de ce modèle, l'écologie urbaine nous invite à imaginer et à tester de nouvelles formes d'agir et de vivre ensemble qui ne sacrifient ni les ressources naturelles, ni la cohésion sociale et la solidarité entre territoires, ni l'accès de chacun à une vie productive... Elle nous invite en d'autres termes à assumer et à apprivoiser une complexité inclusive et responsable. Elle nous invite, devant les alertes qui s'imposent à nous dans tous les domaines



(écologique, financier, social...), à intégrer le respect des plus faibles, des « sans parole », des générations à venir dans nos décisions.

Quelle autre forme de gouvernement que la démocratie pourrait nous le permettre ? Cette démocratie, faite d'échanges de connaissances élargies pour construire ensemble l'intérêt collectif, se nourrit d'une participation la plus large possible à la vie locale, aux décisions et aux choix pris à l'échelle de la communauté quotidienne de vie : à l'école, dans le quartier, dans la ville. En participant aux choix et aux décisions du quotidien, on peut en comprendre les implications économiques, écologiques, les contraintes financières et organisationnelles, ainsi que la teneur politique de chaque décision impliquant une collectivité humaine.

L'intérêt porté aux grandes questions sociales, économiques, politiques, écologiques, grandit dans l'apprentissage du traitement de la complexité dans les « petites » actions du quotidien. Elle permet d'impliquer les citoyens dans la construction de solutions négociées non plus sur la seule base des intérêts particuliers, mais sur la mesure des impacts complexes de chaque action.

**Michel Bourgain**, Vice-président de Plaine Commune (Seine-Saint-Denis), Rapporteur de la Commission environnement et développement durable de l'Association des Maires de France

## 2. De l'insuffisance des modes représentatifs actuels dans la gestion globale des enjeux

Le retrait progressif de l'individu dans la gestion des affaires publiques traduit et renforce les individualismes et le sentiment d'irresponsabilité, voir d'impuissance. La demande croissante de réponses rapides incite les collectivités à une gestion « courttermiste » dans laquelle la nécessaire anticipation des conséquences et des évolutions à long terme est difficile.

Les politiques publiques s'inscrivent dans des mandats de cinq à six ans maximum dans lesquels les enjeux de la biosphère et des générations futures à vingt ans sont difficiles à intégrer. En résulte l'importance d'associer et d'impliquer des acteurs porteurs de ces intérêts dans les réflexions stratégiques ; même si cela ne doit pas empêcher une

action plus immédiate de la part des acteurs sur des enjeux imminents (de précarité énergétique, de pollution, d'accès au logement...).

Les différentes rencontres et réflexions internationales sur les questions de développement durable ont depuis déjà deux décennies mesurées l'importance d'associer les acteurs dans le traitement des questions environnementales. Le Sommet de Rio en 1992 et la Convention d'Aarhus en sont les socles premiers.

## RÉFÉRENCES

**Convention d'Aarhus, Union Européenne, 1998 :** *« Information et participation du public devraient être organisées non pour légitimer ou rendre acceptable une décision publique, mais pour améliorer le contenu de la décision publique, afin qu'elle réponde aux exigences cumulées (et parfois contradictoires) de la rationalité écologique du développement durable. »*

Le principe de participation du public destinataire de la règle de droit à son élaboration, notamment en environnement, est inscrit en droit français dans différents textes, dont : l'article L 110-1 du Code de l'environnement ou l'article 7 de la Charte de l'Environnement, adossée à la Constitution selon lequel *« toute personne a le droit, dans les conditions et les limites définies par la loi, d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement »*.

La participation est aussi invoquée dans de nombreux textes européens ou internationaux sur la ville durable, sur les questions de santé, les questions alimentaires, liés à l'eau, au développement local ou même sur les investissements dans les programmes de recherche scientifique.

*« Dame nature » s'insurge,*  
Atelier de l'Observatoire, 2011.





## B. LA PARTICIPATION, POUR CONSTRUIRE COLLECTIVEMENT L'INTÉRÊT GÉNÉRAL

### 1. Entre désintérêt et envie de s'engager : les attentes contradictoires des acteurs

Au terme d'une étude conduite en 2012 par Res Publica auprès d'un échantillon représentatif de la population française majeure sur la participation et son impact sur la décision publique, il ressort que :

- **La démocratie participative est aujourd'hui une notion connue de la population et reconnue** comme dispositif pertinent pour associer les habitants à la vie locale (90 % des interrogés), nombre d'entre eux y ont d'ailleurs déjà participé (50 à 80 %) et souhaitent en voir davantage sur leur commune (presque la moitié, 80 % étant favorables au développement de celles-ci, de manière générale).
- **Ils restent toutefois sceptiques sur l'impact réel de cette participation sur les décisions** : 66% d'entre eux pensent que la participation sert à « *faire croire qu'on écoute les citoyens tout en décidant sans eux* », les décisions étant considérées comme ayant été prises avant.
- **La plupart des personnes intéressées souhaitent participer pour intervenir sur la vie de leur cité**, avoir plus d'information sur leur territoire et recommandent l'utilisation de réseaux sociaux comme média complémentaire aux canaux de communication classique.
- **80 % à 90 % des interviewés seraient incités à participer « sous conditions »** ; c'est-à-dire s'ils avaient le sentiment que leur avis a été pris en compte, s'ils recevaient un compte rendu pour chaque réunion, si les lieux de réunions étaient facilement accessibles et proches de chez eux.

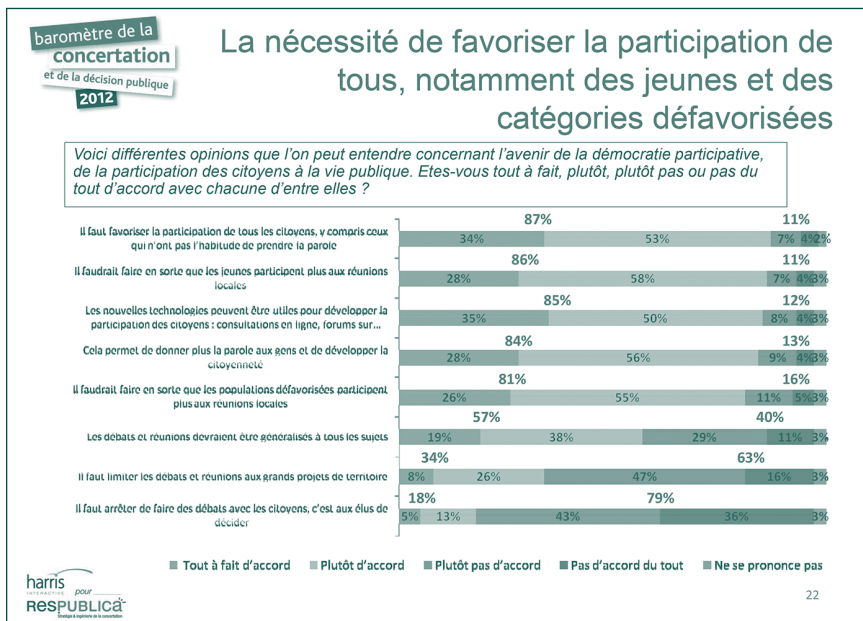
Étude Res publica « Baromètre de la concertation et de la décision publique, 2012 », [http://www.respublica-conseil.fr/IMG/pdf/4\\_pages\\_barometre.pdf](http://www.respublica-conseil.fr/IMG/pdf/4_pages_barometre.pdf)

## 2. Les évolutions des modes de participation de la société civile

On observe ainsi une évolution du rapport du citoyen à la chose publique qui s'explique notamment par une crise des modes classiques d'expression démocratique (baisse des taux de participation aux élections à l'exception des élections présidentielles), une transformation progressive des modes de construction des liens sociaux localement (anciennement assurés par l'église, les clubs ou sociétés, les syndicats...), une plus grande mobilité géographique des citoyens (associée à un sentiment d'appartenance territorial moindre).

C'est désormais au travers de nouveaux modes de vie collectifs où leur voix est sollicitée différemment que les habitants (re)constituent du lien social : les projets de territoire, les mouvements sociaux tels que villes en transition, slow cities, les projets d'habitat participatif, les AMAP, jardins partagés...

À travers ces mouvements c'est une nouvelle forme d'expression du vivre ensemble qui émerge. Elle incarne une volonté de répondre de manière individuelle et/ou collective à des problématiques de développement durable, en s'associant ou non à la puissance publique.





### 3. Une responsabilité partagée pour une transition écologique des territoires

Les défis du développement durable interpellent les territoires dans leur capacité à mettre en mouvement localement les actions capables de répondre aux enjeux mondiaux et dans leur fonction de niveau spécifique de décision et d'intervention. Le développement durable introduit un nouveau rapport à la responsabilité qui implique que les gouvernements locaux ne soient plus les seuls au cœur de la définition des politiques publiques et des choix stratégiques territoriaux.

Ce « principe de responsabilité » est à la fois individuel et collectif. Il appelle à une responsabilité des actions et décisions de chacun, dans ses façons d'être ou comportements, et dans ses façons de faire et d'agir ou pratiques. Il implique une responsabilité individuelle (« *une obligation morale à l'égard des êtres vivants et des générations à venir* », rapport Brundtland) vis-à-vis des générations à venir mais également collective, puisqu'elle s'exerce dans le dialogue et la négociation. Le développement durable poursuit le double objectif d'une plus grande équité de développement et d'une meilleure protection de l'environnement. La responsabilité en est par conséquent globalisée.

#### RÉFÉRENCES

**Principe 10 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement durable en 1992 :** « *Un accès effectif à des actions judiciaires et administratives, notamment des réparations et des recours, doit être assuré.* »

L'ampleur des défis à relever ne se joue pas uniquement au niveau de l'action politique ou publique. Elle se joue à la hauteur de chacun et de chaque organisation, dans ses responsabilités professionnelles, dans ses actes privés, dans sa relation à son environnement et à la société. Elle se joue particulièrement dans le dialogue instauré entre entreprises, collectivités et individus.

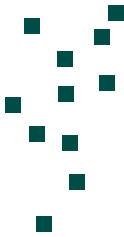


Les solutions viendront essentiellement de l'action conjointe des forces sociales les plus actives dans la revendication des alternatives. Ce lien entre l'action des citoyens organisés et les institutions politiques est fondamental et crucial pour toute transformation sociétale.

**Ricardo Petrella**, Docteur en Sciences Politiques et Sociales de l'Université de Florence, professeur en écologie humaine, 2007

La table ronde rassemblant des juristes qui s'est tenue lors de l'Atelier de l'Observatoire rappelait cette notion nouvelle et originale pour le droit : la participation des parties prenantes, notamment des associations, du secteur économique et des citoyens à l'élaboration de la règle impliquerait le partage des responsabilités qui en découle.

## POINT DE VUE



### L'ampleur et l'avènement de la coresponsabilité

*« Ainsi, le principe de responsabilité est au cœur du développement durable : Rio 1992, Aarhus 1998, la charte pour l'Environnement en 2005... font rentrer dans le droit la notion de développement durable. La norme ISO 26000 introduit la notion de gouvernance et de partie prenante : quand un engagement est pris, il est pris vis-à-vis de l'autre contractant mais aussi de l'ensemble des personnes qui peuvent être concernées par mes activités. Depuis Rio, l'individu a donc des devoirs et non plus seulement des droits. »*

Propos recueillis lors de la Table ronde d'ouverture de l'Atelier de l'Observatoire à Bordeaux (2011) : « la coopération inter-territoriale à l'œuvre en Aquitaine »

## Une responsabilité de chacun pour une appropriation, acceptation et prise en charge des mesures à prendre

Cette responsabilité est cependant différenciée selon les échelles, les terrains, les compétences, les types d'acteurs. Ainsi, tandis qu'un volet important repose sur le citoyen, l'ensemble des acteurs est concerné, à son niveau, en tant que collectivité, en tant qu'acheteur ou donneur d'ordre, de producteur de produits de consommation ou process, ou encore de mobilisateur de ressources naturelles et humaines. Chacun fait partie d'une chaîne dont il doit être conscient et dont il doit voir les interactions avec les autres acteurs et les autres échelles territoriales.

De cet impératif, découlent plusieurs grandes directions à observer :

- **Conscientiser les citoyens** pour les rendre attentifs à leurs gestes quotidiens et leurs conséquences : la sphère domestique représente une part considérable des sources d'atteintes à l'environnement
- **Associer les différents corps professionnels, habitants, ONG**, pour qu'ils comprennent, intègrent et accompagnent les politiques et les rendent plus efficaces (tri des déchets, utilisation des transports, choix de modes de production, modèle de consommation...)



- **Faire participer au projet politique collectif** en passant d'une participation aux discussions à une conscientisation de la nécessaire participation individuelle à l'intérêt général
- **Établir le lien avec les autres échelles territoriales** dans une logique de subsidiarité et d'articulation des politiques, des compétences et des solutions à mettre en œuvre en terme d'aménagement du territoire, de cohésion sociale, de gestion collective et concertée de la ressource...
- **Appliquer les normes existantes dans le domaine** de la responsabilité des acteurs économiques (Responsabilité Sociale des Entreprises, ISO 26000...)

La dynamisation de la société passe par une responsabilisation croissante des individus face à leur destinée. Le dispositif de socialisation s'individualise de plus en plus et l'individu doit se concevoir dans la société comme à la fois semblable et singulier. **L'intégration sociale se traduit ainsi de plus en plus par une participation à la production du vivre ensemble.**

Elle passe aussi par une **nouvelle forme de contrat, social et moral**, entre le citoyen, la société et ses instances représentatives. À titre d'exemple, pour traduire ces engagements, sont nées des « **chartes de la participation** » dont les premières apparues dans le champ du développement durable, généralement à l'initiative des pouvoirs publics, visaient à définir le rôle et la place de chacun dans le processus de participation lors de l'élaboration d'un agenda 21. Il s'agissait de bien délimiter les contours de la participation. Progressivement, ces chartes ont été élaborées de manière plus collective par la puissance publique et les participants au projet, cristallisant les souhaits de collaboration et d'engagements conjoints. L'intégration en parallèle de la participation dans les dispositifs juridiques traduit une évolution de fond de notre société.

---

#### POUR ALLER PLUS LOIN

- Charte de la participation citoyenne du Grand Lyon : [http://www.grandlyon.com/fileadmin/user\\_upload/Pdf/participation/20030715\\_gl\\_charteparticipation.pdf](http://www.grandlyon.com/fileadmin/user_upload/Pdf/participation/20030715_gl_charteparticipation.pdf)
  - Charte de la participation citoyenne de Bayonne : [http://www.agenda21.bayonne.fr/IMG/pdf/Charte\\_de\\_la\\_Participation\\_Citoyenne.pdf](http://www.agenda21.bayonne.fr/IMG/pdf/Charte_de_la_Participation_Citoyenne.pdf)
-



# C. AGENDA 21 ET PARTICIPATION, ALLIANCE ORIGINELLE

## 1. La participation : pivot de l'agenda 21

### L'importance historique de la participation dans l'agenda 21

La Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement en 1992 consacrait l'importance de la participation dans le cadre du développement durable.



■ « Il faudrait que toutes les collectivités locales instaurent un dialogue avec les habitants, les organisations locales, et les entreprises privées, afin d'adopter un « programme Action 21 à l'échelon de la collectivité. [...] Grâce au processus de concertation, les ménages prendraient davantage conscience des questions liées au développement durable. »

Extrait de la déclaration de Rio 1992, chapitre 28

La Déclaration finale de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable à Rio en 1992, « l'avenir que nous voulons », rappelant en cela les principes de Rio 1992, replace à nouveau la participation de l'individu et des parties prenantes comme un enjeu fondamental du développement durable et le rôle que les collectivités locales doivent jouer en la matière.



■ « Nous insistons sur le fait que le développement durable doit bénéficier à tous, être centré sur l'individu et assurer la participation de tous, y compris les jeunes et les enfants. »

■ « Nous insistons sur le fait qu'une large participation du public et l'accès à l'information comme aux instances judiciaires et administratives sont indispensables à la promotion du développement durable. »

■ « Nous encourageons l'action aux niveaux régional, national, infranational et local pour promouvoir l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement, selon qu'il convient. »

Extraits de la déclaration finale du Sommet « Rio+20 », 2012

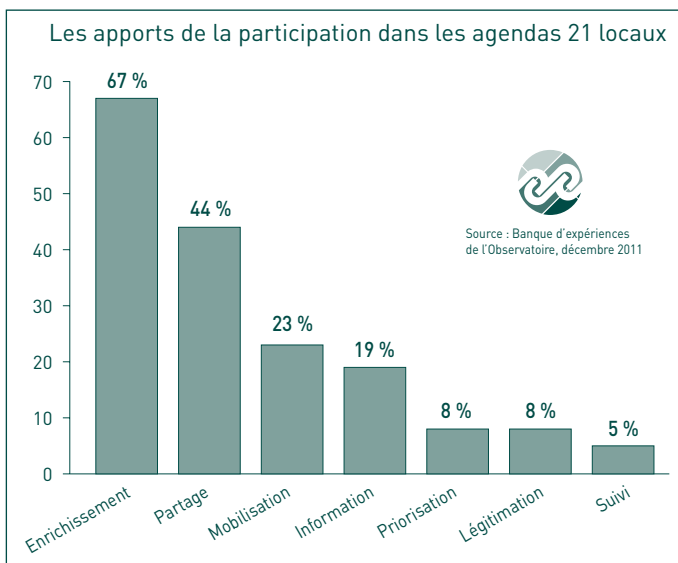
Quant à l'agenda 21, il se définit bien à travers certains éléments fondateurs :

- **Projet d'avenir pour un territoire** : projection dans l'avenir et définition de ce qui est souhaitable pour plus tard et les générations futures. Cela implique l'adhésion de tous et la contribution de tous les points de vue (résidents, travailleurs, employeurs...)
- **Projet transversal**, imposant par définition le croisement de divers secteurs d'activités et de vie, qui hier cohabitaient en s'ignorant relativement et doivent aujourd'hui se confronter
- **Participation dans le projet, dans l'action et dans l'évaluation** : la participation permet de faire porter des projets par les acteurs eux-mêmes. Ils sont ainsi co-producteurs de toute la démarche, dans l'élaboration mais également dans l'action

## L'apport de la participation pour les collectivités

Selon les cent vingt collectivités ayant répondu à l'enquête de l'Observatoire en 2010, les apports principaux de la participation sont :

- **L'enrichissement considérable du projet, du diagnostic à la programmation** des actions. Il en résulte une meilleure compréhension des enjeux du territoire, une plus grande cohérence et adéquation aux besoins des habitants
- **L'idée de partage** : la participation suscite ainsi l'échange autour du projet et la confrontation des points de vue et des intérêts
- **La mobilisation et l'information** : les temps d'échanges suscitent une appropriation des enjeux et des sujets et la mobilisation des habitants autour du projet



Dans une moindre proportion, les collectivités soulignent également des apports en termes de priorisation et de hiérarchisation de l'action publique ainsi que de suivi des actions par le citoyen, qui favorisent les réorientations et inflexions du projet et une plus forte légitimité des actions.

## POINT DE VUE

Loïc Blondiaux

### La participation, une nécessité qui s'ancre dans les démarches d'agendas 21

La « dimension participative doit se retrouver dans un outil comme les agendas 21. Au-delà d'une participation effective de tous les acteurs d'un territoire à leur élaboration, ces processus doivent produire des instruments qui permettront une gestion démocratique du développement durable dans la durée. Ces instruments devront aussi permettre que toutes les voix et tous les intérêts, y compris ceux des groupes les plus faibles de la société, puissent se faire entendre de tous. Par leur souplesse et leur ouverture, les agendas 21 devraient permettre cela. Nous avons aujourd'hui un devoir d'innovation et d'imagination démocratique. Il faut cesser de penser

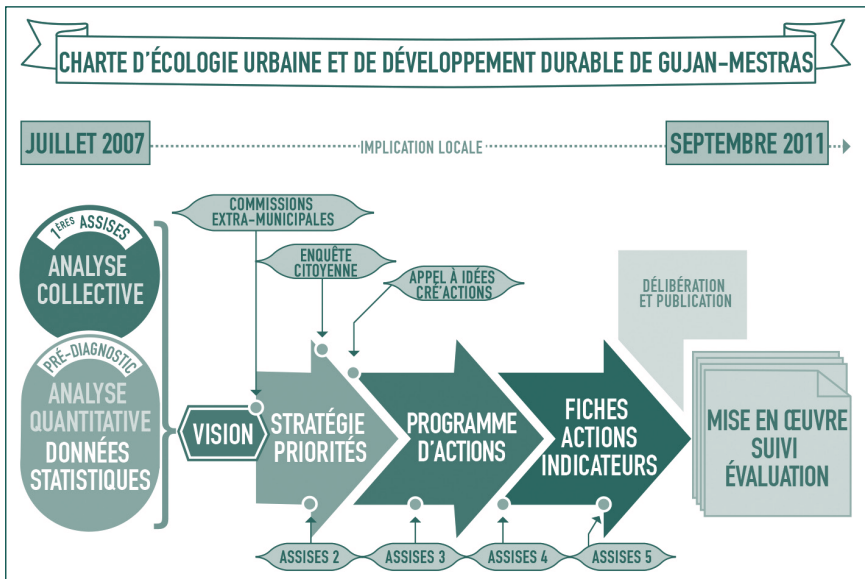


*que l'exigence environnementale et l'exigence démocratique ne sont pas compatibles. La première ne pourra sans doute pas être satisfaite sans la seconde. »*

**Loïc Blondiaux**, Professeur des Universités au Département de sciences politiques de la Sorbonne

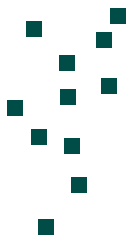
La participation peut intervenir à différents moments du projet, du diagnostic à sa mise en œuvre, et sous différentes formes et degré d'implication, de l'information à la co construction et mise en œuvre.

### Les temps de la participation, agenda 21 de Gujan-Mestras



## POINT DE VUE

Mathieu Glaymann



### La participation à Plaine Commune, exemple d'un territoire fortement urbain et diversifié

Sur ce territoire en grande mutation au niveau national du nord de l'Île-de-France avec le plus grand nombre de projets ANRU (24), le plus de logements construits (2 700 par an dont 40 % de logements sociaux) et le plus de projets de transports en commun en chantier (prolongement de 2 lignes de métro, 3 tramways créés ou prolongés et 1 ligne SNCF de transport de voyageurs, projet du futur « grand Paris express »), les élu(e)s ont souhaité travailler à un agenda 21.

Lancé au niveau communautaire et dans chacune des 8 villes de l'agglomération, l'objectif était triple :

- **qualitatif** avec le souhait de toucher des gens différents (pour l'agenda 21 de l'agglomération et chacune des villes) : des enfants, des jeunes, des adultes, des personnes âgées, des gens de tout niveau social, des salarié(e)s... ;
- **quantitatif** avec la volonté affichée de toucher plus de 1 % de la population du territoire (soit 5 000 personnes pour 350 000 habitant(e)s, + 100 000 salarié(e)s qui n'habitent pas le territoire + environ 40 000 lycéen(ne)s et étudiant(e)s extérieur(e)s au territoire) ;
- **thématique** : les élu(e)s n'ont pas voulu se limiter aux compétences de l'agglomération mais partir sur les préoccupations majeures qui émergent de la population participante même si cela doit dépasser leurs compétences.

Des ateliers dans chaque commune, 40 focus groupes dans des centres de loisirs, écoles, collèges, lycées, universités, 6 réunions avec des entreprises, des réunions avec les syndicats, des associations, un blog « terre d'avenir » animé pendant 4 mois avec le Bondy blog, 3 questionnaires (« salarié », « évolutions/résistances face au développement durable » et « c'est où le bonheur ? »), ont permis d'alimenter l'agenda 21 communautaire avec « 7 000 bouts de cerceaux ».

Cinq thèmes principaux ont émergé autour d'une valeur centrale : la coopération.



Depuis, la stratégie s'affine et le plan d'actions se dessine. Et, des questions où l'agglomération n'a pas toute compétence sont travaillées en commun avec les villes et d'autres acteurs publics, comme le demande la population qui ne se préoccupe pas des frontières administratives mais est très attentive aux projets sur ces 5 questions transversales.

**Mathieu Glaymann**, Communauté d'agglomération de Plaine Commune, chargé de mission Démocratie Participative - <http://www.plainecommune.fr/>

## 2. L'agenda 21, espace pour être acteur de son territoire

### ÉLÉMENTS DE DÉFINITION

Deux conceptions de l'intérêt général co existent. L'une, d'inspiration utilitariste, voit dans l'intérêt commun la somme des intérêts particuliers, laquelle se déduit spontanément de la recherche de leur utilité par les agents économiques. L'autre, d'essence volontariste, exige le dépassement des intérêts particuliers, l'expression de la volonté générale, pour construire l'intérêt général.

Source : *Réflexions sur l'intérêt général - Rapport public 1999*, Conseil d'État et la juridiction administrative, 1999

### La participation, pour être co-acteur de l'intérêt général

La participation, qui implique à chaque étape le citoyen, les acteurs privés (PME, PMI, artisans, grands groupes et multinationales), les associations et les pouvoirs publics, doit permettre de construire collectivement l'intérêt général.



*« Il faut faire l'expérience partagée de l'intérêt général, pour en être co-proprétaire et co-porteur. »*

**Jo Spiegel**, Président délégué de Mulhouse Alsace Agglomération et maire de Kingersheim

Pour cela, elle doit s'inscrire dans une logique de co-responsabilité face aux enjeux. La principale difficulté réside dans le fait que **face aux enjeux écologiques, les responsabilités sont multiples et croisées** : il n'y a souvent pas un « coupable » ou un « responsable direct » mais des effets cumulés et amplifiés d'activités quotidiennes, personnelles ou professionnelles, politiques ou privées. C'est ce lien, entre les différents acteurs, les différents niveaux de participation et d'implication, que l'agenda 21 doit mettre en lumière et faire partager volontairement.



« La confiance doit s'installer, et ensuite faire feu de tout bois pour faire monter progressivement les gens en qualité dans leur rapport à l'intérêt général, à la participation dans la construction de la ville. Une participation doit être basée sur un engagement réciproque de part et d'autre entre participants, élus, citoyens et acteurs de la société civile. »

**Jean-François Caron**, maire de Loos en Gohelle

## L'expression du conflit, voie vers l'intérêt général

Dans le fonctionnement actuel du système politique, l'essentiel du devoir démocratique s'exerce par le vote et donc assez ponctuellement. L'élaboration du projet politique repose sur les élus par délégation : dans ce contexte, la participation de tous dans la co-construction du projet n'est pas naturelle.

La richesse de la participation émane souvent de la confrontation d'intérêts divergents : c'est parce que les acteurs rencontreront et comprendront les logiques des autres acteurs du territoire, les impératifs imposés par les enjeux écologiques et sociaux, qu'ils seront en capacité d'évoluer, de revoir leurs pratiques ou leurs modes de faire, d'intégrer des contraintes extérieures à leurs logiques propres (celles d'autres acteurs, du territoire, de l'écologie...). Ainsi, **le conflit, souvent vu comme un obstacle, est en fait un des terreaux fondateurs de la construction de l'intérêt général.**

En effet, en mettant face à face des acteurs à intérêts divergents, comme un industriel avec une association de défense de l'environnement par exemple, l'expérience montre que si le conflit peut survenir, il s'avère souvent au final utile à la résolution du problème. **Les situations conflictuelles sont une étape clé des négociations** pour aboutir soit au consensus, soit à une conciliation des approches permettant d'améliorer et adapter le projet, soit à une rupture comprise et acceptée. Si le contentieux ne disparaît pas nécessairement, il est au moins affaibli. Ainsi, la masse argumentative des différentes parties est généralement réduite à l'issue du processus de dialogue (Beuret & Cadoret, 2011). La décision finale, comprise et discutée ensemble, est plus adaptée et mieux acceptée.

Le conflit et la contestation sont l'occasion du lancement du dialogue, mais peuvent être également la preuve d'un intérêt pour la chose publique. Ils sont donc à valoriser, à considérer comme une opportunité démocratique : *« Il faut considérer une pétition comme un bonheur car les gens se sont mobilisés ! »* (J.-F. Caron).



## L'importance des espaces de rencontre de l'altérité

Il est nécessaire d'aménager des espaces de rencontres qui permettent l'expression d'une altérité, des lieux qui autorisent la confrontation entre intérêts et usages, même divergents, qui facilitent la rencontre souvent non spontanée entre acteurs d'horizons divers et/ou usagers. Ces lieux constituent **des lieux d'ancrage des solidarités et de cohésion sociale** pour le territoire. Rendre visibles ces espaces de rencontres dans l'espace public facilite la démarche « d'aller vers » plutôt que de « faire venir » et permet de mobiliser toutes les composantes sociales, ce qui contribue à la crédibilité et à la richesse du processus de participation.

Par ailleurs, ces lieux sont aussi soumis aux conflits d'usage, entre générations, modes de vie, activités publiques ou privées, etc. Construire de l'intérêt général partagé passe par la reconnaissance des points de vue divergents et leur confrontation pour déterminer les zones de dissensus mais surtout de consensus. Patrick Viveret parle du « **conflit comme alternative à la violence** », propos illustré par Jean-François Caron qui le revendique sur son territoire. Cependant, si cette notion est importante (ne pas nier les rapports de force mais au contraire les faire-valoir pour construire du consensus), elle n'est pas le seul mode de relation sociale que ces espaces peuvent créer. Toutes les expériences témoignent de l'importance de la convivialité, du climat de confiance retrouvé... de valeurs qui sont la base même de tout échange constructif.

### EXEMPLE

#### La maison de la citoyenneté et le conseil participatif de développement durable à Kingersheim

La maison de la citoyenneté de Kingersheim accueille le conseil participatif, pierre angulaire des Etats-généraux de la démocratie participative. En réunissant élus, habitants et collaborateurs, il permet d'associer à la commande politique, l'expertise d'usage et l'expertise technique.

Cette collaboration, garante de la gestion harmonieuse et réussie d'un projet, est systématique depuis 2001, dès lors qu'un projet important est entrepris dans la commune.

À chaque conseil sont représentés les acteurs autour du projet, 20 % de NIMBY (cf. p. 31) et 1/3 des participants sont tirés au sort parmi les habitants de toute la communauté. Sur 30 demandes, 5 ont accepté au départ. La commune est allée les chercher chez eux pour les convaincre qu'ils ont quelque chose à dire. Ce conseil permet de qualifier un projet juste avant la décision, il se recompose à chaque projet et n'est pas thématique.



« Les gens sont convaincus que leur contribution à la démocratie s'arrête au bulletin de vote ».

Le conseil travaille sur l'interactivité et 4 exigences pour la démocratie locale :

- Information, sensibilisation et formation
- Débat pour réinventer l'agora
- Participation des habitants, acteurs et élus
- Engagement et implication

À partir de cela, se met en place une dynamique démocratique au cœur de laquelle est le conseil participatif. À chaque projet sont réunis de plain-pied et pour le temps qu'il faut, des acteurs qui dans la culture française s'ignorent ou s'affrontent : les acteurs économiques et associatifs, les élus et leurs collaborateurs, et les habitants.

Le but est de fertiliser les points de vue, de construire des compromis, de partager l'expertise d'usage et l'expertise technique dans une certaine représentativité. La formation permet l'obtention d'un vocabulaire commun pour éviter le « y'a qu'à faut qu'on ».

Il est important de préciser ce qui est négociable (ou ce qui ne l'est pas) pour éviter les frustrations et insatisfactions.

« En général, 3 cultures s'ignorent ou s'affrontent : l'utopie, l'indignation et la régulation de l'engagement. Dans la Maison de la citoyenneté, quand les conseils participatifs travaillent ensemble, ces 3 cultures se croisent et deviennent fertiles ».

<http://www.ville-kingsheim.fr/decouvrir/patrimoine-maison-citoyennete.htm>

---

## ÉLÉMENTS DE COMPRÉHENSION

---

NIMBY (Not In My Back Yard, pas dans mon jardin) est l'expression consacrée du syndrome selon lequel, tout un chacun veut bien participer aux changements dès lors que cela n'altère pas son confort personnel. Cela induit une focalisation sur son cas individuel sans considération forte de l'intérêt général.

---

## ZOOM

### La gestion urbaine de proximité durable

Née dans les années 90 pour répondre aux difficultés de gestion et d'entretien que connaissaient les bailleurs sociaux et les collectivités locales dans les quartiers d'habitat social, cette démarche poursuit à la fois des objectifs d'amélioration du fonctionnement quotidien des quartiers mais aussi de lien social, d'insertion professionnelle avec la participation des habitants et des groupes sociaux comme fil directeur.



## CHAPITRE 2

# LES EXIGENCES D'UN AGENDA 21 RÉUSSI

La participation est un des fondements du développement durable. L'agenda 21 l'intègre comme l'un des cinq éléments de méthode inscrits dans le cadre national de référence des agendas 21 locaux. Cette place n'est pas anodine : un dispositif participatif efficace constitue l'armature du projet tout entier.

Pourtant, pour être efficace et renforcer de manière significative l'efficacité de l'action publique au regard des objectifs de développement durable, cette participation exige une grande qualité dans les *process* et les objectifs, dans les moyens mobilisés, dans les parties prenantes et les méthodes associées.

Ainsi, les conditions dans lesquelles la participation sera conduite conditionneront fondamentalement la qualité du projet qui en découlera, son adéquation avec les enjeux locaux et globaux, sa capacité à s'inscrire dans du long terme et à mobiliser les forces vives du territoire dans la mise en œuvre. Car l'enjeu est bien d'arriver, à travers ces projets, à engager l'ensemble des acteurs et des habitants dans la transformation substantielle du territoire. Cela ne peut s'abstraire d'une exigence qualitative forte.

Et pour cela, quelques fondamentaux devront être observés. Ce chapitre en donne les principaux axes, au-delà des recettes méthodologiques et savoir-faire pratiques dont nombre de guides de bonnes pratiques se font déjà l'écho, ce volet du Cahier rassemble les grands principes à poursuivre pour s'engager de manière qualitative dans la participation et pouvoir en tirer tous les bénéfices pour le projet futur.

Il exposera donc :

- L'exigence fondamentale de projection dans le futur, d'observation des évolutions possibles du territoire
- La complexe mais riche approche des expertises croisées qui seules pourront apporter au projet la finesse dans la connaissance du territoire, de ses enjeux, de ses fonctionnements spatiaux, géographiques, humains, partenariaux, environnementaux ou sociaux
- Les grands principes méthodologiques à poursuivre, les questions et choses à définir bien en amont, pour éviter tout gaspillage d'énergie et financier et faire que, cette participation atteigne l'ambition qu'elle s'était fixée au départ

Ces différents éléments réunis permettront au territoire de construire sa résistance aux mutations, de tirer tous les bénéfices ou d'assumer toutes les conséquences en termes stratégiques, partenariaux, et financiers de ces transformations, d'en saisir toutes les opportunités !



# A. LA PROSPECTIVE PARTICIPATIVE : SOCLE D'UN PROJET TERRITORIAL DE LONG TERME

## 1. La prospective territoriale participative pour construire des valeurs communes

La prospective territoriale ne va pas de soi dans les agendas 21 locaux. Pourtant, elle est une forte dimension de la construction d'un projet territorial de développement durable. En effet, comment appeler à une vision de la ville de demain si ce n'est en se projetant dans cet avenir ? De nombreuses villes d'Europe du Nord, suivies par des territoires et institutions françaises se sont lancées dans les scénarios participatifs pour penser la transformation des modes de vie à l'aune du changement climatique et de la nécessaire préservation des ressources.

### ÉLÉMENTS DE DÉFINITION

---

*« La prospective n'est pas seulement une méthode, c'est une attitude, elle vise à construire un futur souhaité en prenant en compte les contraintes du temps présent ainsi que les tendances identifiées. »*

*Synthèse de Prospective et planification territoriales, état des lieux et propositions, cahier de la DRAST n° 19, par Guy Loinger et Claude Spohr*

---

Ainsi, pour se concrétiser, le développement durable a besoin d'éclairages sur les horizons lointains (2030-2050) et de visions partagées sur l'avenir. La division par quatre des Gaz à Effet de Serre (GES) à l'horizon 2050 a ainsi fait prendre conscience de l'utilité – à côté de politiques de court ou moyen terme – de stratégies spécifiques de long terme. C'est une façon d'analyser la réalité que l'on entend faire évoluer. C'est une méthode et une posture se distinguant du simple exercice d'anticipation. C'est également un moyen d'infléchir l'avenir.

**EXEMPLE****La TRANSFO BOURGOGNE imagine ses « villages du futur »**

Depuis l'été 2011, la Région Bourgogne travaille avec la 27<sup>e</sup> Région à l'évolution de ses dispositifs et de ses modes de faire pour mieux répondre aux enjeux du tissu rural.

Plusieurs sessions de travail de terrain ont eu lieu en divers endroits de la Bourgogne, déclinant les images du village de demain : « cultivé », « rêvé », « connecté », « retraité ». Elles ont abouti à l'organisation d'un « forum des villages du futur » les 3 et 5 octobre 2012. Une centaine de participants (élu, représentants d'associations, « simples citoyens », techniciens...) se sont retrouvés dans la galerie du Conseil régional, dans une scénographie privilégiant volontairement le resserrement pour forcer les participants à se rencontrer.

Parmi d'autres, l'atelier créatif « cartes postales du futur » a permis à chaque participant de jouer un rôle attribué au hasard (maire, banquier, association de parents d'élèves...) et d'apporter de façon spontanée sa contribution potentielle à la mise en œuvre du projet choisi par l'équipe. Outre l'intérêt de tester la capacité d'émergence du consensus au sein d'un groupe, ces cartes postales ont permis de démontrer à quel point tous les acteurs, aussi éloignés soient-ils *a priori* d'un projet, ont capacité à se mobiliser, à leur niveau, pour l'imaginer et participer à sa réalisation concrète.

Au final, l'objectif de créer un véritable « forum » est atteint : les visions prospectives élaborées collectivement à cette occasion seront prochainement exposées au travers d'un « manifeste des villages du futur ».

<http://www.observatoire-territoires-durables.org/spip.php?article1509>

<http://territoiresenresidences.wordpress.com/category/la-transfo/la-transfo-bourgogne/>

Là encore, pour construire cet avenir et être en capacité de s'y projeter et de l'infléchir, la contribution de l'ensemble des forces vives du territoire est nécessaire. L'agenda 21 se construit à travers un réel exercice de prospective et permet d'aller ainsi plus loin que la seule construction d'actions à moyen terme.

**POUR ALLER PLUS LOIN**

- *Vers une prospective territoriale post-Grenelle de l'environnement, questions et mode d'emploi*, Commissariat général au développement durable, Études et documents, n° 12, nov. 2009 - [http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/E\\_D-12\\_cle1675c6\\_1\\_.pdf](http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/E_D-12_cle1675c6_1_.pdf)
- *Les « fantaisies guidées » au Québec*, guide méthodologique et pédagogique détaillé pour un atelier de prospective : [http://a211.qc.ca/9591\\_fr.html](http://a211.qc.ca/9591_fr.html)



L'exercice prospectif est un exercice très stimulant pour les participants, car il offre l'opportunité de bâtir un imaginaire collectif, de « rêver » la ville ou le territoire de demain. Il a pour objet de donner un sens au présent, une perspective à long terme et sert ainsi le projet d'agenda 21, dans ses composantes philosophiques, humaines et stratégiques.

## EXEMPLE

### Nantes Métropole, expérimentation d'une démarche prospective participative

Officiellement lancée en décembre 2010, *Ma Ville Demain, inventons la métropole nantaise de 2030* visait à l'adoption du nouveau projet fin 2012 par les élus de Nantes Métropole.

Pour y arriver, il s'agissait :

- d'impliquer l'ensemble de l'agglomération : les habitants, les associations, les entreprises, les scolaires... ;
- de laisser la place aux échanges et aux débats : plus de deux ans ont été prévus pour aller des idées jusqu'au projet.

La démarche était construite en plusieurs étapes :

- La « mise en mouvement » pour définir les questions d'avenir
- Le « temps des idées » pour recueillir les visions souhaitées de l'avenir
- « Imaginer les possibles » pour analyser les contributions de tous les participants et identifier les scénarios potentiels de développement
- « Le choix du cap » pour présenter les orientations possibles pour l'avenir de la métropole nantaise

**Ma ville de demain, inventons la métropole nantaise de 2030,**

Épisode 2, « *De la mise en mouvement des idées* », [www.mavilledemain.fr](http://www.mavilledemain.fr)

La prospective, par les questionnements qu'elle suscite, permet de lever la tête du guidon, de recréer des scènes de débats et de s'autoriser de nouvelles perspectives. Les exercices de prospective, au-delà de l'intérêt qu'ils comportent pour le projet, sont souvent aussi des moments collectifs fondateurs, créant une symbiose, un plaisir de collaborer pour définir ensemble un projet. Repenser collectivement l'espace et les modes de vie à long terme, c'est une opportunité pour dynamiser le lien social et stimuler un processus de capacitation (cf. chapitre 3).

La prospective est donc un bon prétexte pour stimuler l'imaginaire et ainsi mobiliser les enfants, les jeunes et les artistes.



« Ce qui ressort avant tout de ces milliers de participations, c'est une formidable chance pour construire ce projet d'avenir : l'image que nous nous faisons de l'agglomération, les symboles auxquels nous sommes attachés ou encore une capacité réaffirmée de vivre ensemble, une ouverture culturelle... Tout cela constitue un socle de valeurs positives sur lequel nous pouvons, et nous devons, nous appuyer pour préparer notre futur. »

Propos issus de la démarche « Nantes 2030, ma ville demain »,  
Les 24 Maires de Nantes Métropole  
[http://www.nantes.fr/nantes\\_2030](http://www.nantes.fr/nantes_2030) - <http://www.mavilledemain.fr>

## 2. La prospective dans les agendas 21, un état embryonnaire

L'observation des agendas 21 montre que si les programmes d'action peuvent être élaborés selon un temps dépassant bien souvent la période du mandat, ils résultent rarement d'un travail de prospective. Les collectivités se situent davantage dans une logique de programmation ou de planification plutôt que dans une logique de scénarisation exploratoire ou normative de l'avenir de leur territoire, ainsi que le décrit l'étude *Penser les agendas 21 de demain : observation et bilan des agendas 21 locaux* (Teddif, Etd, 4D, 2011). « Les finalités du développement durable induisent des questions dont les réponses relèvent d'une réflexion de long terme : quelle ville de demain ? Quel type de développement à poursuivre ? L'avenir incertain inhérent aux grandes transitions à envisager devrait inciter les acteurs des territoires à se tourner vers la prospective pour construire collectivement des visions stratégiques durables (...) : élaboration de scénarios, mise en perspective des enjeux actuels au regard des évolutions à venir internes et externes. »

<http://www.observatoire-territoires-durables.org/spip.php?article1180>

### Trucs et astuces

La façon de poser la question est alors, en fonction du public auquel on s'adresse, non seulement primordiale mais également de l'ordre du respect. Il est préférable d'utiliser de termes simples plutôt que d'un jargon technique ou scientifique, du genre : « c'est où le bonheur ? » (Enquête Plaine Commune, 2010) plutôt que : « quelle est votre vision à 2015 du territoire ? », question complexe et mal appréhendable.



## EXEMPLE

### Les jeunes imaginent « leur Seine-Saint-Denis dans 21 ans »



Au printemps 2012, le Conseil général de Seine-Saint-Denis organisait un concours « Ma Seine Saint-Denis dans 21 ans » auprès des jeunes de 6 à 18 ans. Comment voient-ils, dans 21 ans, les quartiers, la ville, les parcs et jardins, les loisirs, l'école et les transports, la solidarité, l'égalité... ? Tous les supports étaient permis pour s'exprimer : dessin, texte, vidéo ou photo. Si la participation restait individuelle, les structures collectives étaient invitées à se saisir de ce concours pour travailler avec les jeunes qu'elles encadrent. Un jury composé d'élus et de personnalités du territoire a sélectionné les meilleures réalisations. Parmi les récompenses, le Conseil général a remis des tablettes numériques, des vélos ou des journées loisirs en Seine-Saint-Denis. Ce concours, ludique et prospectif, s'inscrit dans le cadre de la mise à jour de l'agenda 21 local, engagé en 2011.

#### POUR ALLER PLUS LOIN

- Le Conseil de développement du Grand Lyon, animé par la Direction prospective et du dialogue public depuis 2001 : <http://www.grandlyon.com/Rapports-d-activites.4720.0.html>
- *Penser les agendas 21 de demain : observation et bilan des agendas 21 locaux*, Teddif, ETD, 4D, 2011 : <http://observatoire-territoires-durables.org/spip.php?article1180>

« La transfo Bourgogne »,  
territoires en résidence,  
27<sup>e</sup> Région, octobre 2012.





# B. LA MOBILISATION DE L'INTELLIGENCE COLLECTIVE, UNE RESSOURCE POUR LA MÉTAMORPHOSE DES TERRITOIRES

## 1. La mise en mouvement des compétences et ressources sur un territoire

Stimuler l'intelligence collective est une des conditions de la transition sociale, économique et écologique des territoires.

### La vertu des ressources territoriales

Dans le paradigme de la démarche territoriale de développement durable, il s'agit d'asseoir le territoire sur son identité pour construire collectivement une dynamique économique, sociale et relationnelle de long terme. Dans cette optique, il est impératif d'instaurer des relations de confiance entre les acteurs.

La participation de tous les acteurs n'est donc pas seulement un outil pour une action publique plus pertinente et adaptée. Elle est une condition *sine qua non* de la démarche de développement durable.

Si chaque groupe d'acteurs représente une forme d'expertise, il est aussi responsable de dynamiques qui lui sont propres : les déchets, les transports, la consommation, la production, les circuits commerciaux, etc. On doit être en mesure de trouver pour chaque sphère, domestique, commerciale, industrielle, institutionnelle, des avancées adaptées dans les divers domaines.

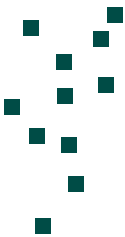
Mobiliser l'intelligence collective c'est mobiliser toutes les compétences à la fois dans la connaissance du territoire et dans la construction d'un projet durable. Les chercheurs peuvent apporter une analyse poussée et globalisante du territoire, de ses



dynamiques économiques, sociologiques, écologiques, par exemple. Les professionnels ont une expertise très ciblée et pointue de leur domaine d'intervention. Chaque groupe de citoyens, habitants, salariés, retraités, jeunes, possède une expertise plus « vécue ».

## POINT DE VUE

*Dalila Chalani*



### Récit de vie : expérience d'une citoyenne du Genevois

Mon engagement s'inscrit dans un continuum. J'ai longtemps travaillé, au sein du milieu associatif, dans le domaine de la participation citoyenne. Par la suite, j'ai participé au Sommet Mondial du Développement Durable à Johannesburg, entrepris un cursus universitaire dans le développement durable et travaillé dans la formation au développement durable (Divonne-les-Bains).

Ce positionnement professionnel a suscité un désir de m'impliquer dans la vie locale et l'associatif. C'est ainsi que j'ai participé au lancement de l'association « écoquartiers Genève ».

Cette association, née en 2007 de la crise du logement à Genève, regroupe plusieurs dizaines de membres et un comité de 10 personnes de la société civile. Elle a pour but de promouvoir la réalisation d'écoquartiers dans la région genevoise et de peser sur les orientations urbanistiques prises par les décideurs locaux.

Face à l'urgence de la situation, notre association milite pour que les futurs quartiers de Genève prennent la forme d'écoquartiers afin de limiter leur impact environnemental et de favoriser le lien social en impliquant les habitants et les usagers.

Au cours des deux premières années de notre activité, nous avons mis sur pied un cycle de conférences thématiques lié aux écoquartiers pour sensibiliser, vulgariser, construire une « expertise » citoyenne.

Parallèlement, nous avons organisé pour nos membres des visites d'écoquartiers dans certaines villes d'Europe. À travers ces conférences et ces visites, « écoquartiers-Genève » s'est peu à peu installé dans le paysage local et ses compétences sont désormais reconnues et sollicitées.

Son activité s'est ensuite orientée sur le suivi de certains projets d'aménagement. Actuellement, elle réalise une analyse critique du

plan directeur d'un futur quartier, et ce au regard des critères du développement durable.

À titre personnel, j'ai le sentiment que l'association remplit sa fonction et la modeste part que je prends au travail qu'elle effectue traduit une volonté d'engagement que rien n'est venu entamer. Ma participation à la vie de cette association me donne la possibilité de vivre une expérience de partage et renforce ma conviction qu'on peut agir sur son environnement en influant sur un processus de décision.

**Dalila Chalani**, membre du comité de l'association « écoquartiers Genève »

## L'expertise citoyenne, une ressource territoriale souvent négligée

L'expertise citoyenne (habitant-travailleur-riverain...) est une ressource importante de connaissance vécue et usuelle du territoire. Le citoyen est expert de son quotidien plus que quiconque : il a des connaissances sensibles et spécifiques de son cadre de vie (déplacement, loisirs, environnement, commerces, modes de vie...) qu'il s'agit d'exploiter et de valoriser. Outre les travaux scientifiques, nombre d'élus et d'experts reconnaissent, avec la pratique, l'existence et l'acuité de l'expertise citoyenne.



« Les experts sont souvent surpris de voir que des citoyens informés sont parfois mieux en mesure qu'eux-mêmes de trancher des problèmes épineux. Non parce qu'ils sont plus savants – c'est par hypothèse le contraire –, mais parce que l'étant moins qu'eux, ils ont un point de vue plus général et moins borné. »

**Jean-Pierre Worms**, président de l'Observatoire parisien de la démocratie locale, 2005

Le niveau d'éducation, de connaissance et d'organisation de la société civile n'a jamais été aussi élevé. Le profane peut aujourd'hui atteindre un niveau de connaissance comparable au technicien ou à l'élus sur certains sujets.



« Tendanciellement, le niveau d'éducation des citoyens s'élève et leur capital culturel et technique n'est, en moyenne, plus inférieur à celui des élus (ou l'est nettement moins). Au XIX<sup>e</sup> siècle, la



*distance était de ce point de vue beaucoup plus grande. Henry Rey a émis l'hypothèse que cette évolution contribuait à la perte de légitimité du système représentatif. »*

**Yves Sintomer**, professeur des Universités, Département de sciences politiques de l'Université de Paris VIII, 2008

Les ONG et associations jouent par ailleurs un rôle important dans l'élaboration des décisions et constituent un relais majeur dans les initiatives citoyennes. Elles bénéficient également d'un réseau partenarial et de proximité sur lequel la force publique peut s'appuyer.

## EXEMPLE

### **Pays de la Loire : des panels citoyens évaluent la politique régionale en amont de l'agenda 21**

En sollicitant, par l'intermédiaire de son journal, la participation de citoyens à la préparation de son agenda 21, le Conseil régional n'attendait pas la vague de réponses positives reçues. Les enjeux du développement durable ont mobilisé par un canal ou un autre près de 30 000 personnes entre septembre 2008 et janvier 2009. Parmi ces personnes, 60 citoyens sélectionnés par IPSOS pour assurer une représentativité effective de la société ligérienne (âge, genre, diversité sociale ou géographique...), ont pris part à quatre panels citoyens. Ils ont bénéficié de trois week-ends de « travail », au cours desquels ils ont auditionné des experts et des témoins, pour se forger une opinion et émettre un avis détaillé sur une problématique posée par le Conseil régional. La méthodologie utilisée, strictement encadrée par un cabinet extérieur et précisée par une charte d'engagements, garantissait la liberté et l'indépendance des panels vis-à-vis du Conseil régional.

Durant ces Assises 2008, ces quatre panels ont rendu des avis sur la politique régionale en matière de santé, sur le développement de l'estuaire de la Loire, sur la conditionnalité des aides régionales à travers les contrats de territoire et sur l'aménagement du territoire. Ces avis ont été intégralement rendus publics. Le Conseil régional a par ailleurs informé les participants du nombre précis des actions retenues parmi leurs propositions.

Agenda 21 des Pays de la Loire : <http://www.agenda21.paysdelaloire.fr/Solliciter-l-avis-de-panels-citoyens-pour-elaborer-et-evaluer-des-politiques.html>

## 2. Intelligence collective et partage des expertises : « le tout est plus que la somme des parties »

### La reconnaissance d'une intelligence collective

La capacité d'une collectivité à reconnaître les savoirs citoyens et à savoir les mobiliser est déterminante. D'après des travaux menés par des chercheurs sur ces questions, par comparaison entre projets urbains de divers pays européens (Yves Sintomer, Héroïse Nez), **plusieurs types de savoirs sont en jeu dans les dispositifs participatifs** : savoirs d'usage, savoirs professionnels, savoirs militants, savoirs individuels ou construits collectivement. Cette typologie est intéressante pour dépasser le seul recours aux savoirs d'usage, sachant toutefois, que ces savoirs mobilisés varient suivant les intérêts en jeu et qu'ils sont inégalement répartis au sein de la population.



« La thématique des savoirs citoyens renvoie à la question du pouvoir au sein de dispositifs participatifs qui restent en Europe l'apanage des classes moyennes intellectuelles. Ces savoirs citoyens se constituent en interaction avec d'autres savoirs, dans des rapports de pouvoir. »

Extrait d'un article de **Héroïse Nez**, GIS participation du public, décision, démocratie participative, ENS-LSH, Lyon, 27 novembre 2009

Le partage des expertises professionnelles permet de sortir de son expertise territoriale, de créer des liens entre collectivités voire de mutualiser des compétences pour mieux gérer des problématiques.

### EXEMPLE

#### « Bruit du Frigo », un collectif pluri-disciplinaire pour de nouveaux cadres de vie

Bruit du Frigo est un hybride entre bureau d'études urbaines, collectif de création et structure d'éducation populaire. Il se consacre à l'étude et l'action sur la ville et le territoire habité, à travers des démarches participatives, artistiques et culturelles.

À la croisée entre territoire, art et population, ses projets proposent des façons alternatives d'imaginer et de fabriquer notre cadre de vie, en associant les habitants. Bruit du Frigo regroupe des professionnels issus de champs disciplinaires



variés : architecture, urbanisme, arts, vidéo, animation, multimédia, graphisme, paysage, sociologie... et compose ses équipes selon les spécificités des projets.

La structure organise notamment les manifestations culturelles « Lieux possibles », depuis 2008, qui consistent à investir et détourner des espaces urbains pour en modifier temporairement la fonction, activer leur potentiel créatif, expérimenter d'autres usages réels, stimuler l'imaginaire des habitants et tester des aménagements possibles.



Libérée d'un intense trafic routier dans le bourg depuis l'ouverture en novembre 2008 d'une déviation, la commune de Mazières-en-Gâtine a souhaité repenser son développement et son aménagement urbain.

<http://www.bruitdufrigo.com>

## Expertise croisée, comment procéder ?

Il existe une vraie difficulté dans le décryptage des expertises : la parole des experts est mise en doute, la multiplicité des expertises brouille les pistes.

**Les conclusions de l'Atelier de Bordeaux ont mis en exergue plusieurs remarques majeures dans le domaine de l'expertise et de son partage :**

- Les expertises sont **multiples** : on ne peut pas ranger chaque participant dans des « cases » (le citoyen est aussi un professionnel le reste du temps, l'agent de collectivité un habitant, etc.).
- Il faut parler d'« **expérience** » du quotidien plutôt que d'« expertise ».
- L'expertise citoyenne est de plus en plus reconnue : les expertises scientifiques et techniques peuvent être parfois remises en cause.
- Il y a un besoin de **formation à la participation** (ses tenants et aboutissants, rites, codes, résultats...) et ce afin que chacun se sente légitime à participer.
- La proposition de mettre en place un **droit individuel à la participation** tout au long de la vie, qui peut passer dans un premier temps par les dispositifs d'éducation à l'enfance (éducation nationale, centres de loisirs...) a été suggérée.

**EXEMPLE****Expertise croisée : l'évaluation par les pairs**

L'expertise croisée repose sur l'idée de tirer profit d'expériences professionnelles entre élus sur leurs agendas 21 dans un esprit d'amélioration continue.

La collectivité souhaitant être évaluée sélectionne un certain nombre de collectivités « pairs » pour son évaluation sur la base de similitudes d'enjeux, de taille, de constats ou d'éléments géographiques.

**Méthodes de l'évaluation**

- Remise d'une grille de questions à la collectivité auditionnée et aux acteurs locaux
- Échanges entre les élus sur la base des cinq éléments de démarche du cadre de référence
- Compte rendu par les pairs évaluateurs à la collectivité auditionnée de leurs appréciations, critiques et remarques

**Impacts**

Les échanges entre élus permettent un croisement d'expertises professionnelles. Ils n'ont pas pour objet la formalisation d'une évaluation au sens strict. On est davantage dans une logique d'amélioration continue de la démarche. L'ensemble permet de sortir de son expertise territoriale, de prendre du recul, de créer des liens entre collectivités, de trouver des solutions ou de mutualiser des compétences pour gérer certaines problématiques. Pour construire cette expérience, l'étude s'est appuyée sur des pratiques au niveau international entre pays d'Afrique (indicateurs de développement durable).

**Marine Gouaux**, diplômée de la maîtrise en environnement de l'Université de Sherbrooke

L'exigence de mise en condition du dialogue fait appel à plusieurs aspects majeurs :

- La **formation** (des élus, des services techniques, des associations, des habitants) pour permettre de poser les bases de la construction collective d'un projet, en sensibilisant chacun à cette nouvelle approche et ce qu'elle implique.
- La question de la **représentativité**, toujours prégnante. L'option du tirage au sort a cet avantage d'inviter ceux qui naturellement n'auraient pas participé. Elle a le désavantage d'essuyer souvent de nombreux refus. On peut contourner cette question de la représentativité par la diversité, en s'appuyant, par exemple, sur des actions spécifiques à certaines populations (jeunes, habitants de tel territoire...), de sorte qu'au final, l'ensemble de la population a été considéré dans les projets.



- Le **temps** comme donnée incontournable. D'abord parce qu'un processus participatif se construit, qu'il porte surtout ses fruits dans le long terme, car il est lui-même le lieu principal de formation de ses participants. Ensuite parce que le rapport des habitants à l'urbain change avec les trajectoires et étapes de vie. La collectivité doit en effet veiller à intégrer la temporalité dans les aspirations évolutives des habitants.
- Une **concertation sur la base d'un projet déjà conçu ne réduit guère les désaccords et présente une faible capacité de mobilisation** pour l'action ; un tel processus est plus adapté pour l'explication d'un projet public ponctuel que pour générer un engagement de tous à l'action sur un registre large nécessitant des changements de comportements.
- L'**identification des compétences disponibles** permet de dégager les possibilités concrètes d'expertise et d'action de façon à la fois détaillée et plus synergique.

On peut considérer deux types de formation nécessaires autour de la participation :

- **La formation (de tous) à la participation** : il s'agit d'apprendre aux acteurs à passer d'un dissensus ou d'un conflit à une forme de consensus, à avoir une idée partagée, à être dans une posture d'écoute et de débat d'idées plutôt que de justification ou conflit. Elle implique la formation des élus (qui dit gouvernance territoriale ne dit pas forcément participation), à se défaire de leur peau d'expertise technique, pour adopter une attitude d'écoute. Par exemple, il s'agira d'apprendre à ne pas être dans la justification technique ou politique (Ex : Marcoussis, cf. chapitre 3).
- **La formation technique et scientifique au sujet à traiter** : une acculturation au sujet par les participants peut être un préalable nécessaire. Par exemple, avant d'entamer un atelier sur les réductions d'émissions de gaz à effet de serre, proposer une « mise à niveau » scientifique et un débat ouvert permet de faire tomber les *a priori*, et de mettre tous les participants au même niveau d'information. Cela permet de construire un terreau fertile pour construire et discuter, et d'éviter les dérives de discussions partisans qui orienteraient le débat dans la confrontation de points de vue, au lieu de tendre vers la co-construction d'un projet commun.



## ZOOM

## Pourquoi croiser les points de vue ? L'exemple des villes en transition



Dans son *Manuel de Transition*, Rob Hopkins (2010) explique comment certains groupes de transition illustrent la question de la résilience à travers un exercice assez simple qui consiste à réunir une quinzaine de personnes disposées en cercle. Chaque personne représente un élément d'un système complexe, par exemple un écosystème rural. Chaque élément pris indépendamment interagit avec un ou plusieurs autres éléments : ces relations complexes sont alors formalisées par une bobine de ficelle qui va circuler entre chaque personne pour figurer les connexions qui le lient aux autres. À la fin, le cercle est constitué en son centre d'une toile extrêmement complexe et solide. Mais que se passe-t-il si, en voulant par exemple augmenter la productivité agricole, je coupe des arbres ou j'assèche un milieu humide ? Au fur et à mesure que les personnes concernées se retirent, la toile devient moins solide, plus fragile, jusqu'à ce que la perte de diversité et de liens mènent à l'effondrement de la toile. Le même exercice peut être appliqué à une communauté humaine.

« La transition, entre théorie et pratique », Grand Lyon, 2012  
<http://observatoire-territoires-durables.org/spip.php?article1409>



# C. AGENDA 21, UNE PARTICIPATION EXIGEANTE

## 1. Les exigences d'une participation réussie

La conduite d'un agenda 21 sur un territoire est exigeante.

### **Exigence de prospective partagée**

Exigeante... d'abord parce qu'elle demande à ses acteurs, animateurs ou partenaires, d'avoir suffisamment de recul sur leur espace et leurs actions pour pouvoir en mesurer les enjeux, les dynamiques, en tirer les bilans et en construire les grandes lignes d'évolutions pour demain. Pas simple comme gymnastique intellectuelle, quand on est, comme le regrettent souvent les animateurs ou acteurs du développement local, « le nez dans le guidon ». Cela s'appuie d'abord sur un diagnostic partagé, des opportunités et menaces pour le territoire clairement identifiées pour pouvoir dans un second temps se projeter au-delà.

### **Exigence dans la portée de la démarche**

Exigeante ensuite... parce que le développement durable est un sujet complexe mais surtout fondamental qui conditionne notre avenir, l'évolution de l'espèce humaine sur la planète, sa survie et son intégration dans un milieu qui évolue constamment. Le changement climatique en est une des illustrations, les effets induits des activités humaines en sont une autre. L'acuité du développement durable sur un espace territorial déterminé se mesure d'autant plus que les orientations qui seront prises à cette échelle impacteront directement les modes de vie de chacun, les espaces de liberté et de devoirs, les délimitations territoriales, les engagements pris et le bien-être de chacun dans ce contexte de contraintes écologiques fortes.

## Exigence d'exemplarité

Les citoyens participant aux rencontres sont de plus en plus avertis et investis personnellement dans les différents champs du développement durable (écologie, solidarités...). À ce titre, ils sont en attente d'exemplarité de la part de la collectivité organisatrice ou invitante. L'attention portée à des choses symboliques, comme l'éco responsabilité de la collectivité sera renforcée. Vaisselle en dur ou recyclée, alimentation biologique et/ou locale, toilettes sèches et éco-cup sur les événements en plein air, gestion des transports pour rejoindre le lieu de rencontre, etc. sont des aspects à ne pas négliger. Il en va de la motivation des participants et de la crédibilité des organisateurs.

## Exigence de mobilisation massive

Exigeante enfin... parce que cette conduite d'agenda 21 impose une qualité démocratique à toutes les échelles et tous les niveaux. En effet, la mobilisation des acteurs et partenaires est la condition de construction d'un agenda 21 de qualité, adapté à son territoire, répondant précisément à ses enjeux et à ceux du développement durable. Mais, pour être de qualité, cette conduite démocratique de l'agenda 21 doit s'opérer de manière différenciée selon que le sujet traité relève par exemple de la gestion locale d'un espace, des orientations stratégiques à définir sur une zone d'aménagement ou des orientations politiques à 15 ans. L'implication peut alors être de type associatif, informatif, implicatif, proactif, allant *du porté à connaissance à l'action collective de gestion des espaces publics*, par exemple.



« La haute exigence démocratique passe par la formation, de type université populaire et la construction d'un engagement individuel et politique : on ne naît pas citoyen, on le devient. L'élu est co-producteur de l'intérêt général. »

**Jo Spiegel**, Président délégué à Mulhouse Alsace Agglomération, maire de Kingersheim (Haut-Rhin)

« La participation ne se décrète pas, elle se construit. »

Particip'acteur, Atelier de l'Observatoire 2011



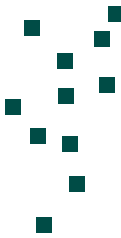
## Exigence d'articulation des bons outils et de la bonne échelle

Le tout, et c'est fondamental, est de savoir articuler ces différents niveaux de participation et d'implication, de les suivre, d'en tirer tous les bénéfices, de réinjecter les résultats dans le collectif : la place de l'organisme public prend alors tout son sens dans ce système. Il doit savoir organiser ces interstices et avoir cette vision d'ensemble du projet pour s'assurer que les différents niveaux d'intervention, d'actions et les projets conduits concourent bien toujours au même objectif commun.

C'est à ce niveau que se joue la « qualité démocratique » que la puissance publique doit prendre en charge. Elle en a la responsabilité en tant qu'animateur et porteur de la légitimité représentative.

### POINT DE VUE

Pierre Radanne



#### Changements institutionnels à opérer pour une réelle co-construction de la décision publique

Si la réussite d'un agenda 21 se juge surtout sous l'angle de la qualité des diagnostics portés, de la capacité de projection à long terme et de l'ampleur des actions proposées ; au-delà, trois questions touchent directement à la gouvernance :

- L'intégration des actions dans une approche systémique, transversale, afin de garantir que les actions engagées ne génèrent pas d'effets négatifs dans d'autres domaines notamment environnementaux ou sociaux
- La qualité démocratique de la participation des acteurs à l'élaboration des décisions et au suivi de leur réalisation
- Et ce qui est le plus important, l'ampleur et la qualité de la mise en œuvre des actions par les multiples acteurs concernés à tous les niveaux de la société

Or, en raison de la décentralisation, de la multiplication des intervenants dans des politiques de plus en plus complexes, de l'association des acteurs privés ou associatifs dans la mise en œuvre, la réussite des politiques publiques dépend directement de l'implication des acteurs.

Cela recouvre à la fois leur degré de compréhension des raisons qui sous-tendent les politiques, les résultats attendus, les modalités concrètes de mise en œuvre et le rôle que chacun a à jouer pour leur réalisation. En bref, les politiques qui réussissent sont celles que les

gens aiment et pas seulement supportent ou acceptent. C'est ce dernier facteur qui détermine le choix des modalités de participation des acteurs aux décisions publiques.

L'avancée vers une démocratie de co-construction nécessite de suivre les **étapes** suivantes pour la conduite d'une politique de développement durable :

- **L'établissement et le partage du diagnostic** et des orientations stratégiques qui fondent une politique
- **La mise en débat collectif des mesures possibles** avec à la fois les obstacles pressentis et les modalités nécessaires à leur réalisation
- **La recherche de l'accord du plus grand nombre** avec l'apport de réponses aux effets négatifs éventuels
- Après avoir formalisé sur cette base les mesures et les modalités d'application **l'expression du résultat de façon accessible au plus grand nombre**

**Après cette phase de démocratie d'élaboration ou de co-construction, il faut passer au processus de décision** qui implique naturellement les autorités élues.

- Le résultat de la phase large d'élaboration démocratique doit faire l'objet d'une analyse approfondie de faisabilité aux plans technique, juridique, organisationnel, budgétaire et financier
- Les propositions issues de la co-construction doivent après validation être inscrites dans une programmation temporelle et faire l'objet d'une répartition de travail entre les multiples acteurs publics et privés qui pourront contribuer à sa réussite
- La phase suivante est celle de la délibération publique par l'instance élue de la collectivité ; dans celle-ci peuvent à la fois intervenir des retraits d'actions proposées (trop coûteuses, trop difficiles à mettre en œuvre...) et des ajouts d'actions non identifiées par la co-construction
- Enfin, ce processus doit comprendre des modalités de suivi-évaluation avec de façon transparente, compte rendu de l'état progressif d'avancement vis-à-vis des partenaires impliqués dans le processus d'élaboration

Un tel processus constitue une démarche de qualité démocratique et décisionnelle.

**Pierre Radanne**, Président de l'association 4D



## 2. L'exigence méthodologique de la participation dans un agenda 21

### **Déterminer les objectifs et l'ambition de la participation : pourquoi concerter ? Pour quel bénéfice ?**

Il s'agit, en préalable à toute démarche de participation, de donner un sens à ce processus dans lequel le territoire s'engage, ce qu'il souhaite mettre en débat, à quelles fins. Est-ce pour définir une politique, un projet, l'évaluer, l'enrichir du débat public ?

La première étape d'élaboration du plan de participation est donc la définition des objectifs de cette participation, au regard de l'analyse du contexte local et des attentes des acteurs du territoire qui en sera faite.

Les finalités politiques de la participation peuvent être de quatre ordres, cumulables :

- **Sensibilisation et information**

L'échange de savoirs entre les élus/techniciens et les autres acteurs du territoire contribue d'une part à développer une responsabilité collective face aux enjeux du développement durable et, d'autre part, à la nécessaire transparence de l'action publique.

- **Aide à la décision**

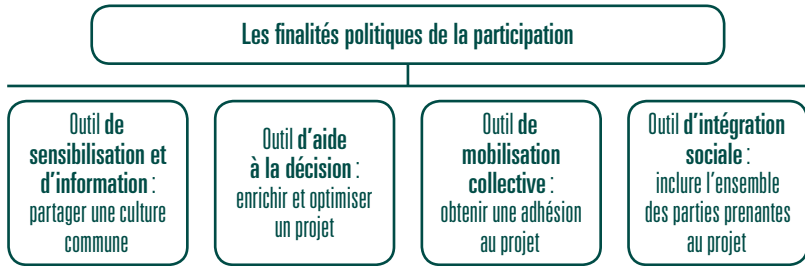
Dans ce cas, la participation permet d'enrichir et d'optimiser l'agenda 21 local. Les habitants, les usagers, les acteurs socio-économiques du territoire peuvent apporter une expérience de vie et des connaissances du territoire, dans sa dimension historique et vécue.

- **Mobilisation collective**

La participation peut permettre de susciter l'intérêt de tous les acteurs pour la démarche. Elle limite dans ce cas les risques de rejets d'une action. Les associer permettra de leur faire comprendre l'intérêt du changement de pratiques et d'habitudes. Elle permet d'éviter les erreurs, les remises en causes et les modifications tardives.

- **Intégration sociale**

L'objectif est de créer du lien social par le biais d'une participation autour du bien commun. Il s'agit dès lors, dans l'élaboration de l'agenda 21, de faciliter au maximum le droit d'expression et de participation de tous les acteurs.



« Imaginer, concevoir, construire et faire vivre collectivement un PCeT sur son territoire »,  
Les notes d'ETD, 4D, 2010  
<http://observatoire-territoires-durables.org/IMG/pdf/noteEtdConcertationPcetOct2010.pdf>

## Comprendre le contexte local et déterminer les modes de participation

Une fois cette première étape achevée et l'ambition de la participation arrêtée, il s'agit d'identifier les modes de cette participation.

Pour ce faire, l'**analyse du contexte local** dans lequel s'inscrit la procédure de participation, la compréhension de la pratique de la participation sur le territoire et des jeux d'acteurs est une étape liminaire :

- Les collectivités locales disposent généralement d'une expérience riche en la matière. Les comités de quartier, les conseils de développement, les partenariats avec des associations, les forums sont autant d'acquis sur lesquels il est indispensable de capitaliser pour accompagner la gouvernance de l'agenda 21. L'inventaire des instances existantes par la collectivité peut être un instrument d'aide à la mise en cohérence des modalités d'associations des acteurs du territoire.
- Afin de préparer au mieux le dispositif de participation, il convient en amont de comprendre le jeu des acteurs locaux (agriculteurs, habitants, élus, associations, environnementalistes etc.), caractériser l'influence relative de ces acteurs par rapport aux projets, identifier leurs attentes, leurs logiques d'action et leur perception du territoire, expliciter leurs affinités et leurs alliances sur le court ou le long terme. La modélisation du jeu d'acteurs peut permettre de comprendre et de préparer le terrain.

Certains aspects pourront alors être précisés :

- **Souhaite-t-on engager une participation très ouverte ou restreinte** (à l'ensemble des habitants ou réservée à certains types d'acteurs), multiple ou singulière (types de publics touchés), réservée à un groupe d'acteurs ?
- **La participation sera-t-elle variable en fonction des temps du projet** (diagnostic, stratégie, programme d'actions...) et/ou des cibles visées ?



Comme la démarche participative dépend fortement du portage politique, cette phase est essentielle et doit être travaillée et validée avec les élus du territoire pour qu'ils adhèrent à la démarche et soient conscients de ses conséquences en termes politique et opérationnel. De cela découlera la proposition méthodologique, les outils à mettre en œuvre, les moyens humains et financiers à mobiliser. Elle doit donc être débattue avec les équipes techniques, appropriée et validée par les élus. Il convient également de communiquer aux parties prenantes les objectifs et les moyens alloués à la participation.

## La participation pour une cohérence et une articulation entre tous les niveaux territoriaux

Avec les enjeux de développement durable, il ne s'agit plus seulement de travailler à la répartition des rôles entre les différents acteurs, mais à conduire une action sur chaque secteur qui mobilise plusieurs niveaux territoriaux et compétences. Ainsi, le défi de la gouvernance de demain sera bien plus **celui de la coopération** entre les niveaux territoriaux que celui de la répartition des compétences. L'enjeu sera d'une part, de connecter les territoires entre eux pour une plus grande solidarité par rapport aux enjeux planétaires (mutualisation des moyens d'action, coopération et coordination, articulation des échelles, etc.) et d'autre part de construire ses logiques avec un cadre législatif existant (réforme des collectivités territoriales, Grenelle de l'Environnement, projet de décentralisation...).

Ainsi, trois enjeux forts guident la participation :

- **Un enjeu démocratique**, avec l'ambition de renouveler le dialogue élus/citoyens. En donnant la parole à chacun, l'objectif est de faire vivre le débat public, la démocratie locale. La confrontation des points de vue des différents acteurs est un moteur essentiel de progression vers une culture commune et partagée
- **Un enjeu de connaissance**, dans la mesure où il s'agit de mieux cerner les besoins, les attentes et les aspirations de l'ensemble des parties prenantes du territoire, y compris les acteurs les plus éloignés de la vie publique
- **Un enjeu de territoire** avec pour objectifs de construire un projet partagé d'avenir du territoire, de renforcer sa cohésion et sa robustesse face aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux, et d'accompagner le changement culturel nécessaire au développement durable





« Attention au risque de mille-feuilles participatifs comme les mille-feuilles institutionnels ! Pour répondre à la crise de la démocratie, il faut travailler à une nouvelle manière de gérer les municipalités. Cela passe :

- en interne, via le Directeur général des services, qui va engager un travail en interservices, des réunions sur la participation, etc. ;
- entre les instances, par la construction d'interrelations, par exemple entre le Conseil Economique, Social et Environnemental et le Conseil de développement ».

**Patricia Sallusti**, adjointe au maire de Metz déléguée à la Citoyenneté et à la Démocratie participative (Moselle)

## Les relais pour intégrer la demande sociale de l'ensemble de la population

La mise en œuvre d'un projet participatif sur un territoire renvoie souvent à la question de la représentativité. Comment s'assurer, à travers cette démarche, que toutes les aspirations puissent être identifiées, exprimées et prises en compte ? Comment s'assurer que l'ardeur et l'aptitude des uns n'empêchent pas l'expression des autres ? Comment s'assurer de leur consolidation pour constituer « la » demande sociale du territoire ?

Un diagnostic précis des données sociologiques de la population et l'identification des modes de vie et des attentes des différents groupes (sociaux, ethniques...) conjugués à des modes de mobilisation diversifiés (micro-trottoirs, entretiens, blogs...) et à une mobilisation des relais locaux (associations, services publics, clubs, opérateurs sociaux et culturels...) sont des pistes pour comprendre les groupes sociaux qui forment la population d'une collectivité.

**S'appuyer sur des relais consistera concrètement à :**

- **les mobiliser** en tant que tels pour être parties prenantes du projet ;
- **les interroger sur leurs analyses** des besoins et des attentes de leurs publics ;
- **les engager à se faire l'écho de la démarche**, auprès d'autres structures et surtout de leurs publics, et à inciter ces derniers à prendre part aux échanges proposés.

Ce travail permet de constituer un panel représentatif de la diversité des populations qui travaillera en concertation avec les élus, les techniciens et les autres acteurs.

Mais la mobilisation des connaissances et des forces vives via ces relais n'est pas forcément suffisante pour construire « une » demande sociale. Il faut encore consolider



cette dernière, *via*, par exemple, la **formalisation d'un panel d'acteurs et d'habitants du territoire en une structure capable de croiser les attentes et demandes** des différentes catégories de la population et des acteurs pour constituer la vision collective et transversale de cette demande, et construire ensuite un projet commun.

**Cette instance devra être représentative :**

- de l'ensemble des thématiques du développement durable (social, économie, culture, habitat, environnement...) et particulièrement celles sur lesquelles des enjeux forts existent (pollution sonore, transport, habitat collectif, précarité, biodiversité...);
- des instances de participation déjà existantes : conseils de quartier, conseil de développement ou autres instances de la démocratie repérés sur le territoire ;
- de la structuration sociale du territoire : part des jeunes, retraités, catégories socio professionnelles, entreprises et acteurs économiques, presse, banques...

**Le groupe ainsi constitué pourra avoir pour mandat :**

- d'être présent à l'ensemble des temps de rencontres de la démarche sur les différents temps du projet : diagnostic, recensement des attentes et besoins, enjeux, stratégie ;
- de faire remonter des attentes et besoins ainsi que des propositions ;
- de participer de manière active à la rédaction du projet (contributions écrites, co écriture du projet final, communication, suivi-évaluation...);
- de jouer un rôle de veille sur l'ensemble des concertations menées comme le fait par exemple le Conseil de développement durable de la Communauté urbaine de Bordeaux.

---

## RÉFÉRENCE

---

*Dix ans de Conseils de développement : la société civile en mouvement,*  
MEDDE, CNCD éditions du Certu, 2010

---



« Pour faire face à la difficulté de mobiliser les participants nombreux et diversifiés, notamment les plus défavorisés et les plus éloignés de la participation, il faut mettre en place de la concertation dans les quartiers, afin de donner la parole, de territorialiser la parole des habitants. »

**Michel Duchène**, adjoint au maire de Bordeaux, notes de l'Atelier de l'Observatoire 2011

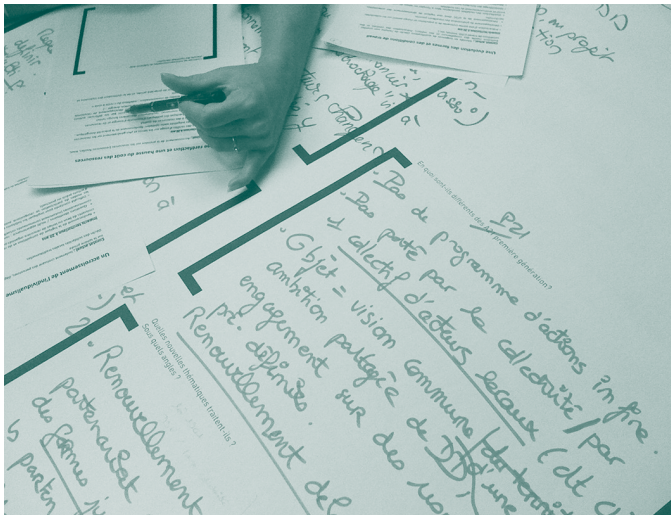
---

## Définir les temps et les moyens

L'étape suivante consiste à définir les modalités méthodologiques, un calendrier, les moyens financiers et humains, en fonction des pratiques territoriales et de la culture locale en matière de participation. Les moyens de la participation varient en fonction des objectifs et de l'ambition qui auront été retenus. Ils devront également être adaptés aux temps de la participation, au nombre de participants, au contenu et à l'intensité de la participation (dispositifs communicants, dispositifs de sensibilisation, dispositifs de co-production, etc.).

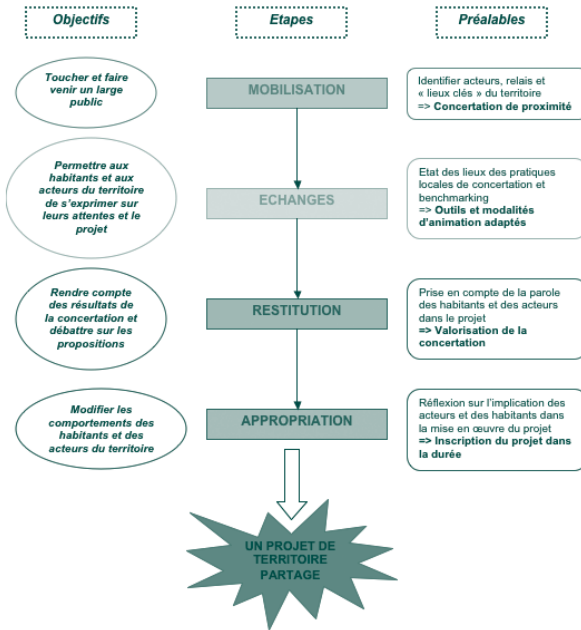
On peut distinguer différents moments dans un processus de participation : la mobilisation, les échanges, la restitution et l'appropriation. Elle se formalisera aux différents temps de la démarche, diagnostic stratégique, prospective territoriale, stratégie agenda 21, programme d'actions, évaluation. Elle pourra ainsi intervenir sur le travail de collecte de données, d'identification des enjeux sectoriels ou transversaux, de projection sur un avenir commun, d'imagination des projets à conduire. Les acteurs peuvent être mobilisés en fonction de leur proximité aux thèmes retenus (ex. association des bailleurs sociaux dans le cadre d'un groupe de travail sur l'habitat). Ils peuvent venir enrichir ou prioriser le programme d'actions et éventuellement porter en tant que maître d'ouvrage une action spécifique.

Tout au long de la démarche, des temps de sensibilisation et d'information conviviaux, voire festifs, pourront également intervenir et prendre la forme de forum, ciné-débat, théâtre participatif, etc.





## De la mobilisation à l'appropriation: les objectifs et préalables d'un projet de territoire partagé - Association 4D, 2009



Il convient également à ce stade :

- **D'identifier les acteurs à mobiliser** en fonction de leurs connaissances du territoire, de leurs implications dans le système d'acteurs, de leurs relations partenariales, des enjeux qu'ils portent...
- **De définir les moyens humains et financiers** alloués à la participation : la participation est un temps qui peut être mobilisateur. Il faut en amont en mesurer les besoins en terme d'ingénierie, de formation interne, de temps dédiés pour les élus, les équipes techniques, de finances pour la communication, la restauration, la mobilisation d'intervenants extérieures ou d'une AMO...
- **De préciser les lieux et le phasage dans le temps** qui peuvent être définis en fonction des publics ciblés (les lieux ont leur importance en fonction de la typologie des publics). Les temps de la participation doivent être relativement soutenus pour ne pas laisser les participants. La meilleure façon est peut-être de se mettre à la place du participant pour voir ce qu'il peut être en capacité de faire.
- **De choisir les outils à mobiliser**, en fonction des objectifs, des temps, des moyens disponibles : entretiens de terrain, théâtre forum, vidéo, enquêtes auprès de la population ou de catégories d'acteurs...

## Trucs et astuces

Agenda 21 : pour que le lancement de la démarche « prenne » :

- Nommer la démarche, lui trouver un logo et un slogan accrocheur
- Informer et sensibiliser sur la démarche : forum ou campagne d'information, organisation d'événements ludiques afin notamment de mobiliser les jeunes : projections, jeux, théâtre, expositions en salle ou en plein air lors d'événements culturels locaux ou nationaux
- Valoriser la démarche **par internet** avec un site ou une rubrique spécifique bien visible et accessible. On peut distinguer schématiquement deux catégories : l'**information** pour connaître et suivre la démarche, accéder à des ressources la concernant, comme des guides sur le développement durable, ou encore des outils ludiques pour calculer son empreinte écologique et la **contribution/participation** avec des boîtes à idées, des questionnaires, des votes ponctuels, etc.
- Préférer les supports **photos et vidéos** qui sont beaucoup plus attrayants que l'écrit

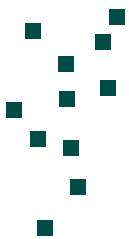
De la mobilisation à l'implication active des acteurs locaux dans la démarche d'agenda 21, Teddif, Cahier n° 9, septembre 2011 : <http://www.teddif.org/IMG/pdf/cahierDdTeddif02Sept2011.pdf>

## 3. Plus-values de la participation dans les agendas 21

La participation apporte une riche « plus-value » à la démarche de développement durable et aux politiques publiques en général. Il s'agit là d'un processus vertueux si la démarche est portée avec sérieux, ambition mais aussi souplesse et ouverture. Plusieurs phénomènes apparaissent alors et contribuent mécaniquement à faire vivre et à renforcer l'agenda 21 local dans la durée.

### POINT DE VUE

Jean-François Caron



#### Les cinq bénéfices de la participation sous toutes ses formes

- Reconnaissance de l'existence de l'autre
- Créativité et intelligence collective car l'expertise d'usage améliore considérablement les projets
- Articulation de la démocratie représentative et participative : plus les gens sont associés à la production du « faire société », plus ils en mesurent les difficultés et les enjeux. Cela renforce la légitimité de la démocratie représentative puisqu'après les temps de production collective la décision revient au politique
- Amélioration de l'efficacité des projets et de la manière dont on crée la ville. Les gens deviennent « supporters » des projets et les soutiennent



- Faire monter les gens en capacité. On a fabriqué de la société civile contre des gens aliénés par la consommation. On a remonté du collectif. Une confiance recréée sur le long terme.

**Jean-François Caron**, maire de Loos-en-Gohelle  
Propos recueillis lors de l'Atelier 2011 de l'Observatoire à Bordeaux

Au regard des développements précédents, les grandes plus-values apportées par une démarche participative pourraient être résumées ainsi :

### ■ L'enrichissement sensible du diagnostic territorial

Le diagnostic territorial, réalisé au lancement de la démarche forge l'identité du territoire. L'appréhension des particularités du territoire est d'autant plus riche et juste qu'on multiplie et mutualise les visions de ce territoire par ceux qui le vivent, le pensent, le gèrent. L'expertise et les savoir-faire cumulés des services publics et des entreprises, des mondes universitaire et associatif, des professionnels et des habitants-citoyens mis en regard de problématiques plus globales sont les ingrédients d'un diagnostic fin et réussi.

### ■ Le renforcement de la connaissance du territoire par chaque partie prenante et la formation continue pour les citoyens

Suite logique du travail collectif et du partage des expertises, la connaissance est un des bénéfices forts de la participation. Chaque acteur s'enrichit des apports des uns et des autres au diagnostic collectif. La culture commune qui en résulte est aussi une garantie facilitatrice pour la suite de la démarche, notamment la définition de la stratégie puis des actions.

### ■ Vers une meilleure acceptation et pertinence de la décision publique

Une décision construite au prisme d'avis et d'expertises de nombreux acteurs dont la compréhension et/ou les intérêts peuvent être différents, gagne automatiquement en légitimité. Partagée, elle est d'une part généralement mieux adaptée aux enjeux et aux besoins et d'autre part, elle est portée non seulement pas le haut mais aussi par l'ensemble des acteurs.

### ■ Aménager des espaces de rencontres qui permettent l'altérité

Lieux potentiels d'ancrage des solidarités, de la cohésion sociale, les espaces physiques ou numériques de rencontre sont aussi soumis aux conflits d'usage, entre générations, modes de vie, activités publiques ou privées... Rendre visibles ces espaces de rencontres facilite la démarche « d'aller vers » plutôt que de « faire venir » et permet

de mobiliser toutes les composantes sociales, gage de crédibilité du processus de participation.

### ■ Inventivité sociale et innovation

En encourageant une citoyenneté active, critique et inclusive, la participation est facteur d'inventivité sociale et fonde les bases d'une société de l'innovation. Dans le champ du développement durable en particulier, le citoyen peut être porteur de nombreuses actions de l'agenda 21.

## ZOOM

### Les plus-values des projets territoriaux de développement durable et de la participation pour les acteurs économiques

Les acteurs économiques, parce qu'ils ont un rôle important sur l'emploi, sur l'exploitation des ressources, les flux sur le territoire, le bien être social (...), sont des interlocuteurs importants des territoires. La compréhension de leurs besoins et leur expertise enrichissent le projet dans ses dimensions économique et sociale. Pour autant, leur mobilisation dans les processus participatifs reste difficile. Le groupe de travail consacré aux acteurs économiques les a interrogé sur les moteurs de leur participation dans l'élaboration et la mise en œuvre des projets territoriaux de développement durable. **Voici ce que peut retirer le secteur économique d'une implication sur son territoire :**

- Gains de productivité
- Économies d'énergies, de temps et diminution des coûts dans le cas des démarches d'écologie industrielle
- Amélioration de l'image de l'entreprise
- Accès à de nouveaux marchés à des « fonds socialement responsables ». Les agences de notations extra-financières, qui prennent une certaine ampleur, regardent de près le facteur gouvernance des entreprises
- Connaissance des demandes sociales, des enjeux à venir concernant celles-ci et de la réglementation : opportunité de progrès et d'ajustement des prévisions stratégiques, et appréhension des enjeux à venir et potentiellement imprévus
- Mesure et anticipation de l'impact de ses décisions sur les parties prenantes afin de conduire des stratégies garantissant la durabilité de l'activité
- Accès à une nouvelle forme d'expertise : les parties prenantes peuvent apporter de réelles expertises (ONG, associations, collectivités) dans certains domaines
- Construction de nouveaux partenariats



## CHAPITRE 3

# AGENDA 21, FERMENT DE L'INNOVATION DÉMOCRATIQUE

De la collectivité, l'entreprise, l'association ou le citoyen, l'un d'entre eux est-il mieux placé qu'un autre pour initier un projet de développement durable partagé ? Une responsabilité incombe-t-elle plus à l'un qu'à l'autre ?

L'initiative des démarches relève la plupart du temps de la collectivité sous l'impulsion majoritaire des élus ou des services. Il arrive cependant que cette volonté émane également d'un



groupe de citoyens, d'une ou plusieurs entreprises, d'associations. La question qui se pose alors assez rapidement est celle de la rencontre entre cette initiative « privée » de mobilisation et de mise en mouvement local, et les pouvoirs publics, qui nécessairement, par leur champ d'actions, leurs compétences, seront à un moment donné interpellés et mobilisés pour faciliter la mise en œuvre. Comment raccorder ces deux dynamiques ? La collectivité peut-elle s'associer facilement à une impulsion citoyenne... Et vice versa ? Comment doit ou peut-elle se positionner face à cela ?

La participation n'est naturelle ni pour les décideurs, ni pour les citoyens, ni pour aucun corps socioprofessionnel. Au-delà de la nécessité de « faire prendre » ce processus, pour lequel chaque acteur doit se mettre dans une nouvelle posture, il faut trouver les outils, la méthode et l'état d'esprit, pour mener une démarche pertinente. Sans qu'il existe une méthode miracle, il y a cependant des points de vigilance à connaître, des principes à avoir en tête et une certaine pugnacité à adopter. Entretenir la mobilisation sur le long terme est la difficulté majeure de tout processus de participation. Dans une société où l'individu est sans cesse sollicité, saturé de messages, existe un risque réel d'indifférence à l'offre de participation.

Il convient de rappeler que la participation constitue un paradigme extraordinaire dans le fonctionnement des collectivités et la gouvernance. Ainsi, une telle démarche ne saurait faire l'économie de la dimension innovante et expérimentale. Il s'agit bien de sortir des carcans de l'habituel, de jouer sur la surprise, le ludique, l'art, la convivialité. L'innovation est à la fois une attitude et une fin puisqu'elle engendre sa propre dynamique, sa propre plus-value. La capacitation citoyenne, l'élévation des citoyens participants au niveau de citoyens acteurs, en est un exemple. Oser sortir des sentiers battus sera salutaire pour toute démarche ambitieuse.



# A. ASCENDANCE OU DESCENDANCE, QUI DOIT PRENDRE LE MANCHE ?

## 1. Les pouvoirs publics, animateurs ou leaders ?

Majoritairement, c'est la collectivité qui donne l'impulsion pour engager une démarche participative sur un territoire. Les échanges de l'Atelier de l'Observatoire sont revenus à plusieurs reprises sur la place et le rôle de la collectivité dans les dynamiques participatives. Un atelier dédié aux élus et animé par le Club développement durable des élus girondins a été l'occasion d'aborder plus en détail cette question : « *Les élus face aux nouveaux modes de gouvernance territoriale du développement durable* ».

### **Entre impulsion et animation : une puissance publique partenaire**

Les différents groupes de travail des 8 et 9 novembre 2011 ont placé la collectivité comme un élément central de la participation.

Elle remplit alors différentes fonctions, qui doivent lui permettre d'assumer un rôle :

- d'animateur d'un dialogue inter-territorial et inter-acteurs (expert extérieur ou internalisation) ;
- de formation et d'accompagnement des élus et des agents (au conflit, à l'écoute) ;
- d'initiateur de la participation parfois.



■ « La collectivité a le devoir d'initier le dialogue et une fois qu'il est en place, d'assurer la pérennité de ce dialogue. Sinon, il y a un risque de tomber dans un travers électoraliste où la collectivité peut être soupçonnée d'orienter le débat dans son propre intérêt et non plus de l'intérêt public. Placer un intermédiaire qui facilite la discussion (expert / cabinet de conseil...), peut être une solution. De plus, elle peut s'appuyer sur les associations qui sont faites pour durer au-delà des mandats électoraux. »

**Éric Peyrucain**, citoyen actif de l'agenda 21 local de Saint-Geniès Bellevue (Haute-Garonne)

Ainsi, la collectivité doit se charger de la mise en œuvre de la participation, l'initier parfois, mais avec certaines limites dans la prise en charge qui doivent être identifiées et anticipées en termes de mandat, de durée dans le temps...



« La collectivité ne doit pas forcément être l'animatrice du processus. Elle peut se positionner en arbitre des échanges et débats, et en un des acteurs ou parties prenantes parmi d'autres. »

Atelier « mouvements citoyens, initiatives des collectivités, engagements des acteurs : tiercé gagnant pour des territoires durables », Atelier de l'Observatoire, Bordeaux, novembre 2011

### Trucs et astuces

On ne le dira jamais assez : la **convivialité** est un moyen efficace pour mobiliser, mais surtout pour créer du collectif, libérer la prise de parole... Offrir un repas, un verre, organiser les temps d'échanges dans des espaces moins « institutionnels » et plus usuels pour les habitants (école, club de sport, Maison de services...) participent de cela.

L'organisation d'un voyage d'études pour les habitants ou les élus à l'étranger peut participer également de ce lien entre acteurs du territoire.

## POINT DE VUE

Michel Bourgain



### La participation... qu'est-ce que ça change fondamentalement ?

L'agenda 21 de Plaine Commune a commencé par un vaste exercice d'écoute active des habitants, des enfants, des étudiants, des salariés, des chefs d'entreprise du territoire et des élus.

Cette écoute avait pour objectif d'entendre les préoccupations pour aujourd'hui et pour demain. Elle a fait surgir des sujets sur lesquels l'agglomération n'était pas préparée à intervenir : accès à une éducation de qualité pour tous, réussite des jeunes, mais aussi sécurité et tranquillité publique, ont été très massivement cités parmi les premiers sujets à traiter pour pouvoir vivre ensemble et envisager l'avenir sans peur, préalable indispensable à l'invention collective d'une écologie urbaine pour notre territoire.



Ainsi l'agenda 21 met au défi la Communauté d'agglomération d'inventer, dans la coopération entre les villes et avec les autres partenaires de l'éducation, de la justice, de la sécurité, des solutions où chacun engage sa responsabilité, de façon à ce que l'articulation cohérente puisse produire des solutions satisfaisantes et durables aux enjeux soulevés.

Devant les résultats de la participation, les élus ont confié à Plaine Commune **tantôt le rôle d'ensemblier, tantôt celui d'animateur territorial, tantôt celui de porte-parole vis-à-vis d'institutions nationales**. Pour faire honneur à la parole de ceux que nous avons sollicités, il a fallu que l'agglomération accepte non seulement de s'engager sur des terrains hors de ses compétences, mais également d'inventer de nouvelles formes de coopération et d'action.

Cette exploration des compétences non déléguées met **les élus communaux et communautaires à l'épreuve d'un renforcement de leur légitimité territoriale** tout en les fragilisant dans leur légalité institutionnelle.

Notre exemple montre bien ce que peut avoir de bouleversant une participation ouverte. **Les élus comme l'institution doivent s'y préparer.**

**Michel Bourgain**, Vice-président de Plaine Commune (Seine-Saint-Denis), rapporteur de la Commission environnement et développement durable de l'Association des Maires de France

## La participation : un impératif de changement de posture pour l'élu

La position des élus, dans cette nouvelle forme d'élaboration des politiques, n'est pas la plus simple. D'abord parce qu'ils n'ont pas été élus ou formés à cela, ensuite parce que cela interroge leur rôle et mandat dans un modèle démocratique où l'élu est traditionnellement censé être la personne la mieux placée pour prendre les décisions les plus adaptées pour ses concitoyens.

Pour ce faire, les élus présents au groupe de travail qui leur était consacré, recommandent vivement à nouveau à leurs pairs pour se lancer, d'engager un processus formatif important en amont des élus et des agents, d'être dans une démarche de

« Haute Qualité Organisationnelle », de ne jamais omettre le retour auprès des participants et de l'ensemble des acteurs sur la production de la participation et ses usages.

Ainsi, le recours à la **formation des élus est un élément central de la démarche participative.**



« Il faut mettre en place une ingénierie démocratique pour susciter l'adhésion au projet. »

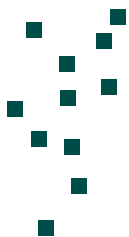
**Jo Spiegel**, Président Délégué Mulhouse Alsace Agglomération,  
Maire de Kingersheim (Haut-Rhin)

Parce que la participation « est du high-tech » (Atelier dédié aux élus), les conditions de mise en œuvre de la participation sont importantes : la gestion de l'animation de séance, la capacité d'écoute des animateurs, la capacité à garder un cap tout en laissant la place à des inflexions issues de la participation, le positionnement vis-à-vis des participants sont autant de conditions qui ne sont pas innées pour les élus et les techniciens. La participation nécessite de revoir les métiers et les formations. La formation est alors une clé d'entrée forte pour réussir la participation : former les élus et les équipes dès le départ à la conduite de la participation mais surtout à l'écoute et à leur positionnement.

Pour faciliter parfois l'évolution des pratiques, le recours à la mise en situation et au coaching peuvent s'avérer plus efficaces que des formations à proprement parler. Loos-en-Gohelle a ainsi par exemple recours à deux coachs professionnels pour accompagner les élus dans ces démarches.

## POINT DE VUE

Michel Bourgain



### Trois recommandations pour un élu qui se lance dans la participation

- Susciter l'expression non seulement de la partie la plus « structurée » de la population (ceux qui s'impliquent dans les comités de quartier, la vie municipale...), **mais aussi du reste de la population** : groupes informels, associations etc. Et pour ce faire il faut être présent là où les gens se parlent. Places ou rues commerçantes, sorties d'école, fêtes de quartier : ces lieux doivent être investis pour pratiquer une écoute active.



- Être attentif à voir ou faire surgir, des questions ou préoccupations très locales et quotidiennes, les sujets politiques ou de société qui s'y cachent. Par exemple, l'agacement devant les incivilités de quelques-uns peut déboucher sur la responsabilité et la capacité de chacun à agir, à montrer la voie ou les limites à ceux qui sont « déboussolés ». La difficulté à se garer et à circuler dans tel quartier peut ouvrir la réflexion sur l'équilibre entre liberté individuelle et vie en collectivité, entre modes de déplacement et qualité de vie, entre consommation et sobriété...

Il n'y a pas de raccourci efficace. L'étape du quotidien est le plus souvent la plus féconde pour atteindre celle du général. À condition d'être pro-actif dans l'écoute.

- Le passage de la doléance au dialogue, à la prise de conscience de la complexité, et à la co-construction de solutions, nécessite du temps. Une réunion publique ne suffit pas à aller ensemble au fond d'un problème et à bâtir la solution adaptée. La direction participative est une « course de fond » qui exige patience et persévérance.

**Michel Bourgain**, Vice-président de Plaine Commune (Seine-Saint-Denis), rapporteur de la Commission environnement et développement durable de l'Association des Maires de France

La participation **modifie fondamentalement la relation entre élus, citoyens et acteurs** de la société civile. On passe d'une relation binaire où l'élu, la collectivité, doivent trouver une solution au problème émis par le citoyen, à un rapport où chacun peut être impliqué dans la solution et participe en tous les cas à son élaboration.

**L'élu doit donc passer à une attitude d'écoute et non de justification de sa politique, le citoyen à une position de contributeur et non uniquement d'interpellateur ou critique, l'acteur professionnel à celle de force de proposition ou de prise en charge.**

On passe ainsi, selon les participants de l'Atelier de l'Observatoire, à un enrichissement de la démocratie de représentation (délégation des élus) par une démocratie d'élaboration (d'implication collective et personnelle). L'élu et la collectivité sont les garants de l'intérêt général qui en découle.

## La participation, une opportunité managériale

Parler de la participation comme un des cinq principes clefs du développement durable et de ses démarches dans les territoires, c'est **introduire des changements structuraux dans la manière de concevoir et de mettre en œuvre les politiques** conduites par les collectivités territoriales.

Ainsi, si nous avons vu en quoi la posture et le rôle des élus évoluent, l'administration territoriale est également confrontée à des évolutions en propre.

Effectivement, une démarche participative implique notamment :

- Un **fonctionnement en mode projet** de la démarche participative (des objectifs, des moyens, des étapes, un pilotage...) afin d'appréhender au mieux sa complexité
- Une **bonne connaissance des acteurs locaux**, du jeu d'acteurs sur le territoire vis-à-vis de la collectivité, leur maturité au regard des enjeux du développement durable...
- Des modifications dans la conduite du projet ou de l'action (la question de l'articulation de la participation avec les étapes d'étude et de prise de décision, l'articulation de la communication et de la concertation...)
- Le **questionnement, voire la remise en cause des connaissances et de l'expertise détenue par l'administration** (inventaire de biodiversité conduite par des associations locales, expertise d'usage des modes doux dans la ville...)
- Une **connaissance de l'existant en matière de sollicitation et de mobilisation des citoyens et des acteurs locaux** (démocratie locale, lien avec le tissu associatif, connaissance du tissu économique, circuits courts avec les AMAP...) qui est généralement détenue par d'autres services voire d'autres échelles territoriales
- La mise en place d'une **communication** visant un triple objectif : favoriser la prise de conscience sur les enjeux du développement durable, mobiliser pour les temps de la participation, partager les avancées du projet (étapes, réalisations)
- Des **compétences qui évoluent et s'enrichissent** : communiquer et informer, animer, évaluer la participation
- Des difficultés : **contraintes réglementaires** (communication pré-électorale, évolutions réglementaires apportées par les lois Grenelle), calendrier, budget...
- La mise en place d'un **suivi et d'une évaluation** de la démarche participative (système d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, analyse...)
- ...

Cette liste non exhaustive montre bien en quoi la participation génère de **nouvelles pratiques de travail et de coordination au sein de l'administration territoriale**. Celles-ci comportent de fortes implications managériales qui imposent de **penser, conduire et accompagner les changements** au sein de l'organisation même, de l'encadrement intermédiaire jusqu'à la direction générale. Sans cette diffusion ni accompagnement,



la mise en œuvre d'une démarche participative se heurtera à de nombreuses difficultés autant stratégiques, organisationnelles que méthodologiques.

À l'inverse, son accompagnement est une **opportunité d'expérimenter** d'autres pratiques, qui pourront être affinées et partagées au sein de l'administration territoriale. L'expérimentation du changement à l'occasion d'un projet en facilite l'appropriation et sa capacité à être transféré à autres démarches et projets. La « DD démocratie » ne se décrète pas, elle se cultive !

### EXEMPLE

#### La participation : un chantier des agendas 21 girondins

Le chantier collectif « participation » mené au niveau du réseau des agendas 21 de la Gironde depuis 2008 s'est attaché à recueillir les expériences, les réussites comme les échecs, à interroger et partager collectivement les connaissances sur le domaine, à expérimenter des mises en situation, à échanger des outils et méthodes et, globalement à monter ensemble en compétences.

Par exemple, trois jours de formation ont été organisés sur la participation avec pour objectifs premiers l'expérience et la rencontre. Non pas l'expérience comme retours d'expériences classiques en tribune, car ces questions-là ne s'énoncent pas sur des temps courts d'exposés, ne se traitent pas en chambre, entre spécialistes. Mais l'expérience comme mise en situation, en clin d'œil à Charpak, « mettre la main à la pâte » : aller à la rencontre des « vrais gens », mais aussi que les professionnels de l'agenda 21 aillent à la rencontre des professionnels de la participation et réciproquement. Car l'enjeu qui apparaît primordial est celui de l'articulation de la participation avec le reste du monde, d'une nouvelle gouvernance et du développement durable.

[http://www.gironde.fr/jcms/pgw\\_33233/concertation-et-participation-citoyenne](http://www.gironde.fr/jcms/pgw_33233/concertation-et-participation-citoyenne)

## 2. L'entreprise un acteur pivot encore sous investi

On connaît aujourd'hui le rôle central joué par les entreprises dans la transformation des modes de production et de consommation, mais également dans la transformation des territoires, puisque leurs actions impactent directement la gestion des flux, les circulations sur le territoire, la production de déchets.



## POINT DE VUE

Jean-Michel Thouvignon



### Participation des acteurs économiques au projet territorial de développement durable : une nouvelle exigence ?

Les évolutions sociétales auxquelles nous avons assisté ces dernières décennies sont telles que la société civile a le pouvoir d'entraver les activités des acteurs économiques, ces derniers sont donc dans l'obligation de prouver le bien fondé de leurs activités pour pouvoir les exercer.

Parallèlement, cette société civile est de plus en plus sensible aux grands enjeux auxquels nous sommes confrontés, qu'ils soient environnementaux, sociaux ou économiques. La quête de légitimité des activités des acteurs économiques les conduit donc à intégrer ces questions dans leur fonctionnement. **Leurs préoccupations** rejoignent ainsi celles des gestionnaires des territoires.

Par ailleurs, en tant qu'acteurs importants de la vie de la cité, les acteurs économiques ont le devoir de contribuer à résoudre les problèmes que rencontre la société, à hauteur de leurs moyens, même si toutes ne partagent pas cette vision. Les acteurs économiques doivent donc **s'impliquer dans une politique de développement durable** pour d'une part garantir au mieux **l'acceptabilité de leurs activités**, et d'autre part apporter leur **contribution à la bonne marche de la cité**. Cette implication est donc mutuellement profitable puisque l'acteur économique réduit les risques que la société civile peut lui faire courir et la collectivité trouve en ces acteurs des relais pour faire évoluer leurs territoires dans le sens de l'intérêt général. Pour parvenir à s'impliquer correctement dans une politique de développement durable, pratiquer l'ouverture et l'écoute est sans doute indispensable. Désormais, la norme ISO 26000, qui est sûrement perfectible, donne néanmoins des lignes directrices fort utiles pour construire son implication dans une démarche de développement durable.

**Jean-Michel Thouvignon**, Président du réseau GRANDDE (Groupe régional des acteurs normands pour le développement durable en entreprise)  
<http://www.grandde.fr/>



## Les initiatives spontanées des entreprises

Certains acteurs économiques participent aujourd'hui de plus en plus à la transformation de leurs territoires, voire organisent eux même cette dernière par la mobilisation des acteurs et de leur process à cet effet.

**L'ancrage territorial**, qui fait partie d'une démarche de Responsabilité Sociale des Entreprises (présente dans la norme ISO 26000), incite les entreprises à considérer les acteurs locaux comme des parties prenantes de leur démarche de développement durable, et réciproquement à participer et contribuer sur leur territoire au projet de développement durable.

---

### POUR ALLER PLUS LOIN

---

Quelques initiatives d'ancrage de l'entreprise sur le territoire :

- La démarche « une rivière, un territoire » d'EDF :  
<http://uneriviereunterritoire.edf.com/edf-dans-votre-vallee-59671.html>
- La création de « living lab » : à l'inverse du processus classique de technology push (descendant), une entreprise travaille à co-définir le besoin avec les usagers, par l'expérimentation et le dialogue avec le territoire, les usagers.  
<http://www.erasme.org/Living-labs-territoires-d>

---

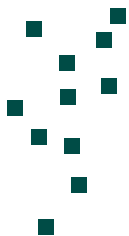
On voit ainsi émerger, à l'**initiative des entreprises, des processus de co-construction d'un projet** sur des sujets aussi diverses que l'exemplarité sociale ou environnementale, de gouvernance (réunions de concertation, conseils de quartiers, réunions publiques organisées par les entreprises)...

Les démarches d'écologie industrielle et le projet Darwin à Bordeaux, par exemple, illustrent la capacité des entreprises à se fédérer spontanément au sein d'une action commune qui s'inscrit dans le développement durable. Ces actions peuvent provenir d'une démarche interne en faveur de la responsabilité sociétale, de l'optimisation de processus de production (écologie industrielle), ou encore de l'envie de créer un écosystème favorable à leur créativité et leur croissance en regroupant des entreprises qui ont les mêmes motivations et le même enthousiasme autour du développement durable (projet Darwin, <http://www.darwin-ecosysteme.fr/>).

Ces démarches peuvent émerger de manière ascendante ou descendante, engagées par les entreprises elles-mêmes en amont, ou encouragées par la collectivité. Ces deux initiatives doivent être mises en interrelations.

## POINT DE VUE

Nathalie Boyer



### L'écologie industrielle et territoriale, des acteurs économiques parties prenantes de l'avenir de leur territoire

#### Une méthodologie

L'étude du métabolisme industriel consiste à qualifier et quantifier les flux et stocks de matière et d'énergie qui caractérisent les entreprises et le territoire, afin d'identifier les potentialités de coopération. Cette approche technique s'appuie néanmoins sur une forte mobilisation des acteurs économiques autour d'une démarche commune avec les collectivités souvent initiatrices, permettant ainsi l'échange et la mise en relation. Ainsi, l'écologie industrielle permet une stratégie opérationnelle pour la mise en œuvre du développement économique territorial.

**La mise en œuvre de synergies éco-industrielles qui en résulte permet en fonction des spécificités territoriales :**

- L'échange et la valorisation de matière et d'énergie : chaleur, vapeur, eaux industrielles, déchets et coproduits...
- La mutualisation de moyens et de services : achats groupés, logistique commune, gestion collective des déchets et des espaces verts, restaurant interentreprises, crèche, conciergerie d'entreprises, gardiennage, dispositifs incendies...
- Le partage d'équipements ou de ressources : réseau chaleur/froid, STEP, chaufferie, unité de méthanisation, parc de stationnement, lieu de réunion, emplois en temps partagés, audits mutualisés...
- La création d'activités et le développement de filières de valorisation locale...

**Pour les entreprises**, ces démarches visant une meilleure gestion environnementale relèvent aussi d'une logique économique :

- Réduire les impacts environnementaux et améliorer l'image de l'entreprise
- Rechercher des solutions d'optimisation dans l'environnement économique
- Générer des revenus par la vente de sous-produits et réaliser des économies d'échelles par la mutualisation
- Réduire les coûts d'approvisionnement, de collecte et de traitement des déchets, de transport...



- Réduire à la source la consommation de matières, d'énergie et la production de déchets
- Questionner sur son activité et déceler des voies d'amélioration en interne

Pour les territoires, elles s'inscrivent dans une stratégie de développement économique durable :

- Création de filières, d'activités et d'emplois, de services et d'équipements
- Ancrage territorial des entreprises et valorisation des ressources locales
- Attractivité de la ZAE, du territoire (offre de services, utilités, réseaux...)
- Stratégie de développement local (positionnement économique, circuits courts...)
- Responsabilisation des entreprises en matière de gestion environnementale
- Réduction des impacts et de la consommation de ressources naturelles sur le territoire
- Outil d'animation auprès des acteurs économiques (approche transversale)

**Nathalie Boyer**, Déléguée générale de l'Association Orée  
[www.oree.org](http://www.oree.org)

## La collectivité, mobilisatrice des acteurs économiques

Les pouvoirs publics, lorsqu'ils interviennent auprès du secteur économique pour générer un développement plus durable, ne le font parfois que dans un second temps. Ainsi, par exemple, le contexte géographique ou spatial (caserne Niel pour le projet Darwin, zone d'activités) peut constituer un prétexte au rapprochement nécessaire des actions des entreprises sur le développement durable.

Dans d'autres cas, la **collectivité vient en aval** pour jouer plusieurs rôles : apporter un soutien technique et financier aux initiatives, assurer leur transfert, leur pérennité, leur élargissement. Une politique publique s'amorce alors. La collectivité peut également s'organiser en amont et être force de proposition auprès des entreprises.

Les pouvoirs publics ont en effet à disposition un certain nombre d'outils, de moyens, pour enjoindre et motiver les entreprises à amorcer des démarches de développement

durable et de s'impliquer, par ce biais, dans un projet plus global. Le rôle de la collectivité dans ce contexte est de mobiliser et de stimuler l'implication mais surtout la mise en mouvement des entreprises, facteur clé du changement.

## PISTES POUR L'ACTION

Exemples de dispositifs mis en place par des collectivités pour promouvoir des démarches de développement durable dans les entreprises.

Plusieurs exemples :

- En interne à la collectivité : Plan de Déplacement (aides aux frais de transport pour les transports en commun, vélos de service...), « démarche éco »
- Aides économiques ou mise en place de prêts à taux réduits
- Organisation d'un réseau des banques de l'Économie sociale
- Aide à la certification environnementale (par exemple, le financement partiel du diagnostic)
- Accompagnement des projets innovants des TPE et PME par un réseau de compétences et des moyens financiers
- Avec la Chambre de Commerce et de l'Industrie et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat : appels à projets pour les collectivités et les entreprises
- Sessions « Prix Développement Durable » avec récompense pour les entreprises exemplaires
- Mise en place de formations à la RSE ou au développement durable

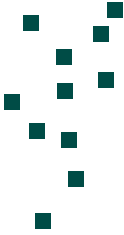
Pour aller plus loin : Les Cahiers de l'Observatoire n° 4, *Économie et développement durable, Repères pour la mise en œuvre d'une stratégie territoriale*, Repères pour la mise en œuvre d'une stratégie territoriale, 2010.

[http://observatoire-territoires-durables.org/spip.php?article1034&id\\_mot=169](http://observatoire-territoires-durables.org/spip.php?article1034&id_mot=169)  
*Économie et développement durable : repères pour une stratégie territoriale*,  
 Cahier de l'Observatoire, mai 2010



## POINT DE VUE

Laetitia Degoulange



### Pistes pour un partenariat durable entre collectivités et réseaux d'entreprises

- Le service de développement économique de Nantes Métropole et le Centre des Jeunes Dirigeants ont travaillé ensemble en 2011 à la mise en place d'un guide sur les achats durables. La réussite de ce partenariat se base sur certaines étapes clés pour mobiliser dans la durée et donc dans la confiance :
- Rapprocher les points de vue entre entreprises et donneurs d'ordres en apprenant à se connaître, en dépassant les a priori, en identifiant les intérêts convergents (car il y en a !)
  - Travailler et produire collectivement
  - Expérimenter ensemble : en novembre 2011, Nantes et le Centre des jeunes dirigeants ont engagé une première expérimentation collective d'un marché pour un accord-cadre sur le nettoyage
  - Dialoguer en amont avec les entreprises qui pourraient répondre aux appels d'offre et faire le point ensuite
  - Vérifier en aval les caractéristiques des offres des entreprises en cours de travaux, selon des critères à définir

**Laetitia Degoulange**, Directrice de l'Emploi et de l'Innovation Sociale à Nantes Métropole - <http://www.nantesmetropole.fr>

Ainsi, chaque acteur a un rôle à jouer : les acteurs publics peuvent inciter au changement en fournissant un cadre d'expérimentation, les acteurs privés doivent prendre des risques. La posture de l'entrepreneur à l'égard du territoire et du développement durable est conditionnée par plusieurs choses : sa posture de « militant », la convergence entre son activité et ses valeurs (quand elle est possible ; à ce titre, la RSE constitue un bon lien), un cadre réglementaire contraignant, la volonté de ne pas être un simple financeur des manifestations du territoire, et le potentiel d'image et le crédit affectif que peut gagner l'entreprise.

De même que pour la mise en place d'une démarche participative globale, la collectivité peut mener **un travail de diagnostic avec les entreprises** du territoire afin d'identifier les potentialités économiques du territoire, les compétences disponibles, les ressources utilisables pour sa transformation, les attentes des entreprises et des habitants. Il devient alors possible **d'élaborer un projet cohérent**, d'identifier des convergences (entre entreprises par exemple, dans l'esprit de l'écologie industrielle) et d'asseoir plus durablement la stratégie économique du territoire.

L'avantage est à la fois :

- pour la collectivité, de stabiliser sa stratégie ;
- pour les entreprises, de s'assurer d'une certaine durabilité économique ;
- pour les habitants-citoyens d'obtenir à terme une satisfaction des attentes exprimées.

Enfin, la **collectivité peut jouer un rôle de relais** et d'assureur de confiance entre les entreprises entre elles et avec les citoyens, notamment par la passation d'information, l'usage de l'open-data, par exemple.

### 3. Rencontre entre dynamique citoyenne et initiative publique

D'autres cas se présentent où les citoyens se mobilisent de manière autonome pour prendre en charge les enjeux de développement durable. L'exemple de Saint-Geniès Bellevue en est une très belle illustration, en ce qu'il a mobilisé un groupe de citoyens pour construire la politique agenda 21 de la ville.

Ces démarches doivent cependant, pour prendre une envergure significative et atteindre des objectifs plus larges, s'accompagner d'un travail rapproché à un moment donné avec les pouvoirs publics.

#### EXEMPLE

#### À Saint-Geniès Bellevue, les habitants prennent en charge l'agenda 21

L'agenda 21 de Saint-Geniès, 2 165 habitants (**agglomération toulousaine**), a été **initié par des citoyens volontaires** et motivés, regroupés autour de « Saint-Geniès demain », groupe d'animation extra-municipal.

Ce groupe a conduit la réflexion autour de l'agenda 21, sensibilisé les habitants et a favorisé leur expression de manière régulière, afin de favoriser l'appropriation de la démarche par le plus grand nombre.

Des **actions concrètes** – s'appuyant sur le diagnostic – **ont été réalisées** sans attendre l'aboutissement final des réflexions, en parallèle à l'élaboration du programme d'actions. **Peu coûteuses, immédiatement efficaces et démonstratives**, elles sont de nature très diverses : un festival cinéma sur le développement durable, la création du site internet, des actions sur les déchets auprès de l'école et du Centre de Loisirs Associé à l'École (CLAE), des salons de l'éco-habitat, de l'alimentation, de la mobilité durable, mais aussi des visites de la station d'épuration, la mise en place de « Pedibus », etc.



Des actions plus conséquentes, issues du plan d'actions, sont programmées pour prendre en compte les enjeux identifiés pour le territoire. Elles s'appuient elles aussi sur une **grande connaissance des usages et des besoins des citoyens, et sur des réseaux associatifs** très actifs sur la commune. Chaque thème a donné lieu à une ou plusieurs réunions de groupes de réflexion alimentés par des enquêtes : consommation d'eau, d'énergie, habitudes de transport, etc.

Elles ont été consolidées par des actions de **formation des personnels municipaux** sur la qualité des espaces publics : gestion des espaces verts, mise en œuvre de l'éclairage.

Enfin, il faut souligner que la démarche s'inscrit véritablement dans un souci d'amélioration continue : chaque action fait l'objet d'une **évaluation au regard des cinq finalités du cadre de référence des agendas 21**.

Les propositions du groupe « Saint-Geniès demain » ont reçu le **soutien de la municipalité qui s'est fortement impliquée et porte désormais le projet**. Cette collaboration a permis de mener de front, et en interne, les démarches de diagnostic et de plan d'actions.

La démarche s'est même aujourd'hui élargie au niveau intercommunal pour donner naissance à une association « coteaux 21 » pour mobiliser les compétences de chaque citoyen volontaire, notamment par l'échange de savoirs. Des actions sont portées à ce niveau comme les achats groupés, des ateliers (jardinage, démarche zéro déchet...).

Fiches bonnes pratiques de l'Observatoire :

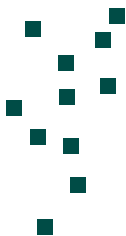
[http://www.observatoire-territoires-durables.org/spip.php?page=pratique&id\\_pratique=10](http://www.observatoire-territoires-durables.org/spip.php?page=pratique&id_pratique=10)

<http://www.coteaux21.org/>



## POINT DE VUE

Éric Peyrucain



### Initiative citoyenne et pouvoirs publics : comment faciliter la rencontre ?

#### Quatre recommandations

- **Rester humble** : lors de toute cette démarche, sachant que personne ne détient la vérité à lui tout seul. Se rappeler que le conseil municipal est force de décision et que le citoyen intervient dans ces agendas 21 comme une force de proposition : il faudra donc accepter que tout ce qui aura été proposé/discuté ne soit pas retenu. Ce sont les règles du jeu
- **Mettre ses compétences sans arrière-pensée au service de la municipalité** pour le bon déroulement de l'agenda 21 : gestion de projet, animation, réflexion, test de solutions... Chacun a des savoir-faire utiles. L'agenda 21, c'est surtout revenir à un bon sens paysan, chacun peut faire quelque chose
- **Créer rapidement un groupe de réflexion avec des gens assez variés** (incluant les élus) et engager la réflexion. L'animation citoyenne d'un agenda 21 peut être vue comme un gage d'indépendance dans le diagnostic, alors jouez le jeu !
- **Être persévérant et ne pas se décourager** : le changement prend du temps et il ne faut surtout pas tout abandonner au premier dérapage qui ne manquera pas d'arriver

#### Trois points de vigilance

- **Le maire doit être le premier supporter de la méthode.** Plus il en sera convaincu, plus vite les choses évolueront. C'est donc à vous de le motiver, de lui amener des expériences d'autres villes afin de montrer que le changement est possible et utile. Sans son appui, la démarche citoyenne sera très difficile
- **Bien impliquer les élus dès le début** sur la rédaction des diagnostics afin qu'ils s'approprient la démarche et qu'ils en comprennent la plus value
- **Il y a le temps de la collectivité et le temps des citoyens** : disposer d'un budget pour des petites actions peut prendre des mois ! La création d'une association citoyenne en parallèle de la démarche de l'agenda 21 peut permettre de tester rapidement à petite échelle des solutions innovantes et faciliter l'organisation de manifestations conviviales...

Éric Peyrucain, citoyen actif, agenda 21 de Saint-Geniès Bellevue (Haute-Garonne)



Plusieurs facteurs concourent à la rencontre possible entre dynamique citoyenne et initiative publique :

## La culture du projet

Des petites villes, des villages font part de la nécessité pour elles de développer un projet collectif à partir de sujets de la vie quotidienne des habitants (eau, biodiversité, culture, services...). Le rôle de la collectivité est alors de donner un cadre, un système qui repose sur l'humain et sa capacité d'agir, qui interroge les modes d'organisation pour les décloisonner et rendre la transversalité des projets, la mutualisation des actions possibles.

### EXEMPLE

#### La co-construction d'une Maison du développement durable à Ayen

À Ayen, en Corrèze, élus, techniciens et habitants se sont mobilisés pour réhabiliter une maison au cœur du village et en faire la Maison du développement durable : « *Le comité de pilotage n'a pas compté ses heures de travail pour réhabiliter modestement ce lieu fermé depuis des années en plein cœur du village. En poussant la porte, les citoyens de tout âge, les personnes de passage pourront échanger sur la démarche de la collectivité et des associations partenaires. Des animations enfants sont aussi proposées sur l'eau, les énergies renouvelables, les oiseaux, les déchets... C'est modeste mais j'espère que l'on pourra dire qu'ici on invente et on construit notre vie ensemble* ».

Jérôme Perdrix, élu en charge du développement durable et de l'agenda 21 d'Ayen (Corrèze)

### EXEMPLE

#### Le fifty fifty de Loos-en-Gohelle

Dans l'objectif d'encourager toutes les initiatives participatives, la municipalité a mis en place un programme « fifty fifty » : un groupe d'habitants, une association, une école peuvent saisir la commune pour mener une action. La commune, après étude du projet, apporte son soutien financier et technique, mais la réalisation ou la gestion s'effectuent avec une participation concrète et sous la responsabilité des demandeurs.

<http://www.loos-en-gohelle.fr/loos-ville-pilote/participation-des-habitants/>

## La cohésion sociale comme objectif clé du développement durable

Rapportée à la notion de « mieux vivre ensemble », de « bien-être », l'objectif de cohésion sociale auquel répondent les agendas 21 interroge les modes de construction de l'action publique et amène certaines collectivités à revoir leurs dispositifs d'association des habitants : de la consultation à la coproduction, du « faire pour » au « faire avec ».

### EXEMPLE

#### Transformation des lieux pour transformer les liens : l'agenda 21 de Lille

La ville de Lille, qui travaille sur ces thèmes dans le cadre de son agenda 21, a initié des lieux qui lient convivialité, mixité sociale et développement durable, en particulier en faveur de ceux que la démarche a peu mobilisés jusqu'alors. Ainsi, elle a, par exemple, prévu la création d'un lavoir social dans un quartier, proposant un service de lavage/séchage de vêtements à destination d'habitants en difficulté, retraités, revenus modestes ou habitant un logement de petite taille ou insalubre. Dans un autre quartier, ce sera un Café des enfants, qui constituera un lieu d'échanges, d'activités, d'expression pour rompre l'isolement, favoriser la mixité sociale et intergénérationnelle, tout en permettant l'information sur le développement durable ou le commerce équitable. L'axe santé de l'agenda 21 développe des initiatives d'actions éco-citoyennes dans les cités. Il prévoit aussi la création de pôles ressources en santé dans les quartiers : lieux d'accueil et d'accompagnement, fédérant les structures de prévention et d'accès aux soins, mutualisant les heures pour plus de disponibilité et de services, transmettant des informations adaptées aux publics.

[http://www.mairie-lille.fr/fr/Cadre\\_de\\_vie/developpement-durable](http://www.mairie-lille.fr/fr/Cadre_de_vie/developpement-durable)

#### POUR ALLER PLUS LOIN

- Les Cahiers de l'Observatoire n° 5, *Sociétés en transition, risques sociaux, réaffirmer les priorités sociales du développement durable*, Repères pour l'action, Observatoire national des agendas 21 locaux, 2011  
[http://observatoire-territoires-durables.org/spip.php?article1066&id\\_mot=170](http://observatoire-territoires-durables.org/spip.php?article1066&id_mot=170)
- Atelier national « cohésion sociale et agendas 21 », Bureau des territoires, MEDDE/CGDD : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Agenda-21-et-demarches-locales-de-.html>



## B. LES MOYENS DE LA PÉRENNISATION POUR PLUS DE DURABILITÉ

### 1. Créer des passerelles et des réseaux pour « faire système »

Il est souvent déploré l'atomisation des démarches participatives, face aux sollicitations de plus en plus grandes dans les territoires, que ce soit pour des raisons d'ordre réglementaire (sur des dispositifs : conseil de quartier, conseil de développement, commission des services publics locaux, comités d'usagers... ou sur des programmes : PLU, PCET, SCOT...) ou sur la base de démarches volontaires (atelier de travail urbain, laboratoire participatif, forums 21...). Cette multiplication des instances participatives comporte deux risques : de voir toujours les mêmes aux réunions... travers largement déploré, et de fragmenter à tel point les sujets que la vision globale du territoire, de ses enjeux n'est plus perceptible par le citoyen ou l'acteur local.

Ces écueils peuvent être évités par les synergies créées **pour faire réseau et faciliter l'approche systémique** indispensable au projet territorial de développement durable.

Que ce soit par des chartes de la participation ou du vivre ensemble coproduites entre acteurs, par le rôle joué par un conseil de développement ou une maison de la citoyenneté, les institutions sont en mesure de trouver comment faire interagir ces structures et démarches.

**EXEMPLE****La Maison écocitoyenne à Bordeaux,  
lieu de fédération des acteurs et  
de démultiplication des initiatives**

Mesure-phare de l'agenda 21, la Maison écocitoyenne de Bordeaux a ouvert ses portes en octobre 2010. Elle accueille une programmation annuelle d'animations et d'expositions destinées à sensibiliser les bordelais sur tous les sujets du développement durable.

Son Comité partenarial de programmation, animé par l'adjointe au Maire en charge du développement durable, rassemble des partenaires associatifs, institutionnels et scolaires. Ont ainsi été mobilisés le jardin botanique, la direction des parcs et jardins de la ville, le muséum d'histoire naturelle, Cap science, l'INRA, la LPO, et la communauté des scientifiques. Ce comité permet de valoriser l'ensemble des initiatives prises par tous les acteurs, mais surtout de mutualiser les initiatives et faire émerger de nouvelles actions pour le développement durable du territoire.

<http://www.bordeaux.fr/o35008> - <http://maisoneco.blog.bordeaux.fr/>

Instances de démocratie participative, espace physique, ou même site Internet : **les espaces collaboratifs, virtuels et réels, peuvent se démultiplier au service d'une participation plus jeune et très réactive.**

Les institutions, mais aussi les acteurs eux-mêmes, peuvent y contribuer en créant par exemple une plateforme pour mutualiser leurs actions, élargir leur vision, peser sur l'action publique locale. Les nouvelles technologies peuvent contribuer à créer ses passerelles. Des expériences de géolocalisations, de cartographies numériques sont menées pour faciliter cette reconnaissance des apports et des initiatives et pour les mettre en réseau.

**EXEMPLES****Les plateformes Internet participatives  
et interactives**

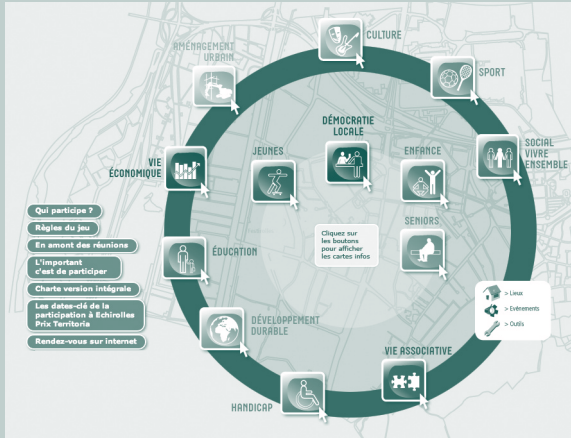
Blanquefort a récemment mis en place des **cartes interactives** sur son site internet pour identifier les acteurs locaux du développement durable, et localiser leurs initiatives.

<http://www.ville-blanquefort.fr/carteinteractive/index.html>



Echirolles a conçu et mis en ligne sa « carte de la démocratie locale » qui présente les instances de participation et d'implication des habitants sur diverses thématiques : l'aménagement urbain, la culture, l'éducation...

<http://www.ville-echirolles.fr/developpement-durable/index.php?&alias=concertation-ville-durable>



Visuel de la carte de la démocratie locale, en ligne sur <http://www.ville-echirolles.fr/charte/index.html>

À Paris, la plateforme internet « Acteurs du Paris durable » a été mise en place par la ville pour connaître les éco-actions réalisées dans Paris, échanger des expériences, proposer des idées et participer ainsi au mieux vivre ensemble dans la capitale. Le site est à la fois une vitrine de toute une série de projets ou de réalisations exemplaires, une boîte à idées, un forum de discussion, un lieu de mutualisation d'un grand nombre d'informations pratiques, et le lieu où de nouveaux acteurs vont pouvoir s'engager. Des temps d'échanges en direct entre différents acteurs sont également organisés.

[www.acteduparisdurable.fr](http://www.acteduparisdurable.fr)

Ces démarches ne font pas l'économie d'une réflexion sur la place de la participation dans l'institution locale et sur son rôle dans l'élaboration et la vie du projet territorial de développement durable. Les réponses ne seront pas les mêmes si une stratégie en matière de démocratie participative avec dispositifs, approche des publics, coconstruction des projets... préexiste ou non à la mise en place d'un projet territorial de développement durable.

Celui-ci va-t-il s'appuyer sur ces démarches pour créer des synergies voire renouveler les modes de faire ou va-t-il engendrer de nouveaux dispositifs ? Souvent, les collectivités mixent les deux en fonction de leur histoire et des organes existants.

## 2. Faire vivre la participation dans le temps

Pour « faire vivre » cette participation, il est souvent fait appel à la créativité, à l'innovation et au changement de mode de fonctionnement. Il est pour cela primordial que la **participation soit ancrée dès le départ dans un projet global** clair pour tous, dont les consignes sont précises. Cela permet d'instaurer une relation de confiance entre les participants et envers la démarche elle-même.

Rappelons le rôle du **tiers-garant**, intervenant neutre qui se positionne en rassembleur des opinions mais aussi en explorateur des controverses, afin de mettre en lumière les points de désaccords. Il garantit l'égalité dans les échanges, notamment en termes de temps de parole, ce qui peut être surinvesti par certains. Le garant, dans le débat public, est chargé de faire respecter trois grands principes : la transparence, l'égalité de traitement, l'argumentation.

POUR ALLER PLUS LOIN

<http://www.debatpublic.fr/>

Il est aussi d'importance que le **processus se déroule dans une continuité et qu'il soit rendu compte de son suivi**, de ce qu'il apporte. Ce rôle peut être dévolu aux médias, mais la question des temporalités médiatiques et leurs injonctions économiques peuvent limiter ou pervertir le suivi des débats.

Il peut être créé une association ou un **groupe type « délégation citoyenne »** (pour prendre l'exemple de Bayonne) tenu par des habitants engagés, afin de prendre en charge un certain nombre de tâches pour la collectivité dans la démarche participative et par exemple son suivi, son rendu et la communication autour. Cela suppose de se poser en amont la question de l'**évaluation des processus participatifs**. Le référentiel d'évaluation des agendas 21 du Ministère du développement durable, coproduit avec les associations d'élus, ouvre quelques pistes de réflexions qui peuvent faire l'objet d'un questionnaire collectif sur le fonctionnement des démarches participatives dans l'agenda 21 et même l'ensemble des dispositifs de participation de la collectivité. Amélioration continue et évaluation vont ainsi de pairs.

POUR ALLER PLUS LOIN

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Le-referentiel-national-pour-l.html>



Il faut enfin, **apprendre à laisser leur lenteur à la maturation des idées**, aux processus de dialogue et de négociation. Accepter de faire trois pas en arrière pour repartir permet de débloquer des situations.

Quelques pistes et règles pour la pérennisation de la démarche :

- L'interactivité et le respect des points de vue
- La transparence et la communication
- L'anticipation du départ de l'assistance à maîtrise d'ouvrage
- L'implication dans la mise en œuvre
- La convivialité

### 3. L'inclusion sociale *via* la participation

Entre des populations vulnérables, captives de leur quartier et fréquentant peu le reste du territoire et des classes plus aisées extrêmement mobiles et nomades : **comment faire pour que les populations s'approprient un territoire commun pour discuter collectivement de son avenir ?** Instiller une culture commune du territoire est une entrée possible.

Notre société est hyper-fragmentée. Elle se caractérise par de fortes inégalités, de multiples référentiels culturels, une dématérialisation de la communication sociale. L'enjeu est donc de **trouver la bonne représentativité et le(s) mode(s) de communication approprié(s)**. La participation est inexorablement fragile et ne vient pas naturellement.

#### EXEMPLE

#### Les modes alternatifs de participation : « Parlons'en », une expérience d'association des habitants

Nombre d'expériences en matière de participation font le constat d'une absence systématique des plus pauvres, des étrangers, des jeunes, les moins pris en compte par le « contrat social » que notre démocratie représentative affirme garantir. Cet éloignement des plus exclus du débat public décrédibilise la démocratie.

La cohésion sociale a besoin, pour perdurer, que l'on donne particulièrement la parole à ceux là-même qui ne sont pas suffisamment représentés. Découvrant le fonctionnement pérenne d'un lieu de parole pour les SDF à Charleroi grâce au réseau Capacitation Citoyenne (<http://www.capacitation-citoyenne.org/>), nous avons créé à Grenoble un « Parlons'en » qui rassemble une fois par mois des « habitants de la rue », des gens en grande précarité, des élus, des travailleurs



sociaux, des associations et des citoyens intéressés. De cet espace de parole et de débat, animé par « arpenteurs », émergent des projets à géométrie variable, souvent relayés par les institutions (accès aux lieux d'hébergement d'urgence, conduite des tutelles...) mais aussi des projets impliquant directement les personnes concernées (création d'un collectif « Morts De Rue », création de « la Piscine », lieu de réalisation de « solutions pour l'habitat » où chacun peut fabriquer du mobilier ou s'engager dans des expérimentations sur l'habitat. <http://www.fabriquedesolutions.net/>).

Ainsi, par le lien construit à l'échelle internationale autour du réseau Capacitation Citoyenne, puis par le débat en présence de publics différents, ici et maintenant, des projets de changements qui redonnent le pouvoir d'agir à des personnes concernées voient le jour et participent à redonner du sens à l'idée de citoyenneté.

**Pierre Mahey**, pour « Arpenteurs » - <http://www.arpenteurs.fr/>

Experts du débat public :  
les clownsanalystes,  
<http://www.clownanalyste.fr>





## C. L'INNOVATION ET LA CRÉATIVITÉ, DES LEVIERS DE LA MOBILISATION

### 1. « Avoir l'audace de la créativité » comme principe de construction collective

#### EXEMPLE

#### Marcoussis dévoile tout...

Ville de 8 000 habitants en zone péri-urbaine d'Ile-de-France, Marcoussis lance en 2009 une démarche de participation autour de son agenda 21. Elle a cette particularité d'être une ville, revendiquant une ambiance villageoise. La proximité entre élus et habitants y est ancrée depuis longtemps. Elle offre ainsi un contexte favorable à l'expérimentation.



Première du genre : les « apéros-DD », où les élus se déplacent chez les habitants (et ne les font pas se déplacer dans des lieux formels) pour prendre l'apéritif avec eux et leurs voisins afin de débattre de l'avenir de la ville. Une quinzaine d'apéros ont été organisés par groupes d'environ dix personnes lors de la phase de participation autour de l'agenda 21. Le même principe a

été utilisé pour consulter les acteurs socio-économiques et les associations.

Les élus ont reçu en amont une formation à leur rôle et posture dans l'animation. Grâce à cela, ils ne sont pas rentrés dans le jeu de la justification de leurs politiques

ou du jargon technique. Ils se sont placés dans une posture d'écoute, de dialogue, de prise de notes, favorisée par ce cadre original et informel qui rompt les codes conventionnels. Cette volonté d'être dans l'expérimentation, la convivialité et la simplicité s'est poursuivie par l'imagination de jeux de sociétés thématiques pour définir le fil rouge de la participation.

Des initiatives à découvrir : <http://www.marcoussis.fr/agenda21/>

Les changements toujours plus nombreux supposent une capacité de remise en cause de l'ensemble des acteurs, une pro-activité où l'innovation et la créativité sont des stimulateurs efficaces.

Certains, comme Patrick Bouchain, architecte, ont lancé une démarche appelée « **Le Grand Ensemble** », qui « *n'est pas un chantier dans l'air du temps, avec un grain d'écologie par ci, deux pincées de social par là, et des couleurs à volonté. C'est la reconsidération d'une façon dépassée et improductive de générer la ville. C'est une expérience visant à redonner à la construction sa dimension collective sociale et humaine. Faire enfin de la fabrique de la ville le terrain d'exercice de la démocratie ; rendre à l'habitant son rôle de citoyen.* » (Extrait de *Construire ensemble le grand ensemble. Habiter autrement*).

D'autres encore, professionnels de la culture et du développement durable, artistes, élus, acteurs de l'économie sociale et solidaire, de l'éducation populaire questionnent **la place de la culture dans les mutations écologiques, sociales et économiques des territoires**. Cela se traduit par la mise en œuvre de projets concrets qui s'appuient sur une dynamique de développement local, dans une démarche d'émancipation culturelle et sociale des populations. Il s'agit de s'appuyer sur les ressources du territoire (mémoire des habitants, histoire du territoire, environnement paysager, urbain, échanges...) pour construire collectivement du projet : écomusée artistique temporaire au Petit-Nanterre, Festival Excentrique dans la Région Centre animé par « Culture O Centre », la création du réseau AMACCA (associations pour le maintien des alternatives en matière de culture et de création artistique)...

#### POUR ALLER PLUS LOIN

- « Culture et développement durable » supplément de la revue *Mouvement*
- <http://reseauculture21.fr/>
  - <http://www.observatoire-culture.net/>
  - <http://amacca.centerblog.net/>
  - <http://forum-usages-cooperatifs.net/index.php?title=Accueil>



Les **démarches innovantes** résultent d'une conjonction entre la recherche de diversité des outils pour atteindre une diversité des publics et une offre de plus en plus grande de moyens de mobilisation éprouvés dans diverses sphères (scientifiques, managériales, alternatives...) et/ou résultant des nouvelles technologies de communication.

Elles relèvent par exemple de **dispositifs dits délibératifs**, ayant pour objectif la formation du jugement du citoyen ou du public.

On peut citer : les conférences de citoyens, les focus groups, les jurys citoyens, avec des systèmes variés de sélection des « citoyens profanes ».

Les agglomérations, les conseils régionaux, les conseils généraux notamment se sont emparés de ces outils pour pouvoir impliquer le « citoyen profane » tout en faisant face à la difficulté de mobiliser l'ensemble des citoyens du territoire. Ces processus peuvent être aussi perçus comme un bout de réponse à l'essoufflement des dispositifs institués, à l'accapement de processus par des lobbies ou catégories sociales.

---

## POUR ALLER PLUS LOIN

---

- Site sur « **le dialogue territorial** : concertation et médiation pour l'environnement et le développement local » décrivant ses processus :  
<http://www.comedie.org/outils.php>
  - L'**Institut de la concertation** est un lieu d'échanges entre praticiens, usagers et chercheurs qui met en résonance les expériences et les fondements théoriques de la concertation pour interroger les modes de construction de l'action publique :  
<http://www.concerter.org>
  - Le Groupement d'intérêt scientifique « **participation du public, décision, démocratie participative** », organise la mutualisation et le développement de la recherche en la matière. Il a lancé une revue intitulée « participations » :  
<http://www.participation-et-democratie.fr>
  - Un **programme de recherche sur la gouvernance des territoires en milieu rural** en Languedoc-Roussillon analyse les transformations de l'action publique consécutives au développement durable, à la montée en puissance des collectivités locales au développement de processus participatifs et de gouvernance multi-niveaux :  
<http://www1.montpellier.inra.fr/PSDR/doc/gouvinnov/livre/>
  - <http://jeparticipe.lenord.fr/>
  - <http://www.sopinspace.com/> - Société de conception d'actions de démocratie participative numérique, de concertation et d'utilisation des TIC et des logiciels libres pour la capacitation des citoyens et acteurs économiques.
  - <http://www.acidd.com/> - L'Association Communication et Information pour le Développement Durable, une association **pour une communication et une approche marketing responsables** des annonceurs et des agences spécialisées et l'appropriation des TIC.
-

Ainsi, bon nombre de collectivités ont recours à des **actions éphémères** pour associer le plus grand nombre à la construction de la décision publique, en jouant sur l'effet de surprise, la spontanéité. Ces interventions ponctuelles, originales, innovantes facilitent l'échange, la création de liens entre les gens. **L'événement**, loin d'être une fin en soi, **devient un support pour inclure dans la durée des modes de participation**. Cette énergie créée, pour être réellement productive, doit être réappropriée par la collectivité pour en imaginer les suites et ne pas créer « d'effet gadget » et donc des déceptions. C'est là bien souvent que réside la difficulté : périodicité, inscription des conclusions dans un cadre plus institutionnel, ouverture à d'autres populations ou lieux... les collectivités s'interrogent et imaginent avec des professionnels les formes possibles.

## EXEMPLE

### « Hop », un festival citoyen pour transformer la ville à Bagneux

La ville de Bagneux a inscrit dans sa stratégie de participation avec la population sur les transformations urbaines durables de la ville, un festival citoyen, appelé « Hop ! ». L'objectif est de réunir dans la convivialité le plus de Balnéolais possible pour donner un avis, montrer à tous les transformations de la ville et en débattre, qu'elles soient petites ou grandes... avec l'intervention d'artistes, de graphistes... **Cet événement s'inscrit dans les dispositifs de participation** : observatoire des engagements municipaux, jury citoyen pour la transformation d'un quartier, atelier urbain... **mais aussi dans le maillage des équipements** : création d'une maison du projet, transformation d'un centre culturel et social, implantation d'un Centre des arts du Cirque et des Cultures Emergentes (Le Plus Petit Cirque du Monde).

[http://www.bagneux92.fr/index\\_actu.php#](http://www.bagneux92.fr/index_actu.php#)

## 2. La capacitation : une innovation démocratique territoriale

### Capacitation : un nouveau moyen de la participation territoriale

La participation peut s'envisager sous l'angle d'un droit ou d'un moyen de faire le territoire plus intelligent, en prenant en compte les besoins et les usages. La participation peut ainsi être appréhendée comme une fin, dans le sens où le processus doit favoriser l'« **empowerment** » de ceux qui y participent, faciliter l'émancipation, les changements de regard ou de représentation, inventer le développement durable à l'échelle locale. C'est le **mode le plus abouti de la mobilisation citoyenne dans un projet**.



La capacitation provient initialement du brésilien « capacitação », « mise en capacité », du latin « capax », capable. Cette formulation est équivalente à celle d'« empowerment » dans le langage anglo-saxon. Ces notions renvoient à l'**élévation du citoyen vers un niveau de connaissance supérieur**. Elles font référence à la prise en charge de l'individu par lui-même, de sa destinée économique, professionnelle, familiale et sociale et renvoient à une certaine « conscientisation » plus politique, de l'intérêt individuel vers l'intérêt général.

## EXEMPLE

### Vivre le Développement Durable ! l'Agenda 21 du Finistérien

Le Conseil général du Finistère, le réseau Cohérence et l'association « Nature et Culture » ont voulu inciter les finistériens à s'engager en famille dans des démarches globales de développement durable. En 2010, ils lancent un appel à candidatures « Agenda 21 des familles ». Un panel de 30 familles a ainsi été constitué, représentatif du territoire (situation en milieu urbain ou rural, âge, catégorie socio-professionnelle...). Les familles ont engagé une démarche d'agenda 21 au sein du foyer, en diagnostiquant les dysfonctionnements puis en réfléchissant aux améliorations possibles. Tous les membres de la famille étant concernés, l'expertise des enfants a fait l'objet d'une réflexion spécifique. Les sujets abordés touchaient la vie quotidienne d'une famille : logement, consommation, culture et loisirs, déplacements. Individuellement, chaque famille a pu recevoir des conseils personnalisés et déterminer ainsi les actions à entreprendre. L'accompagnement a aussi pris une forme collective. Cinq séances thématiques ont d'abord été organisées pour développer une culture commune du développement durable à partir des préoccupations quotidiennes des participants. Par la suite, des journées collectives d'échanges ont permis de mettre en réseau les familles et de rechercher collectivement des solutions aux difficultés rencontrées au quotidien. Le projet a fait l'objet d'un suivi par une sociologue sur les changements de comportements opérés. Par la suite, un site Internet spécifique a été créé pour l'ensemble des Finistériens, afin de généraliser la démarche agenda 21 à tous les finistériens volontaires.

<http://www.agenda21dufinisterien.org/>

Beaucoup d'innovations voient le jour sur cette conception, aussi bien dans **les modes d'échanges**, à l'exemple des réseaux d'échanges de savoirs, que dans **les modes de construction du débat public**, à l'exemple des forums ouverts, dans les universités populaires, comme celle d'ATD Quart-monde, et dans le monde bien sûr des nouvelles technologies.

## De la capacité... au pouvoir de décision

Une **centaine de collectifs et de structures** de tout horizon se sont constitués et font vivre le **réseau Capacitation Citoyenne** depuis 2000. Ce sont des groupes belge et français en majorité, mais aussi quelques-uns du Brésil et du Sénégal, qui développent des actions collectives pour améliorer les conditions de vie sur leur territoire. Ces collectifs ont pour vocation de s'interroger, de croiser leurs pratiques et de renforcer ainsi leurs actions solidaires et citoyennes. Ils sont formés autour d'habitants, de quartiers, de chômeurs, de femmes, d'habitants de la rue, de sans-papiers. Ce sont des espaces de débat ou de concertation qui s'organisent autour de budgets participatifs, d'ateliers artistiques, d'ateliers urbains, de l'économie solidaire, de l'environnement.

Ainsi, Capacitation Citoyenne propose des moyens pour se rencontrer, se ressourcer, se confronter, se renforcer. « Capacitation Citoyenne » n'est pas une marque déposée, une procédure figée, ni un réseau fermé. Il s'agit d'un programme d'actions, défini collectivement, qui repose sur la conviction que l'échange renforce. Il encourage particulièrement la rencontre entre citoyens, professionnels et élus et peut donc servir d'exemples à d'autres initiatives citoyennes. <http://www.capacitation-citoyenne.org>

Dans certains cas, la **décision peut relever des citoyens**. Les autorités appliquent les décisions prises par les citoyens (jury citoyens, budgets participatifs). Des expériences intéressantes dans ce sens ont vu le jour en Amérique du sud (Mexique, Brésil...). Cela reste en France un mode d'élaboration de politiques locales encore assez marginal, tant il est complexe de partager la décision. Il reste que, la participation, dans ses modes les plus avancés de formalisation, favorise la construction d'une décision partagée, l'élu n'étant alors plus, à ce stade, là que pour entériner une décision déjà actée collectivement.

### EXEMPLE

#### Le collectif « pouvoir d'agir »

Le collectif se compose de réseaux et personnes souhaitant promouvoir les initiatives permettant aux citoyens de développer leur pouvoir d'agir sur leur environnement et leur vie, dans tous les domaines de la vie sociale. Collectif informel, « Pouvoir d'agir » est un lieu d'échanges, de réflexion et d'action, ouvert à tous. « *Notre but est de contribuer à :*

- *Rendre plus visibles les initiatives qui permettent aux citoyens de développer leur pouvoir d'agir*
- *Développer de telles initiatives par un appui aux acteurs de terrain*
- *Promouvoir le pouvoir d'agir des citoyens comme levier indispensable dans la construction du bien commun »*

Extrait du site : <http://pouvoiragir.fr>



Dans ces exemples de capacitation, **la participation n'est plus seulement un instrument de rationalisation de l'action publique mais bien un enjeu démocratique** : « prendre le pouvoir d'agir et le partager ». Il s'agit de promouvoir une démocratie inclusive basée sur la réciprocité : l'inclusion pour construire du commun, de l'intérêt général partagé.

Une autre démarche, « **Villes en transition** », est née en Grande-Bretagne et se développe en réseau en Europe et à l'échelle internationale. Pour rêver la ville de « l'après pétrole » mais aussi la réaliser, ce mouvement repose sur la capacité des citoyens à s'auto organiser afin de réduire leur consommation énergétique par la relocalisation économique, mais aussi pour avoir un cadre de vie plus agréable, des liens sociaux plus forts et plus équitables. La démarche de « Villes en transition » est intéressante au moins à deux titres pour ce qu'elle permet de :

- Forcer le changement d'attitude, de regards, de modes de faire
- Peser pour que la collectivité locale change de position

**La capacité à mobiliser les « sans voix »** : pour sortir de cette logique du « toujours les mêmes » dans les dispositifs participatifs institués, il existe des principes d'action qui mettent en avant des valeurs comme la confiance, l'écoute, un autre rapport au temps, la transparence et la clarté des règles du jeu, la capacité à « aller vers » plutôt que faire venir, la capacité à produire du débat mais aussi de l'action.

Faire participer ceux « que l'on ne voit jamais » donne davantage de légitimité aux projets, les enrichit, les rend plus efficaces.

Les stratégies à l'œuvre pour rendre le développement durable désirable font appel à la créativité, à la convivialité, au rêve même... Ces entrées ludiques, utopiques jouent sur le décalage, la surprise pour créer le contact et organiser la production collective.

---

## POUR ALLER PLUS LOIN

---

- aip2 france, association internationale pour la participation publique, a développé une série de recommandations : <http://aip2france.wordpress.com>
  - L'UNCCAS (Union national des centres communaux et intercommunaux d'action sociale) et ATD Quart-monde ont monté une coformation entre élus, personnes en situation de précarité et administratifs sur le croisement des savoirs et des expériences pour définir les conditions d'un partenariat avec les personnes en situation de pauvreté. <http://www.atd-quartmonde.fr/Croiser-les-savoirs-pour-sortir-de.html>
  - La Banque d'expériences de l'UNCCAS donne à voir de nombreuses expériences dans le domaine de l'inclusion sociale menées par les Centres communaux et intercommunaux de l'action sociale, en partenariat avec des associations locales d'insertion, des associations écologiques... <http://www.unccas.org/banque/>
-



**EXEMPLE****Dialogue citoyen et théâtral à Nantes**

Des villes comme Nantes ont lancé, avec la mission « Dialogue citoyen » une démarche de coproduction de l'action publique locale avec l'ensemble de la population, dans toute sa diversité. Pour cela, elle a mis en place une dynamique transversale et globale qui irrigue toutes les directions de la ville, les professionnels de l'action sociale pour repenser le savoir être et le savoir faire des pratiques professionnelles. Un atelier citoyen créé avec le théâtre forum NAJE (« N'abandonnons jamais l'espoir ») a permis de dégager des axes de progrès que la ville est chargée de mettre en œuvre.

[http://www.nantes.fr/cache/offonce/dialogue\\_citoyen/participations\\_citoyennes](http://www.nantes.fr/cache/offonce/dialogue_citoyen/participations_citoyennes)

### 3. Le droit à l'expérimentation

Ce qui est commun entre ces nouvelles formes de participation, qu'elles soient éphémères, fassent appel à la création artistique et culturelle ou ressortent davantage des nouvelles technologies, c'est l'idée de sortir des cadres institutionnels pour toucher « ceux que l'on ne voit jamais », pour redonner à l'espace public sa dimension humaine et collective, pour défier la notion du temps. Toutes ces démarches revendiquent le **droit à l'erreur**, le **bricolage**, le **chemin à défricher au fur et à mesure**, sans préfigurer des résultats.

Par exemple, les forums ouverts se caractérisent par quatre principes :

- Les personnes qui se présentent, sont les bonnes
- Ce qui arrive est la seule chose qui pouvait arriver
- Ça commence quand ça commence
- Quand c'est fini, c'est fini

**EXEMPLE****BIMBY, Build In My Back Yard :  
« Construit dans mon arrière cour »**

Le projet de recherche BIMBY encourage les propriétaires à construire des logements sur leur parcelle pour concilier intérêt collectif et intérêt individuel. Il vise, *via* la participation, à la définition à court terme, d'une **nouvelle filière de production de la ville au sein des tissus pavillonnaires existants**. L'**hypothèse centrale du projet BIMBY** est basée sur la capacité des acteurs de l'urbain (habitants, techniciens, élus) à mobiliser le foncier des tissus pavillonnaires existants pour financer le renouvellement et la densification progressive de ces quartiers et les habitants sur la révision des Plans locaux d'urbanisme par ce biais. <http://bimby.fr/>



La loi des deux pieds : « Si vous n'êtes en train ni d'apprendre, ni de contribuer, passez à autre chose ! »

ZOOM



## « Agendas 21 de demain » : vers la métamorphose des territoires

Étude prospective 2011-2012, ETD,  
Association 4D, Ministère du développement  
durable, Strategic Design Scenarios

Engagement 21 est un des scénarios proposé par le groupe prospectif national, composé d'une vingtaine de collectivités sur la réflexion à 2032 sur l'avenir des agendas 21. Au centre de ce scénario : **le renouvellement de la démocratie locale et le partage des responsabilités basé sur une nouvelle organisation sociale.**

Parmi les propositions faites par ce scénario, figurent quelques innovations à tester, méditer, faire évoluer par les acteurs des territoires :

- **Activité Sociétale**

« La co-responsabilité de l'agenda 21 se traduit dans la généralisation de l'Activité Sociétale qui fonctionne comme une Contribution Sociale Généralisée en nature sous forme de mise à disposition par tout employeur, privé comme public, d'une certaine quantité de temps de travail pour la réalisation de projets d'intérêt général. »

- **Plateforme de eGouvernance 21**

« La négociation qui relève de construction de synergies et d'arbitrages souvent très complexes sur le territoire repose sur la plateforme de eGouvernance 21 qui offre différents outils d'organisation de forums locaux participatifs (en mode web 2.0) permettant une implication des citoyens dans la co-construction d'un programme d'Activités Sociétales locales cohérent. Le programme est ensuite validé par l'assemblée territoriale. »

- **Bulletin d'Activité Sociétale**

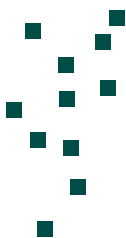
« Chaque individu reçoit un bulletin d'Activité Sociétale qui comptabilise son temps passé en fonction de son Profil de Compétences conclue entre l'Engagement 21 local et lui-même. Cette contribution lui est attribuée en monnaie locale qu'il peut réinvestir ensuite dans les services délivrés localement. »

## POUR ALLER PLUS LOIN

- Les 3 films en ligne retraçant les scénarios à 2032 des agendas 21 : <http://observatoire-territoires-durables.org/spip.php?article1408>
- <http://www.lorraine.developpement-durable.gouv.fr/d-autres-guides-et-outils-r1883.html>

POINT  
DE VUE

Félix Grucker

La Fabrique – Plateforme  
citoyenne des Hauts  
de Montreuil !

« La Fabrique – Plateforme citoyenne des Hauts de Montreuil » est le dispositif de participation intégré au projet d'éco-quartier des Hauts de Montreuil porté par la ville. Le dispositif de participation est, en fait, « un programme » de dialogues et de productions de la ville. Il s'agit de moments de présentations, d'échanges, et de débats prenant différentes formes (arpentages ou diagnostics en marchant, travail en atelier sur un sujet, réunions plénières, événements...) où habitants, techniciens des collectivités, architectes urbanistes et élus « se frottent et se parlent » de la ville d'aujourd'hui, de la ville de demain et du chemin à parcourir. La Fabrique propose donc une manière différente de faire du projet de ville, et pose le cadre structurant d'un processus qui évolue dans le temps pour permettre aux choses de se construire en cohérence progressivement. D'abord nomade en allant à la rencontre du territoire via des arpentages et des rencontres des personnes (acteurs locaux et personnes éloignées des dispositifs de dialogue de la Ville), la Fabrique s'est incarnée dans un lieu au cœur du quartier et dans un blog sur Internet. Elle continue à se délocaliser dans des lieux importants du projet, souvent sur l'espace public et sert de support à des initiatives de groupes d'habitants. C'est le « Conseil de Fabrique », l'instance ouverte de pilotage du dispositif de concertation regroupant l'équipe d'animation, des techniciens de la collectivité, des élus et des habitants qui produit le programme de participation : retour sur les moments de concertation précédents, priorisations des thèmes à discuter, propositions des lieux et des formes des temps d'échange à venir.



Conçu comme un espace public de débat ouvert et pérenne, la Fabrique doit relever des défis permanents :

- Veiller à une parole diversifiée en allant mobiliser
- Donner accès à une information actualisée
- Rythmer son travail dans le temps en variant les formes, les lieux et les temps d'échange et de production
- Donner à voir sur l'avancée du processus

**Félix Grucker**, pour « arpenteurs », équipe d'animation de la Fabrique  
<http://www.arpenteurs.fr/>

## La particip'action, les participants de l'Atelier expérimentent la participation

Le Conseil départemental des agendas 21 de Gironde a proposé aux participants de l'Atelier une promenade expérimentale à la rencontre des citoyens pour construire collectivement **l'arbre aux repères participatifs**. 21 groupes ont déambulé dans différents lieux de Bordeaux une après-midi entière, pour interroger les habitants et acteurs du centre social, du centre commercial, de l'université, des quais de Bordeaux (...) sur la participation, son intérêt, leurs pratiques... Des experts recevaient en direct via SMS les phrases des interviewés et reposaient des questions pour approfondissement. À l'issue de leur déambulation dans la ville, les groupes ont pris 15 minutes pour sélectionner selon eux les propos les plus significatifs des interviewés. De nouveaux groupes ont été constitués ensuite pour croiser les propositions des différents lieux et sélectionner chacun 5 phrases à inscrire sur l'arbre à participation dans le hall du Conseil général, arbre symbolique des phrases des citoyens.

Au-delà de l'aspect ludique et des liens informels que cela a pu amener, cette expérience visait la mise en situation des participants à l'Atelier de l'Observatoire (élus et techniciens d'agendas 21 locaux, associations, têtes de réseaux nationales...), pour ne pas uniquement parler de la participation mais aussi l'expérimenter concrètement, les **inciter à se décaler de leur posture professionnelle et ainsi à lier le fond et la forme de l'Atelier**.

Cette expérience a largement contribué à rapprocher les participants, mais aussi et surtout à les faire s'interroger sur la pratique même de la participation, sur leurs propres pratiques, et leur a donné à voir de nouvelles façons de faire qu'ils pourront ré-employer dans leurs démarches.

Cela a été également l'occasion de se faire rencontrer des participants de toute la France et des acteurs locaux : des acteurs impliqués comme le Conseil de développement durable (C2D), des habitants... et de sortir l'Atelier de ses murs.

## RÉFÉRENCES

Retrouvez l'ensemble des contributions et des supports de l'Atelier, les comptes rendus, films et audios sur le site de l'Observatoire :

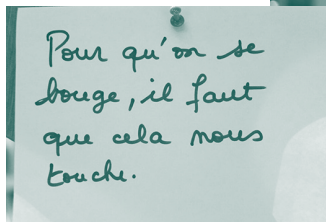
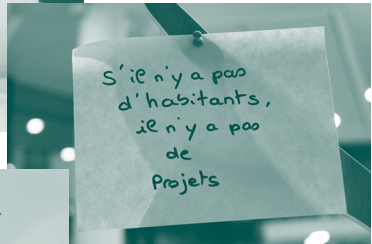
[www.observatoire-territoires-durables.org](http://www.observatoire-territoires-durables.org)

Rubrique : « les chantiers de l'Obs », « la participation »

Et visionnez le film de la « particip'ation » !

[http://www.observatoire-territoires-durables.org/spip.php?article1281&id\\_mot=171](http://www.observatoire-territoires-durables.org/spip.php?article1281&id_mot=171)

L'arbre de la participation,  
Atelier de l'Observatoire,  
novembre 2011, Bordeaux.





# Ressources documentaires

## Sitographie

- Agenda 21 du Conseil général de Gironde : [http://www.gironde.fr/jcms/c\\_5116/agenda-21](http://www.gironde.fr/jcms/c_5116/agenda-21)
- Agence Régionale Pour l'Environnement (ARPE) de Midi-Pyrénées : [www.arpe-mip.com](http://www.arpe-mip.com)
- Agence Régionale Pour l'Environnement (ARPE) de Provence-Alpes-Côte d'Azur : [www.arpe-paca.org](http://www.arpe-paca.org)
- Agence régionale de l'environnement de Haute-Normandie : <http://www.arehn.asso.fr/>
- Alterre Bourgogne : <http://www.alterre-bourgogne.org/article.php?laref=1>
- Association 4D, Dossiers et Débats pour le Développement Durable : [www.association4d.org](http://www.association4d.org) et [www.encyclopedie-dd.org](http://www.encyclopedie-dd.org)
- Association ARENES, appui aux acteurs locaux pour la conception, la préparation, l'animation et l'évaluation de processus participatifs et de concertation : <http://aren.es.org/>
- Association Comité 21 : [www.comite21.org](http://www.comite21.org) et [www.agenda21france.org](http://www.agenda21france.org)
- Association DéPart, soutien des démarches participatives et des initiatives en faveur d'une citoyenneté active et du développement durable : [www.demarches-participatives.org](http://www.demarches-participatives.org)
- Association ETD, le Centre de ressources du développement territorial : [www.projetdeterritoire.com](http://www.projetdeterritoire.com)
- Arpenteurs : <http://www.arpenteurs.fr/>
- Association des Maires de France : [www.amf.asso.fr](http://www.amf.asso.fr)
- Association Auxilia : <http://www.auxilia-conseil.com/>
- Centre Ressource du Développement Durable, Nord-Pas-de-Calais (CERDD) : [www.cerdd.org](http://www.cerdd.org)
- Centre d'Etudes sur les Réseaux, les Transports, l'Urbanisme et les constructions publiques (CERTU) : [www.certu.fr](http://www.certu.fr)
- Conseil d'Analyse Stratégique (CAS) : [www.strategie.gouv.fr](http://www.strategie.gouv.fr)
- La Fonda, laboratoire d'idées au service des associations et de l'Économie sociale et solidaire : [www.fonda.asso.fr](http://www.fonda.asso.fr)
- Institut de la concertation : <http://www.concerter.org/>
- Inter-Réseaux des professionnels du Développement Social Urbain (IRDSU), association des professionnels en charge de la politique de la ville : [www.irdsu.net](http://www.irdsu.net)
- Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Énergie (MEDDE) : [www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr)
- L'Observatoire national des agendas 21 et pratiques territoriales de développement durable, « les chantiers de l'Obs, la participation » : <http://www.observatoire-territoires-durables.org>
- Programme « Concertation, Décision, Environnement » : <http://concertation-environnement.fr>
- Réseau Capacitation Citoyenne : <http://www.capacitation-citoyenne.org>
- Réseau des agences régionales de l'énergie et de l'environnement : [www.rare.fr](http://www.rare.fr)
- Réseau européen pour un développement social urbain durable : [www.suden.org](http://www.suden.org)
- Rhônalpénergie-Environnement (RAEE) : [www.raee.org](http://www.raee.org)
- Robins des Villes : <http://www.robinsdesvilles.org/spip.php?rubrique7>
- Terra Nova, think-tank de production et diffusion des solutions politiques innovantes, en France et en Europe : [www.tnova.fr](http://www.tnova.fr)

- Association Communication et Information pour le Développement Durable, ACIDD : [www.acidd.com](http://www.acidd.com)
- Villes en Transition, branche française du mouvement international de Transition Initiative : [www.villesentransition.net](http://www.villesentransition.net)
- La 27<sup>e</sup> Région, agence d'innovation publique (design) auprès des Conseils Régionaux : [www.la27eregion.fr](http://www.la27eregion.fr)

## Guides pratiques

- La concertation, cœur du développement durable - RAEE/CERTU, février 2006 : [http://observatoire-territoires-durables.org/IMG/pdf/guideconcertationraee\\_36.pdf](http://observatoire-territoires-durables.org/IMG/pdf/guideconcertationraee_36.pdf)
- Méthodes participatives. Un guide pour l'utilisateur : 'World Café' - Fondation Roi Baudouin, mars 2006
- Guide de la concertation locale, Rayssac Gilles-Laurent, de la Guéronnière Christian, Territorial éditions, 2006
- La concertation dans la conduite de projet. Guide méthodologique, Desmarais Carole, Territorial éditions, 2007
- Consultation publique et aménagement du territoire à Montréal - Actes du colloque, Les cahiers de l'OCPM, juin 2008
- Conseils de quartier, modes d'emploi, Troisième édition 2008, ADELS, ouvrage collectif
- Mobiliser ses équipes pour le développement durable : « du déclic à l'action », Comité 21, mars 2009
- Gouvernance, participation, concertation... de quoi parle-t-on ? - Dossier pour le Club DD des élus girondins, CG Gironde, 12 mars 2010 : [http://observatoire-territoires-durables.org/IMG/pdf/gouvernance\\_participation\\_gironde.pdf](http://observatoire-territoires-durables.org/IMG/pdf/gouvernance_participation_gironde.pdf)
- La concertation dans la conduite d'un Plan Climat-Énergie Territorial, Les Notes d'ETD, ETD/4D, octobre 2010 : <http://observatoire-territoires-durables.org/spip.php?article1079>
- Le dialogue territorial dans les démarches de trame verte et bleue : le dialogue, condition du succès et de la réussite des projets, CERDD, janvier 2011
- Fiche technique « La participation citoyenne et l'agenda 21 », ARPE PACA, février 2011
- Guide pour la mise en œuvre de la gouvernance en appui au développement durable des territoires, Projet « Gouv.Innov », PSDR Languedoc-Rousillon : <http://observatoire-territoires-durables.org/spip.php?article1324>
- Imaginer, concevoir, construire et faire vivre collectivement un PCET sur son territoire, Les notes d'ETD, ETD/4D, octobre 2010 : <http://observatoire-territoires-durables.org/IMG/pdf/noteetdconcertationpcetoct2010.pdf>
- Penser les agendas 21 de demain – observation et bilan des agendas 21 locaux, Teddif, ETD, 4D, mars 2011 : <http://observatoire-territoires-durables.org/spip.php?article1180>
- L'implication des habitants dans les projets d'éco-quartiers en France : quelles pratiques, quelles perspectives ?, Grudet et al., septembre 2012 : <http://www.observatoire-territoires-durables.org/spip.php?article1515>
- Participation des habitants dans les agendas 21, Conseil général de Gironde, 2011 : [http://www.observatoire-territoires-durables.org/spip.php?article1502&var\\_mode=calcul](http://www.observatoire-territoires-durables.org/spip.php?article1502&var_mode=calcul)
- Les fiches bonnes pratiques de l'Observatoire national des agendas 21 locaux : <http://observatoire-territoires-durables.org/spip.php?rubrique32>



## Bibliographie

- Ascher F., 2008, Les nouveaux compromis urbains, L'Aube
- Ayong Le Kama A., 2005, Horizon 2020 : l'État face aux enjeux du développement durable, Paris, Commissariat Général du Plan, novembre.
- Bacqué M.-H., Sintomer Y., 2010, La démocratie participative inachevée Genèse, adaptations et diffusions, ADELS/Yves Michel
- Barrault L., Participer sous l'aile de la bureaucratie, Les effets de la concertation avec les familles dans la fabrique de la sectorisation scolaire, Participations, 2012/1 n° 2, p. 103-125
- Barthe Y., 2002, Rendre discutable. Le traitement politique d'un héritage technologique, Politix, vol. 15, n° 57, pp. 57-78
- Beck U., 1997, The Reinvention of Politics. Rethinking Modernity in the Global Social Order, Cambridge, Polity Press
- Beuret J.-E., Cadoret A., 2010, Gérer ensemble les territoires, Charles Léopold Mayer
- Bherer Laurence, Les relations ambiguës entre participation et politiques publiques, Participations, 2011/1 n° 1, p. 105-133
- Blondiaux L., 2005, L'idée de démocratie participative : enjeux, impensés et questions récurrentes, in Gestion de proximité et démocratie participative. Une perspective comparative, sous la direction de Bacqué M.-H., Rey H., Sintomer Y., Paris, La Découverte, pp. 119-135
- Blondiaux L., Démocratie délibérative et démocratie participative : une lecture critique (à paraître dans Démocratie participative et gestion de proximité, Paris, La découverte 2004) Conférences de la Chaire MCD
- Blondiaux L. et Fourniau J.-M., Un bilan des recherches sur la participation du public en démocratie : beaucoup de bruit pour rien ?, Participations, 2011/1 n°1, p. 8-35
- Blondiaux L. et Sintomer Y., 2002, L'impératif délibératif, Politix, vol. 15, n° 57, pp. 17-35
- Bourg D. et Whiteside K., 2010, Vers une démocratie écologique - Le citoyen, le savant et le politique, Paris, Seuil, La République des idées
- Brodhag C., 1997, Le développement durable à l'épreuve de la gestion locale, Pouvoirs locaux, n° 34, III, pp. 27- 33
- Calame P., 2003, La démocratie en miettes, Ed. Descartes & Cie, 330 p.
- Callon M., Lascoumes P. et Barthe Y., 2001, Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique, Paris, Seuil
- Callon M. et Barthe Y., 2005, Décider sans trancher. Négociations et délibérations à l'heure de la démocratie dialogique, Négociations, n° 4, pp. 115-129
- Combe H., 2010, La gouvernance, une impérieuse nécessité pour le DD, in Développement durable et territoires, sous la direction de Bertrand Zuideau, Septentrion, Villeneuve d'Ascq, p. 492
- Depaquit S., 2006, Développement durable et démocratie ou les opportunités d'une nouvelle alliance, 4D Encyclopédie du développement durable
- Emelianoff C., 2005, Les agendas 21 locaux : quels apports sous quelles latitudes ?, Développement Durable et Territoires, mis en ligne le 31 mai 2005, <http://developpementdurable.revues.org/document532.html>



- Gaudin J.-P., 2002, Pourquoi la gouvernance ?, Paris, Presses de Sciences Po
- Goxe A., 2007, Gouvernance territoriale et développement durable : implications théoriques et usages rhétoriques, in La gouvernance territoriale. Pratiques, discours et théories, sous la direction de Pasquier R., Simoulin V. et Weisbein J., Paris, LGDJ, pp. 151-170
- Latour B., 1999, Politiques de la nature. Comment faire entrer les sciences en démocratie, Paris, La Découverte
- Mazeaud A., 2011, Un saut d'échelle vers la justice sociale, les budgets participatifs des lycées en Région Poitou-Charentes, Revue Territoires
- Mazeaud A. et Talpin J., Participer pour quoi faire ? Esquisse d'une sociologie de l'engagement dans les budgets participatifs, Sociologie, 2010/3, vol. 1, p. 357-374
- Mazeaud A. et al., Penser les effets de la participation sur l'action publique à partir de ses impensées, Participations, 2012/1 n° 2, p. 5-29
- Monediaire G., La participation du public organisée par le droit : des principes prometteurs, une mise en œuvre circonspecte, Participations, 2011/1 n°1, p. 134-155
- Morin E., La Méthode, Tome 6, Ethique, Paris, Points Seuil
- Papadopoulos, Y., 2001, Gouvernance, démocratie et légitimité, in Leresche J.-P. dir. Gouvernance locale, coopération et légitimité. Le cas suisse dans une perspective comparée, Paris, Pedone
- Petrella R., 2007, Pour une nouvelle narration du monde, Montréal, Editions Eco-société, p. 99
- Prier M., 1999, La Convention d'Aarhus, instrument universel de la démocratie environnementale, Revue juridique de l'environnement, numéro spécial, pp. 9-29
- Rosanvallon P., 2006, La contre-démocratie. La politique à l'âge de la défiance, Paris, Seuil
- Rosanvallon P., 2011, Écrire une histoire générale de la démocratie, Participations, 2011/1 n° 1
- Roux A., mars 2011, 50 ans de démocratie locale : le livre !, Territoires
- Rumpala Y., 2003, Régulation publique et environnement. Questions écologiques, réponses économiques, Paris, L'Harmattan
- Rumpala Y., octobre 2008, Le développement durable appelle-t-il davantage de démocratie ? Quand le développement durable rencontre la gouvernance, VertigO – La revue en sciences de l'environnement, vol 8, n° 2
- Rumpala Y., 2010, Gouverner en pensant systématiquement aux conséquences ? Les implications institutionnelles de l'objectif de développement durable, VertigO, volume 10, n°1
- Tapie-Grime M., Blatrix C., Moquay P., 2007, Développement durable et démocratie participative, la dynamique performative locale, La Défense, Plan urbanisme construction architecture, Coll. Recherche PUCA
- Theys J., 2003, La Gouvernance, entre innovation et impuissance. Le cas de l'environnement, Développement durable et territoire, Dossier 2 : Gouvernance locale et Développement Durable, mis en ligne le 01 novembre 2003, URL : <http://developpementdurable.revues.org/1523>
- Vanier M., Partager la souveraineté territoriale : objets, modes et principes de l'État « glocal », Rives nord-méditerranéenne, 25 | 2006
- Worms J.-P. in De la démocratie participative, Expériences, débats, Revue du MAUSS, 2005/2 n° 26, pp. 155-170
- Verdier P., 2009, Le projet urbain participatif. Apprendre à faire la ville avec ses habitants, Adels



# 7<sup>e</sup> Atelier de l'Observatoire

Mardi 8 et mercredi 9 novembre 2011 à Bordeaux

**Mardi 8 novembre**

**9:30 > 12:30 TERRITOIRE ET COOPÉRATION : L'AGENDA 21,  
CADRE D'UNE GOUVERNANCE PARTAGÉE ?**

**9:30 > 10:00 - Introduction de l'Atelier**

- Bernard Dussaut, 1<sup>er</sup> Vice-président du Conseil général de la Gironde
- Patrick Bobet, Vice-Président de la Communauté urbaine de Bordeaux
- Michel Duchène, Adjoint au maire de Bordeaux
- Jean-Pierre Thibault, Directeur régional adjoint, Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, Aquitaine

**10:00 > 10:15 - De la participation dans les agendas 21 locaux**

*Quelles conditions réunir pour construire des territoires soutenables à « Haute Qualité Démocratique » ?*

- Sandrine Fournis, Chef du bureau des territoires, Commissariat général au développement durable, ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie et
- Laurence Ermissé, responsable « Territoires et développement durable », Association 4D (Dossiers et Débats pour le Développement Durable)

**10:15 > 11:45 - L'agenda 21, une gouvernance territoriale réussie ?**

*10:15 > 11:00 – La coopération interterritoriale à l'œuvre en Aquitaine : les acteurs nous racontent*

Avec la participation des membres du réseau des agendas 21 de Gironde

- Anne Cadiot-Feidt, Avocate à la Cour de Bordeaux
- Alexandra Declercq, Présidente de l'Union des jeunes avocats de Bordeaux, Présidente de la commission Développement Durable de la FNUJA
- Stéphane Mathieu, Directeur du réseau régional - Groupe AFNOR
- Geneviève Rando, Vice Présidente de la Fédération des centres sociaux et socioculturels de Gironde

*11:00 > 11:45 – Mise en regard d'expériences participatives en France*

- Jean-François Caron, Conseiller régional Nord-Pas-de-Calais, Président de la commission transformation écologique et sociale de la Région, Maire de Loos-en-Gohelle (Pas-de-Calais)
- Jo Spiegel, Président délégué Mulhouse Alsace Agglomération, Maire de Kingersheim (Haut-Rhin), Conseiller général du Haut-Rhin
- Laurène Stordeur, Responsable mission agenda 21, Mairie de Rezé (Loire Atlantique)
- Jean-Michel Thouygnon, Président du réseau GRANDDE (Groupe régional des acteurs normands pour le développement durable en entreprise)
- Jean-Marc Vernis, Président de l'association Saint-Nolff 21

**11:45 > 12:30 - Participation et agenda 21 : vous avez dit durable ?*****Entretien croisé sur les liens entre développement durable et participation***

- Étienne Ballan, Sociologue, ARENES (Appui, recherche et éducation pour la négociation locale sur les environnements), Marseille

- Gilles Vrain, Directeur de Dac Communication

Interpellations et contributions des particip'auditeurs

**12:30 > 14:00** Cocktail déjeunatoire bio offert par le Conseil Régional d'Aquitaine, accueil par Peggy Kançal, Conseillère régionale déléguée au Plan Climat

**14:00 > 17:30 PARTICIP'ACTION : À VOUS DE JOUER !**

Promenade expérimentale à la rencontre des citoyens, proposée par le Conseil départemental des agenda 21 de Gironde : construction collective de l'arbre aux repères participatifs.

**17:30 C'EST ARRIVÉ PRÈS DE CHEZ VOUS**

Remise des 5<sup>es</sup> trophées « Agenda 21 » de la Gironde

**19:30** Apéritif dînatoire au Palais Rohan, offert par la Mairie de Bordeaux

**Mercredi 9 novembre****9:00 > 12:00 LA PARTICIPATION À LA LOUPE****ATELIER 1 - EXPERTISES CITOYENNE, PROFESSIONNELLE, SCIENTIFIQUE...****COMMENT LES EXPLOITER ET À QUELLE FIN ?**

Animation : **Caroline Speirs**, Chef de projets (Auxilia)

- **Dalila Chalani**, Citoyenne active dans la réalisation d'écoquartiers à Genève
- **Marine Gouaux**, diplômée de la maîtrise en environnement de l'Université de Sherbrooke, créatrice d'un outil de revue par les pairs
- **Cécile Sautereau-Foissac**, chargée de mission Association Nature et Culture (Bretagne)

**ATELIER 2 - MOUVEMENTS CITOYENS, INITIATIVES DES COLLECTIVITÉS, ENGAGEMENTS DES ACTEURS ÉCONOMIQUES : TIERCÉ GAGNANT POUR DES TERRITOIRES DURABLES ?**

Animation : **Ana Hours**, Chargée de mission élaboration et partage des savoirs, Association 4D

- **Hélène Balazard**, Doctorante en Science politique, ingénieure des travaux publics de l'État, thèse sur le "community organizing" et le cas des London Citizens, Université de Lyon
- **Philippe Mertens**, Conseiller développement durable, Association de la ville et des communes de la région de Bruxelles-Capitale
- **Éric Peyrucain**, citoyen actif dans l'agenda 21 local de Saint-Geniès Bellevue (Haute-Garonne)

**ATELIER 3 - LA PARTICIPATION AU SERVICE DU VIVRE ENSEMBLE ET DE LA TRANSFORMATION SOCIÉTALE DU TERRITOIRE ?**

Animation : **Céline Braillon**, Chargée de mission gouvernance et cohésion sociale, Bureau des territoires, Ministère en charge du développement durable, CGDD-SEIDD

- **Pierre Mahey**, responsable d'« Arpenteurs » et administrateur de l'ADELS (Association pour la démocratie et l'éducation locale et sociale)



- **Mathieu Glaymann**, Chargé de mission « démocratie locale », participation agenda 21, Communauté d'agglomération de Plaine Commune (Seine-Saint-Denis)
- **Jérôme Perdrrix**, Elu en charge du développement durable et de l'agenda 21, Ayen (Corrèze)

#### **ATELIER 4 - L'INCLUSION DES ACTEURS ÉCONOMIQUES DU TERRITOIRE DANS LA MISE EN ŒUVRE DES PROJETS ET DES POLITIQUES PUBLIQUES**

Animation : **Élise Gaultier**, Chargée de mission « Territoires durables » (Comité 21)

- **Nathalie Boyer**, déléguée générale de l'association Orée
- **Laetitia Degoulange**, Directrice de l'emploi et de l'innovation sociale, Communauté d'agglomération de Nantes Métropole
- **Claudine Delarocque**, Chargée de mission développement durable, Communauté de communes du Bassin de Decazeville - Aubin
- **Bernard Thumerel**, cabinet AIDA, responsable en développement territorial
- **Mathieu Immer**, coordinateur général en charge de la programmation du projet Darwin, Gr Evolution

#### **ATELIER 5 - LES ÉLUS FACE AUX NOUVEAUX MODES DE GOUVERNANCE TERRITORIALE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Animation : **Hervé Gillé**, Conseiller général délégué du Président au développement durable, plan climat et responsabilité sociétale au Conseil général de la Gironde, animateur du Club développement durable des élus girondins

- **Michel Bourgain**, Vice-président de Plaine Commune en charge de l'environnement et de l'écologie (Seine-Saint-Denis)
- **Jean-François Caron**, Conseiller régional Nord-Pas-de-Calais, Président de la commission transformation écologique et sociale de la Région, Maire de Loos en Gohelle (Pas-de-Calais)
- **Patricia Sallusti**, Adjointe au Maire de Metz déléguée à la Citoyenneté et à la Démocratie Participative (Moselle)
- **Jo Spiegel**, Président Délégué Mulhouse Alsace Agglomération, Maire de Kingersheim (Haut-Rhin), Conseiller général du Haut-Rhin

**12:00 > 14:00** Déjeuner offert par la Communauté Urbaine de Bordeaux

#### **14:00 > 16:00 EN ROUTE POUR UNE HAUTE QUALITÉ DÉMOCRATIQUE !**

**14:00 > 15:30 - Les préconisations pour une « Haute Qualité Démocratique »**

Retour en images sur la promenade expérimentale et récolte des fruits de l'arbre aux repères participatifs. Dame Nature, Monsieur Sans Voix et les Générations futures interpellent les particip'acteurs sur des territoires durables de demain.

- **Michel Bourgain**, Rapporteur de la Commission environnement et développement durable de l'Association des Maires de France
- **Dame Nature**
- **Monsieur Générations Futures**
- **Monsieur Sans Voix**

**15:30 > 16:00 - L'avenir vu par l'Observatoire**

- **Gilles Berhaut**, Président du Comité 21
- **Pierre Radanne**, Président de l'Association 4D (Dossiers Débats pour le Développement Durable)

Ce Cahier a été rédigé sur la base du travail de réflexion collective engagé en 2011 par les partenaires de l'Observatoire, les interventions, échanges et conclusions issues de l'Atelier des 8 et 9 novembre 2011. Les contributions des partenaires ont permis d'enrichir ce Cahier. Le point de vue des contributeurs n'engage pas l'Observatoire.

## Rédacteurs et contributeurs

**Laurence Ermisse** et **Thélème Auzonne** (Association 4D)  
**Céline Brailon** (MEDDE)  
**Élise Gaultier, Vivian Dépoues** (Comité 21)  
**Gwénola Stéphan** (AMF)  
**Bernard Dussaut**, (Conseil général de Gironde)  
**Fanny Déléris** (association 4D)  
**Michel Bourgain** (Ile-Saint-Denis)  
**Mathieu Glaymann** (Plaine Commune)  
**Dalila Chalani** (Association « écoquartiers Genève »)  
**Nathalie Boyer** (Association Orée)  
**Éric Peyrucain** (Association « coteaux 21 » Saint-Genies Bellevue)  
**Pierre Mahey** (Association « Arpenteurs »)  
**Félix Grucker** (Association « Arpenteurs »)  
**Jean-Michel Thouvignon** (Réseau GRANDDE)  
**Pierre Radanne** (Association 4D)  
**Mélanie Goffi** (Consultante)  
**Caroline Speirs** (Association Auxillia)  
**Laetitia Degoulange** (Nantes Métropole)



## Observatoire national des agendas 21 locaux et pratiques territoriales de développement durable



Laurence Ermisse  
lermisse@association4d.org



Élise Gaultier  
gaultier@comite21.org



Gwénola Stéphan  
gstéphan@amf.asso.fr



Céline Braillon  
celine.braillon@developpement-  
durable.gouv.fr

<http://observatoire-territoires-durables.org> - 01 44 64 75 02

